

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président

1ère séance du vendredi 30 Juillet 1948

La séance est ouverte à 11 heures

PRESENTS : MM. BARON, CARDONNE (Gaston), DOREY, GERBER (Marc), KGNACIO-PINTO (Louis), LANDABOURE, LANDRY, MARRANE, MERLE (Faustin), MINVIELLE, MONNET, POHER (Alain), ROUBERT (Alex), SAUER, THOMAS (Jean-Marie), VIELJEUX.

ABSENTS : MM. AVININ, BOUDET, COURRIERE, DUCHET, GERBER (Philippe), HOCQUARD, JANTON, LAFFARGUE, PAULY, REVERBORI, VICTOOR.

EXCUSE : M. GRENIER.

SUPPLÉANTS : MM. ALRIC, de M. PESCHAUD ; le Général PETIT de M. LACAZE.

ORDRE du JOUR

- 1^o - Audition de M. MITTERAND (Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil)
- 2^o - Audition de M. BOURGUIN (Secrétaire Général de la Société Nationale des Entreprises de Presse).



COMPTE-RENDUI - Audition de M. MITTERAND, Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil.

M. ROUBERT, président, accueille M. MITTERAND, Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et lui expose les raisons pour lesquelles la Commission avait réservé les chapitres du budget de la Présidence du Conseil relatifs aux questions de Presse d'édition et aux problèmes de l'Agence Française de Presse (A.F.P.), de la Société Nationale des Entreprises de Presse (S.N.E.P.) de l'Havas publicité. Il précise que la Commission a été mise au courant de ces problèmes par son rapporteur spécial, M. MONNET et qu'elle n'a pris aucune décision.

M. le Secrétaire d'Etat parlant des services directement rattachés au Secrétariat d'Etat, indique qu'il donnera des indications sur ses propres tendances en matière de presse. A priori, il estime que les services de Presse ne devraient pas exister dans une situation normale. Pour l'instant, nous sommes encore en période anormale, pour éviter que se substitue à l'autorité de l'Etat, celle de personnes privées ce qui serait dangereux, il demeure nécessaire que l'Etat s'occupe des besoins de la Presse. En ce qui concerne l'A.F.P., la notion de gestion devrait faire place à celle de contrôle. Quant à la S.N.E.P., il lui faut un contrôle très sérieux en raison de son importance.

Les services de Presse, considérablement réduits depuis 1944, devraient être composés de personnes de valeur à la tête avec un très mince personnel d'exécution. Dans cette hypothèse, le contrôle des sociétés pourrait être efficace et les problèmes de la Presse résolus. Le personnel actuel doit être de 83 personnes. Après une étude sérieuse, on pourrait arriver à réduire encore ce chiffre. Mais il est dangereux de réduire le personnel avant de procéder à la réorganisation.

Il demande, en conséquence, que les crédits votés par l'Assemblée Nationale ne soient pas réduits.

En ce qui concerne l'A.F.P., le premier problème qui se pose est celui du statut : il indique que deux projets existent à cet égard qui aboutissent à peu près aux mêmes conclusions. Le problème est de savoir quels doivent être les rapports de l'A.F.P. avec l'Etat et

..../...

avec ses clients. Sur le premier point, il est évident que l'influence de l'Etat doit s'exercer soit sous forme de contrôle, soit sous forme de direction. Il pense que l'Etat ne devrait pas intervenir dans l'orientation de l'information. Mais l'Etat donnant des fonds a normalement un droit de contrôle.

La réduction de 60 millions effectuée par l'Assemblée Nationale au chapitre 500 a été évaluée sans grande précision. L'A.F.P. fait chaque jour des progrès, il faut en tenir compte. Qu'il y ait des augmentations de dépenses depuis 1944 est chose normale. Ce que l'on peut espérer c'est que les dépenses correspondent à une efficacité supplémentaire : il ne peut s'agir de réduire les moyens d'action de l'A.F.P. qui engage une partie du rayonnement de la France à l'étranger. Il demande à la Commission de ne pas admettre cette réduction de 60 millions. L'A.F.P. doit se munir d'un matériel moderne dont l'absence gênerait l'ensemble de la Presse.

Quant à la gestion interne, il faut que le statut de cette entreprise soit voté au plus tôt. Il n'ignore pas que chacun exprimera son opinion sur la gestion à propos du budget mais de façon sporadique. Il faut que le statut soit voté ~~avant~~ le 1er novembre : c'est indispensable. Après quoi, on sera en mesure de connaître exactement les besoins de l'A.F.P.

La réduction de l'Assemblée Nationale a, d'ailleurs, une valeur plus indicative que réelle.

Quant à la gestion de la S.N.E.P. il est certain qu'elle inspire quelques inquiétudes qui sont partagées par ses dirigeants eux-mêmes qui peuvent craindre de voir leurs efforts échouer. Un problème financier se posera certainement. C'est dans l'analyse des causes que les divergences se produisent. Dans l'état actuel, M. le Secrétaire d'Etat se déclare dans l'impossibilité de donner des explications précises.

M. LE PRESIDENT rappelle que, lorsque la Commission a accepté de suivre son rapporteur pour entendre les observations du Gouvernement, il n'a pas été question des problèmes politiques de la Presse. La Commission s'est émue de ne rien trouver dans le budget pour la S.N.E.P. et a reconnu qu'un problème se posait. Il s'agit d'un déficit qui approche de 1 milliard. Il est possible que dans peu de temps de nouvelles demandes de crédits soient formulées : il est de l'intérêt de la Commission des Finances d'éviter que les problèmes lui soient posés au dernier moment.

M. le SECRETAIRE d'ETAT précise qu'il craignait seulement que les problèmes politiques se posent en séance publique.

.../...

Il pense que la Commission pourra entendre le Secrétaire d'Etat au Budget pour obtenir les chiffres relatifs à la gestion des entreprises de Presse.

Quant à l'Havas Publicité dont l'Etat est actionnaire majoritaire, pour assainir sa situation, ou bien il faut émettre un emprunt, ou bien il faut faire une augmentation de capital.

Ces solutions ne sont pas aisées à réaliser. L'Agence Havas Publicité a un caractère commercial qui doit être maintenu.

Il faudra cependant tenter une augmentation de capital, car il est anormal que l'Etat agisse par des voies exorbitantes du droit commun.

M. le Secrétaire d'Etat conclut en exprimant l'espoir qu'il lui sera donné l'occasion de revenir devant la Commission pour lui apporter des renseignements complémentaires au moment où elle prendra ses décisions.

M. le PRÉSIDENT remercie M. le Secrétaire d'Etat de l'exposé qu'il a présenté à la Commission et lui demande de bien vouloir répondre aux questions que certains commissaires voudront sans doute lui poser.

M. Faustin MERLE demande ce que sont devenus les arrérages de la dette de la S.N.E.P. aux Domaines, ainsi que les dettes des journaux à l'égard de la S.N.E.P.

Il parle ensuite des difficultés des journaux de la Résistance qui sont menacés de disparaître et demande quelles sont les intentions du Secrétaire d'Etat sur le statut de la Presse.

M. Marc GERBER fait observer que la S.N.E.P. a été créée comme société de gérance à caractère temporaire. Le statut de la Presse doit déterminer les conditions de dévolution des biens de Presse. Il y a là un problème moral qui se pose. Il insiste sur le caractère temporaire de la S.N.E.P.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que l'Agence Havas d'avant-guerre vivait grâce à sa double activité à information et publicité. Le fait d'avoir dissocié ces deux branches est certainement une des causes des difficultés actuelles des entreprises de presse.

Il signale l'existence de crédits relatifs à la documentation et à l'édition dispersés dans tous les budgets. Il exprime le voeu de voir regrouper tous ces services dont les publications trop nombreuses ne peuvent être toutes consultées avec fruit.

.../...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL considère la S.N.E.P. comme une société nationale d'imprimerie.

Il demande quelles ont été les relations entre la S.N.E.P. et les Domaines ? Il insiste sur la nécessité de repenser le problème de la presse.

Quelle est la situation financière de la Presse ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT reconnaît que les solutions finales de ce problème pourront être définies par le statut de la Presse. Il est compréhensible qu'en tant que société de gérance la S.N.E.P. doit disparaître alors qu'elle doit survivre en tant que société d'imprimerie.

M. MONNET fait remarquer que le Quai d'Orsay, en 1939, versait 80 millions de subventions aux agences de Presse alors que le budget actuel en verse 800 millions. La situation n'est donc pas si mauvaise. Par ailleurs, l'A.F.P. se place en tête des agences de presse derrière le rideau de fer et en Amérique du Sud mais elle est très critiquée pour les subventions d'Etat qu'elle reçoit. Le projet BASTID prévoit une individualisation et une affectation de recettes qui supprimerait les subventions.

M. BOURGUIN, Secrétaire Général de la S.N.E.P., indique tout d'abord que le budget de la S.N.E.P. est indépendant de l'Etat et n'a bénéficié d'aucune avance du Trésor. Par contre, l'article 41 de la loi du 11 mai 1946 prévoit une participation de l'Etat aux bénéfices qui résulteraient de la dévolution des biens. Ni dans le présent, ni dans l'avenir, la S.N.E.P. n'a été ni ne sera une charge pour l'Etat.

La S.N.E.P. a été empêchée de gérer commercialement parce qu'un certain nombre de règlements d'administration publique n'ont pas été pris, notamment ceux relatifs à l'indemnisation des actionnaires des entreprises, aux autorisations de paraître, au paiement des avantages sociaux. Cela a été reconnu par M. PETSCHE, rapporteur spécial à l'Assemblée Nationale.

Le texte principal, le statut de la Presse aurait dû être voté au moment de la création de la S.N.E.P. pour que celle-ci ~~ait pu~~ fonctionner normalement.
puise

Si on précisait le sens de l'article 17 de la loi du 11 mai 1946, beaucoup de difficultés disparaîtraient. La S.N.E.P. ne peut faire de contrats de longue durée tant que le statut de la Presse n'est pas voté.

En ce qui concerne la situation financière de la SNEP, les chiffres fournis par M. PETSCHE à la tribune de l'Assemblée Nationale révèlent à peu près la situation d'exploitation. Mais

.../...

Il en ressort que le déficit d'exploitation est de l'ordre de 500 millions et non de 1 milliard. Les comptes de l'année 1947, première année de fonctionnement normal, révèlent un déficit. Mais on a pratiqué les amortissements les plus larges (315 millions).

En outre, on n'a pas tenu compte du coefficient d'utilisation du matériel. Les machines ne travaillent pas à plus de 40 % de leur utilisation. Les techniciens se plaignent que ces amortissements soient exagérés.

Comme résultat définitif on peut dire que le déficit n'excède pas 200 millions pour l'année 1947.

La cause de ce déficit réside dans l'insuffisance des tarifs. En 1948, d'une part, le tarif est plus favorable, d'autre part il a été procédé à une œuvre de rationalisation dont les résultats s'inscrivent déjà dans le budget. L'appareil de production était trop lourd. Auparavant, beaucoup d'entreprises étaient somptuaires : les journaux pouvaient se permettre de perdre de l'argent sur leurs impressions. C'est pourquoi les conditions d'exploitation de journaux nouveaux étaient trop onéreuses. C'est également pourquoi on a dû fermer quelques installations.

Cette opération s'est répercutee sur la trésorerie dont le niveau a baissé. Le problème actuel est un problème de trésorerie qui n'est pas tragique si la S.N.E.P. est débarrassée de l'handicap que constitue l'absence de textes réglementaires.

En ce qui concerne les créances sur les journaux, elles s'élèvent à 500 millions mais beaucoup sont douteuses

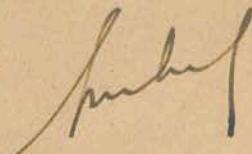
M. MONNET fait observer que ces 500 millions de créances irrecouvrables doivent être ajoutés aux 500 millions de déficit que fait apparaître le bénéfice. Il reconnaît que, d'ailleurs, si le déficit est, de la sorte, de 1 milliard, les dirigeants de la S.N.E.P. n'en sont pas responsables.

M. LE PRESIDENT remercie M. le Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et M. le Secrétaire Général de la S.N.E.P des indications qu'ils ont bien voulu fournir à la Commission.

La séance est levée à 13 heures.

pas de communiqué
à la presse

Le Président



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. CARDONNE, Vice-Président

2ème séance du vendredi 30 juillet 1948

La séance est ouverte à 16 heures 15

PRESENTS : MM. BARON, CARDONNE, COURRIERE, DOREY, LANDABOURE, MINVIELLE, POHER, ROUBERT (Alex), THOMAS, VIELJEUX.

ABSENTS : MM. AVININ, BOUDET, DUCHET, GERBER (Marc), GERBER (Philippe), HOCQUARD, IGNACIO-PINTO, JANTON, LAFFARGUE, LANDRY, MARRANE, MERLE (Faustin), MONNET, PAULY, PESCHAUD, REVERBORI, SAUER, VICTOOR.

EXCUSE : M. GRENIER.

SUPPLÉANT : M. le Général PETIT, de M. Lacaze.

ORDRE DU JOUR

Suite de l'étude du projet de loi A.N. 4059 - Budget militaire 1948 - Annexe IX - Dépenses de reconstruction. Forces armées. Section marine .

Rapporteur : M. COURRIÈRE.

FIN. 2^e S. du 30.7.1948

-2

COMPTE RENDU

La séance est ouverte sous la présidence de M. CARDONNE.

I. - BUDGET DES FORCES ARMEES. Section Marine. Dépenses d'équipement.

M. CARDONNE, Vice-Président, donne la parole à M. Courrière, rapporteur.

M. COURRIERE, rapporteur, rappelle les observations qu'il avait formulées sur le budget d'équipement dans son exposé général..

Chapitre 800 - Commissariat de la Marine - Reconstruction.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer qu'on a accordé des autorisations de programmes assez massives sur l'utilisation desquelles le contrôle n'est pas très serré. Il propose la suppression de l'autorisation de programme de 58 millions pour la reconstruction d'immeubles des services des Armements de la Flotte dans les ports de Cherbourg, Brest, Toulon et Saïgon pour obtenir, lors du prochain budget, le détail des opérations envisagées.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 800, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 801 et 802 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Le chapitre 803 est réservé jusqu'au vote du budget annexe de constructions et armes navales.

Chapitre 804 - Travaux de renflouements

M. LE RAPPORTEUR GENERAL remarque que des intitulés très modestes recouvrent des crédits très importants. Il propose une réduction de 4 millions en paiement et en programme sur les crédits de matières, petit outillage, location de gros outillage pour inviter la Marine à détailler ses demandes de crédits.

FIN. 2^e S. du 30.7.1948

-3

Cette proposition est adoptée et le chapitre 804, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 900 - Commissariat de la Marine -
Equipement.

Répondant à une question de M. le Rapporteur Général, M. ADENOT, Contrôleur de la Marine, indique quelles sont les installations prévues à Diego-Suarez et l'avancement des travaux du parc d'Ain-Setac.

Le Chapitre 900 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 901 - Service de Santé -
Equipement.

Répondant à une question de M. le Rapporteur Général, M. ADENOT, Contrôleur de la Marine, fournit des précisions sur la construction d'un magasin du service de santé.

M. ROUBERT craint qu'on ne construise de nouveaux bâtiments après avoir reconstruit les installations détruites.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime que la fusion des armes devrait donner lieu à une organisation commune des armes.

M. COURRIERE, rapporteur, appuie l'observation de M. Roubert en citant des exemples de services qui pourraient être fusionnés, ou dont l'utilisation pourrait être plus rationnelle si les services militaires n'y étaient pas opposés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL considérant que la Construction du Centre de transfusion sanguine n'est pas commencée et qu'on n'envisage pas de le construire cette année, ne comprend pas pourquoi on demande des autorisations de programmes nouvelles. Il propose de supprimer les 6 millions d'autorisations supplémentaires afférentes au centre de transfusion.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 901, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 902 est réservé jusqu'au vote du budget annexe des constructions et armes navales.

Le chapitre 903 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale.)

Chapitre 904 - Construction de la flotte

M. le RAPPORTEUR GENERAL demande la liste des travaux arrêtés.

FIN. 2^{es}. du 30.7.1948

M. COURRIERE, rapporteur, indique que, pour l'aviso Duguay, 5 millions sont prévus pour les opérations en cours et 54 millions pour les opérations nouvelles.

Les avisos Bisson, Amyo d'Inville, Commandant de Pinodant sont achevés. Le croiseur De Grasse est à 45% d'achèvement.

La question se pose de savoir si on doit continuer à entretenir indéfiniment des navires inachevés ou si on doit les abandonner.

M. ROUBERT désirerait savoir si la marine a une conception de l'arme navale. Y-a-t-il une nouvelle tactique ou poursuit-on les programmes d'avant-guerre?

M. ADENOT, Contrôleur de la Marine, lui répond que, d'une part, on n'a pas mis en chantier de constructions nouvelles, sauf le porte-avions; d'autre part, les constructions en cours seront terminées quand leur état d'avancement le commandera. Pour ne pas perdre un capital considérable, on a jugé sage de terminer les navires presque achevés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL s'informe de l'état des sous-marins : ceux-ci sont presque achevés. Il remarque que le total des crédits est très important.

Il propose de réserver le chapitre pour entendre les explications du Ministre, notamment sur la construction du Porte-avions. Alors que rien n'est commencé, on demande 3.040.000.000. de programme, ce qui donne la certitude que le porte-avions coûtera 8 milliards. Ce porte-avions est-il absolument indispensable?

Est-il très sage de concéder 8 milliards dans l'état actuel des finances, pour la construction d'une unité dont on ne voit pas si elle répondra aux nécessités de la guerre moderne.

M. VIELJEUX se demande si la construction d'un porte-avions n'est pas indispensable pour avoir une marine moderne.

M. LE GENERAL PETIT fait observer que, selon que le porte-avions doit escorter des bateaux de transport ou entrer dans une unité navale, ses caractéristiques sont différentes. Il explique la conception des Américains quant à l'arme navale.

Il conclut en exprimant l'opinion que la France doit avoir des porte-avions.

Le chapitre 904 est réservé.

Le chapitre 904 - 2 est réservé.

Chapitre 905 - Travaux maritimes, travaux et installations.

M. ADENOT, Contrôleur de la Marine, fournit des explications sur le centre d'instruction des opérations amphibies (C.I.O.A.) à Arzew. A la demande de M. Vieljeux, il explique brièvement la situation de la Pallice et de Rochefort.

Les chapitres 906 et 906-2 sont réservés.

Les chapitres 907 et 908 sont adoptés.

Chapitre 909 - Travaux maritimes - Acquisitions immobilières.

M. COURRIERE demande ce que représente l'acquisition d'une boulangerie allemande?

M. LE CONTROLEUR ADENOT fait remarquer que la dépense est extrêmement mince.

M. LANDABOURE demande pourquoi sur ce chapitre on a pu ériger un bâtiment de l'administration sur un terrain qui n'était pas acheté et pour lequel on demande maintenant les crédits d'acquisition.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime que ce procédé est indigne d'une administration sérieuse comme celle de la Marine. Il propose la suppression du crédit de 1 million destiné à l'acquisition à Bordeaux, place V. Raulin, d'un terrain sur lequel est érigé un immeuble de l'Etat.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 909, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 909-2 - Aéronautique navale - Acquisition immobilière

M. ROUBERT fait observer que l'on regroupe les installations dans l'Ouest alors que les installations du Sud sont dispersées.

Le chapitre 909-2 est réservé.

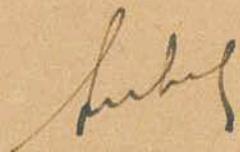
FIN. 2^e. du 30.7.1948

M. LE PRESIDENT invite la Commission à tenir
sa prochaine séance le lendemain samedi 31 juillet à 9 h.30

La séance est levée à 18 heures 15.

s de communiqué
à la presse

Le Président,



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Same di 31 Juillet 1948

La séance est ouverte à 9 heures 50

PRESENTS : MM. GERBER (Philippe), LANDABOURE, LANDRY, MARRANE, MONNET, POHER (Alain), VIELJEUX.

ABSENTS : MM. AVININ, BOUDET, CARDONNE (Gaston), COURRIERE, DOREY, DUCHET, GERBER (Marc), GRENIER (Jean-Marie), HOCQUARD, JANTON, LACAZE (Georges), LAFFARGUE, MERLE (Faustin), MINVILLE, PAULY PESCHAUD, REVERBORI, SAUER, THOMAS (Jean-Marie), VICTOOR.

EXCUSE : M. Alex ROUBERT

SUPPLEANTS : MM. ALRIC, de M. IGNACIO-PINTO ; DAVID, de M. BARON ;

ASSISTAIENT en outre à la séance : MM. Léon HAMON et TREMINTIN au titre de la Commission de l'Intérieur.

ORDRE du JOUR

Avis sur la proposition de loi A.N. 4753 - C.R. 764 (année 1948) tendant à proroger la loi relative aux contrats des collectivités locales - Rapporteur pour avis : M. MONNET.

COMpte-RENDU

I - Avis sur le projet de loi relatif aux loyers.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande à M. Philippe Gerber de présenter à la Commission le texte définitivement mis au point, en ce qui concerne les articles fiscaux de la loi sur les loyers.

M. Philippe GERBER, à l'article 62 ter, donne lecture d'une modification de forme suggérée par les administrations financières.

A l'article 62 bis, M. Philippe GERBER indique qu'il lui semble difficile, pour des raisons théoriques, de porter atteinte au principe de l'assiette de l'impôt foncier et d'édicter des exonérations également en ce qui concerne l'impôt général sur le revenu qui, comme son nom l'indique, doit être d'une portée absolument générale.

Par ailleurs, il estime que la législation introduite par cet article devrait être revue, en tout état de cause, au moment de l'étude de la loi sur les finances locales puisque l'impôt foncier concerne, au premier chef, la fiscalité des départements et des communes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL se déclare d'accord sur les deux points indiqués ; d'une part, il est bien certain que l'augmentation de revenu correspondant à la majoration des loyers doit figurer dans la déclaration d'impôt, sinon la vérification de celle-ci deviendrait inextricable et ce serait, d'autre part, une mesure fort peu logique.

.../...

En effet, pourquoi ne pas édicter des exonérations lorsqu'il existe des augmentations de salaires et de traitements. Par ailleurs, il convient absolument de résérer l'avenir et en particulier les dispositions qui pourront être prises dans la réforme de la fiscalité locale.

M. MONNET déclare que, selon lui, tant que la politique de la construction est dépendante d'un système capitaliste il convient de laisser fonctionner normalement la loi de ce système mais ce n'est pas en accordant des exemptions d'impôt que l'on obtiendra le résultat cherché.

M. Philippe GERBER propose une formule de l'ordre suivant :

"jusqu'à application de la loi portant réforme des finances locales et, en tout cas, jusqu'à expiration du délai de 5 années prévu à l'article x de la loi relative aux loyers, etc..."

La Commission donne son accord à cette proposition.

Article 62 bis A nouveau -

M. Philippe GERBER fait remarquer que les dispositions nouvelles introduites par la législation tendent à exonérer du paiement de l'impôt foncier les propriétaires de personnes économiquement faibles qui sont dispensées des majorations de loyer prévues par la loi.

Il estime la mesure juste dans son principe mais il montre qu'elle peut conduire à de très graves abus.

Il faudrait, en effet, que les propriétaires ne soient dispensés du paiement de l'impôt foncier que pour les fractions de l'immeuble habité par les "économiquement faibles" en question. Sinon, on assistera à une véritable chasse à "l'économiquement faible" que feront les propriétaires de grands immeubles. Il leur suffirait, en effet, d'abriter dans un des nombreux logements de l'immeuble un seul "économiquement faible" pour obtenir le dégrèvement, pour la totalité de l'immeuble, en ce qui concerne l'impôt foncier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL pense également que, si le législateur décide de faire un cadeau aux "économiquement faibles", ce peut être logique, mais il ne faut pas que ce soit le propriétaire qui supporte les frais du cadeau.

.../...

FIN. S. du 31.7.1948

Par ailleurs, la mesure prévue est techniquement impossible à réaliser, étant donné que les matrices pour l'impôt foncier ne tiennent pas compte des divisions intérieures des immeubles.

Il propose la disjonction de l'article en question. Cette proposition est adoptée.

III. - REVISION des contrats passés par les collectivités locales.

M. TREMINTIN, rapporteur de la Commission de l'Intérieur, expose les motifs de la loi et la nécessité d'autoriser aux collectivités un nouveau délai pour l'achèvement des procédures de revision, des résiliations ou des reprises en régie directe, de leurs exploitations concédées.

M. MONNET fait remarquer que l'article 1 bis contient une prolongation de fait qui n'est pas de six mois, mais qui est de un an et demi, en vertu de l'introduction du titre II dans la rédaction, en ce qui concerne le choix à opérer pour les collectivités intéressées.

Dans la loi de 1947, en effet, un titre I, qui est le principal de l'économie de ce projet, fixe la procédure de reprise en régie directe.

Or, le titre II reprend des mesures qui sont d'une portée beaucoup plus générale que celles du titre I, puisque ce ne sont pas seulement des contrats de concessions. Elles concernent des questions immobilières, des affaires de régie de certaines villes du Sud-Est où la ville a des participations pour des lotissements qui n'ont rien à voir avec les opérations de reprise en régie.

D'ailleurs, par le titre II, on risque de donner à l'application de cette loi une extension non plus de six mois mais créant, pour la municipalité qui demande l'application de cet article, une faculté d'interruption de dix-huit mois de prescription. Ce n'est pas ce qu'a voulu le rédacteur de la loi; s'il l'avait voulu, il aurait indiqué dans l'article 1er qu'il désirait prolonger cette loi pour un an et demi.

Enfin, les dispositions de paiement établies forfaitairement sur la base de la loi de 1947, deviennent de plus en plus légères pour les communes mais de plus en plus sévères pour

les sociétés concessionnaires indemnisées et c'est pourquoi il sera de plus en plus difficile de trouver des contractants avec les communes.

M. MONNET propose que l'article 1er bis ne contienne plus le mot "titre II" et que l'on supprime les mots "en régie directe" puisque l'option ne se présente que dans un seul sens.

M. MARRANE déclare que, bien que partisan des régies directes communales, il a réglé toutes ses conventions à l'amiable. Mais dans beaucoup de cas, pour qu'une assemblée locale puisse décider ou non de la dénonciation du contrat de concession elle devra entreprendre une étude qui, même commencée fin 1947, peut très bien demander encore de longs mois, compte tenu du fait que les conseils municipaux ont été renouvelés en octobre dernier. Il se prononce donc contre l'amendement de M. Monnet.

M. HAMON, Président de la Commission de l'Intérieur, résume la position de M. Monnet en ceci qu'une collectivité qui aurait demandé la révision ne puisse ensuite bénéficier d'un délai supplémentaire d'un an pour revenir à la régie directe. Mais en fait, pour échapper à cette interdiction, la collectivité, au lieu de demander la révision, demandera la résiliation et aura ensuite le délai pour décider la reprise en régie.

Donc l'amendement n'aura pas de portée pratique.

La Commission, consultée sur l'amendement, se partage par 6 voix contre 6.

La séance est levée à 11 h. 30.

LE PRESIDENT,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. AVININ, Vice-Président

1ère Séance du mardi 3 août 1948

La séance est ouverte à 10H.15

PRESENTS : MM. AVININ, BARON, CARDONNE, GRENIER, JANTON,
LANDABOURE, MARRANE, MERLE, MONNET, POHER,
REVERBORI, VIELJEUX.

ABSENTS : MM. BOUDET, COURRIERE, DOREY, DUCRET, GERBER (Philippe), HOCQUARD, IGNACIO-PINTO, LAFFARGUE, LANDRY, MINVIELLE, PAULY, PESCHAUD, SAUER, THOMAS, VICTOOR.

EXCUSES : MM. GERBER (Marc), ROUBERT (Alex).

SUPPLEANT : M. le Général PETIT, de M. Lacaze.

Assistait
A LA SEANCE M. le Général DELMAS (au titre de la Commission de la Défense Nationale)

ORDRE DU JOUR

- 1) Audition de M. René MAYER, Ministre de la Défense Nationale, sur le budget des Forces Armées (Guerre) et le budget de la Présidence du Conseil (Défense Nationale).
- 2) Suite de l'étude du Projet de Loi A.N. N° 4059 - Budget militaire 1948 - Dépenses de reconstruction Annexe II - Forces Armées - Section commune - Chapitres réservés.
Rapporteur M. MONNET.

COMPTE-RENDU

M. AVININ, vice-président, accueille M. René MAYER, Ministre de la Défense Nationale et M. BOURGES-MAOUNOURY, Secrétaire d'Etat aux forces armées et leur indique l'état des travaux budgétaires de la Commission.

M. René MAYER, Ministre de la Défense Nationale, après avoir donné quelques précisions sur la structure du budget, indique quelle sont les prévisions du vote du budget à l'Assemblée Nationale. Cependant deux méthodes s'offrent au Parlement : ou le vote du budget militaire ou le vote de douzièmes. Cette dernière est exclue par le Gouvernement. Il est indispensable que le budget soit voté et que le budget de 1949 soit voté avant le 31 décembre 1948.

M. LE PRESIDENT remercie M. le Ministre des indications qu'il a bien voulu fournir à la Commission.

M. MONNET demande quelle est l'importance de l'Institut des Hautes Etudes militaires et s'il doit figurer à la Présidence du Conseil.

M. le Général PETIT critique le fait que le Parlement soit appelé à examiner des budgets qui ne reposent pas sur la base des lois organiques.

Il fait observer ensuite que l'armée française serait tributaire de l'étranger pour une partie de son armement, la France ne fabriquant que le matériel léger. Ce fait porte atteinte à l'indépendance française.

Il insiste sur l'importance des missions militaires dont le rôle diplomatique est considérable. C'est pourquoi il demande qu'on leur porte une attention toute particulière et qu'elles soient indépendantes des budgets militaires.

M. le GENERAL DELMAS, représentant de la Commission de la Défense Nationale, indique que cette Commission estime que les bases qui ont servi à établir les effectifs sont très peu valables. Il importe de réduire les effectifs car un militaire moyen coûte 200.000 francs par an.

Il demande si le Gouvernement compte nommer un général à la tête de la Défense nationale.

Il pose ensuite la question de la situation difficile des dégagés des cadres.

.../...

M. POHER, Rapporteur Général, se félicite qu'on ne renonce pas à voter le budget militaire, d'autant plus que la Commission avait commencé ce travail. Mais des douzièmes ayant été votés pour juillet et août, il ne faudrait pas que les décrets de répartition contrecarrent l'exécution des décisions des assemblées.

M. VIELJEUX s'inquiète auprès du ministre sur la question de la localisation des industries de guerre qui ne semble plus répondre aux nécessités modernes.

D'autre part, il demande si nous poursuivons la fabrication de matériels aéronautiques.

M. le MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE ne voit aucun inconvénient à ce que l'Institut des Hautes Etudes militaires soit inscrit au budget de la Présidence du Conseil.

A M. le général PETIT il répond qu'il regrette que l'Assemblée Nationale n'ait pas voté les lois organiques militaires, mais il ne peut que le regretter. En ce qui concerne l'indépendance de l'armée française, il fait observer que l'indépendance d'une armée est fonction du potentiel économique d'un pays. Il faut comprendre que dans la guerre moderne on n'est jamais seul. Si l'indépendance est souhaitable, la coopération et l'interchangeabilité ne le sont pas moins. Sous ces réserves, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que l'armée française soit indépendante.

A M. le Général DELMAS, il répond qu'il est dans les intentions du Ministre de la Défense Nationale de nommer un Général chef d'Etat-Major de la Défense Nationale. En ce qui concerne les militaires dégagés des cadres, il semble difficile d'augmenter les crédits prévus.

A M. le Rapporteur Général, il répond que les droits du Parlement seront sauvegardés par le vote du budget qui fait disparaître les décrets de répartition. En ce qui concerne la réduction d'ensemble, il tiendra compte des suggestions qui lui seront présentées par le Parlement.

A M. VIELJEUX, il indique que l'armement d'une force doit être pensé en fonction de certaines hypothèses, mais il est inévitable que certaines industries soient exposées. Il fait cependant remarquer que les territoires exposés dans le monde sont de plus en plus vastes.

M. le RAPPORTEUR GENERAL pense qu'il ne faut pas disper-
ser des crédits sur des constructions qui se révèlent ensuite très mauvaises.

M. le MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE déclare que cette observation ne peut s'appliquer aux études qui doivent en tout état de cause être constamment poursuivies dans tous les .../...

domaines.

M. LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE et M. le SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES se retirent à 11 heures.

II - Budget militaire - Section commune.

Dépenses de reconstruction et d'équipement.

Chapitre 8060 - Gendarmerie reconstruction.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer qu'il serait regrettable que les administrations fassent passer leur reconstruction avant la Reconstruction nationale. Il propose une réduction de principe de 10 millions en programme portant sur la reconstruction de la caserne de Gendarmerie de Pont-Rémy (caserne appartenant à des particuliers qui refusent de construire).

Cette proposition est adoptée et le chapitre 8060, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 9000 - 9010 - 9020 sont réservés jusqu'à l'examen des budgets annexes militaires.

Chapitre 9030 - Service cinématographique - Installations.

M. MONNET, rapporteur, donne lecture d'une note relative à l'aménagement du Fort d'Ivry pour l'installation du service cinématographique.

M. LANDABOURE estime qu'il s'agit de demandes de crédits abusives.

M. le Général DELMAS fait observer que si un service cinématographique est utile, il est très coûteux de vouloir transformer un fort pour l'y installer. La dépense élevée qui devait résulter de cette opération pouvait et aurait dû être prévue.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL pense qu'il n'est pas sérieux de dire qu'on s'aperçoit après coup de la vétusté d'un immeuble où l'on a fait des installations neuves.

Il propose une réduction de 10 millions en programme et de 5 millions en paiements. Il prie M. PERNOT, Contrôleur de l'Armée, de faire une enquête sur la question du fort d'Ivry.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée

.../...

et le chapitre 9030, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 9031 - construction des logements militaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL craint que les constructions envisagées ne soient pas toutes utiles.

Répondant à M. le Rapporteur Général, M. le Général DELMAS, défend la construction de l'école d'application des transmissions à Montargis.

M. le Général PETIT pense que l'école des transmissions devrait se trouver plus près des autres centres militaires d'instruction. Il n'est pas impossible que plus tard on ne transfère l'école de Montargis. Il est vrai qu'il y a une situation de fait, dans ce cas, qui justifie le maintien de l'école de Montargis.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que l'Armée a tendance à faire des bâtiments somptuaires et à disperser ses efforts. Il propose une réduction de 50 millions en crédits de paiement et 50 millions en crédits de programme.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 9031, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 9150 - Gendarmerie - Equipement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que l'on demande 700 millions de programme en deux ans pour construire des casernes, dépense qui paraît élevée. Il fait observer que les constructions militaires sont véritablement une provocation à l'égard des populations sinistrées qui ne sont pas relogées. Il estime que certaines opérations pourraient être retardées. Il propose un abattement de 50 millions en programme et de 50 Millions en paiement sur les opérations nouvelles.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 9150 ainsi modifié est adopté.

Les Chapitre 9152 - Gendarmerie - matériel lourd, et 9160 - Gendarmerie - Acquisitions immobilières sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

La séance est levée à 11 heures 45.

Pas de communiqué
à la presse

Le Président



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, Président

2ème Séance du mardi 3 août 1.948

La séance est ouverte à 16 h.45

PRESENTS : MM. BARON, CARDONNE, COURRIERE, GERBER (Marc), GERBER (Philippe), GRENIER, HOCQUARD, JANTON, LACAZE, LANDABOURE, LANDRY, MONNET, POHER, REVERBORT, ROUBERT (Alex), SAUER, THOMAS, VIELJEUX.

ABSENTS : MM. AVININ, BOUDET, DOREY, DUCHET, LAFFARGUE, MARRANE, MERLE, MINVILLE, PAULY, PESCHAUD, VICTOOR.

SUPPLEANT : M. ALRIC, de M. Ignacio-Pinto.

ORDRE DU JOUR

Suite de l'étude du Projet de Loi A.N. 4059 - Budget militaire 1948 - Annexe XIII - Forces armées - Fabrications d'armement.

Rapporteur M. BARON.

COMPTE-RENDUI - Budget des dépenses militaires pour 1948.-Budget annexe de fabrication d'armement.

M. ROUBERT, président, ouvre la séance et donne la parole à M. BARON.

M. BARON, rapporteur, indique qu'il n'y a pas eu d'observation particulière à l'Assemblée Nationale.

M. POHER, Rapporteur Général, fait observer que ce budget est de l'ordre de 19 milliards. Il cherche quel est le partage des dépenses entre les fabrications d'armement et les services de la Guerre.

M. VIELJEUX se demande si les salaires des ouvriers ayant été décomptés sur la base des bordereaux de salaires en vigueur au 30 novembre 1947, les évaluations de dépenses ne sont pas insuffisantes.

Il demande ce qu'est le "fonds d'amortissement" destiné à alimenter le financement des dépenses d'équipement.

Il estime que le budget des fabrications d'armement devrait refléter leur activité industrielle.

M. BARON explique que dans le prix de vente des établissements, une part est destinée au fonds d'amortissement. Il ajoute qu'il est envisagé de tenir une comptabilité industrielle.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL pense que la dispersion des efforts des fabrications d'armement est une des causes des prix élevés des produits. Mais toutes les usines sont-elles utiles, ont-elles chacune une mission bien déterminée ? On semble poursuivre les errements d'avant-guerre en vivant sur l'acquit. Si on disperse tous les efforts dans des usines qui ne sont pas adaptées aux exigences de la production d'armes modernes on accroît les frais généraux.

Il croit qu'il faudrait faire une observation de principe pour demander un effort de concentration qu'on appuierait d'une réduction de crédits.

La discussion générale est close.

.../...

Dépenses

Chapitre I60 - Personnels titulaire, auxiliaire et contractuel

M. LE PRESIDENT se demande si les titularisations envisagées sont bien justifiées à une époque où on effectue des renvois de titulaires dans d'autres administrations.

M. VIELJEUX proteste contre une homologation de chiffres de personnel dont on ne connaît pas les missions et les charges de travaux puisque l'on ne peut avoir d'idées nettes sur les programmes de fabrication.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer qu'il y a des crédits importants destinés à l'intégration des auxiliaires dans les cadres. Alors qu'on ne sait pas dans quelle direction on orientera les efforts militaires on titularise un personnel nombreux et on gonfle les effectifs.

Les crédits étant prévus pour l'année entière, il estime qu'une étude sérieuse doit être faite de la question.

M. PERNOT, contrôleur de l'armée, fait observer qu'on/anticipe pas sur la loi des cadres mais par rapport à 1947 les effectifs ont augmenté d'un nombre connu.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime qu'il faut maintenir les effectifs à leur niveau réglementaire.

Il ajoute qu'à l'inflation d'effectif s'adjoint des élévations de grade.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'au cours des débats à l'Assemblée Nationale, le Ministre a déclaré qu'il n'y avait pas eu de titularisation depuis 10 ans.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de maintenir les effectifs au niveau prévu dans le projet de budget de 1947.

M. BARON propose de s'en tenir aux effectifs réglementaires fixés en 1935, qui est la loi de base. Si on veut conserver les techniciens actuels, il ne faut pas gêner leur carrière.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL se rallie à la proposition de M. Baron, à condition qu'aucune nouvelle titularisation n'intervienne au delà des chiffres statutaires de 1935 tant que la loi des cadres ne sera pas votée. Il propose une réduction de 50 millions en plus de la réduction effectuée par l'Assemblée Nationale. Cependant, un travail de coordination doit être fait.

M. LANDABOURE craint que la mesure préconisée par M. le Rapporteur Général n'aboutisse à une évasion des meilleurs éléments.

La proposition de M. le Rapporteur est adoptée par 10 voix contre 5 et le chapitre I60, ainsi modifié, est adopté.

M. CARDONNE pense que la loi d'organisation militaire ne règlera pas les questions d'effectifs des fabrications d'armements.

M. le RAPPORTEUR GENERAL conteste cette affirmation. Il ajoute que ce qu'il met en cause c'est le principe des fabrications d'armements.

M. CARDONNE estime qu'il est néfaste de boucher la carrière des jeunes élèves en arrêtant l'avancement du personnel en place.

Chapitre I6I - Personnel ouvrier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait remarquer que le chiffre du chapitre résulte en particulier du calcul des allocations familiales.

Il propose un abattement indicatif de 10 millions pour protester contre la dispersion des efforts dont il a été parlé dans la discussion générale.

M. THOMAS fait observer que s'il y a intérêt à concentrer les usines d'armement, il peut aussi y avoir un intérêt de défense nationale à les disperser.

M. LE PRESIDENT indique que la Commission n'a pris position sur la concentration des usines mais a demandé que l'organisation des usines soit rationnelle.

Il ajoute que la réduction proposée paraîtrait inopportun sur le chapitre I6I qui est intitulé "Personnel ouvrier".

Le chapitre I6I est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 360 - Fabrication d'armement - Fonctionnement.

M. BARON, rapporteur, signale que l'Assemblée Nationale a opéré une réduction portant sur les carburants.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime qu'il y a une centaine de voitures en trop si l'on rapporte le nombre de véhicules

.../...

au nombre d'établissements.

M. BARON propose de réserver cet article pour information.

L'article 2 est réservé.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL acquiesce et demande le détail de l'affectation des voitures.

Il demande une explication sur les frais d'abonnement de l'agence comptable et sur le "passage au chapitre de fabrication pour faciliter la tenue de la comptabilité industrielle des dépenses des frais généraux entrant dans le calcul du prix de revient et ne nécessitant pas l'établissement obligatoire d'état de prévision particulier."

M. PERNOT, contrôleur de l'Armée, lui répond qu'il s'agit de l'inclusion des frais généraux dans le prix de revient.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande que le détail des crédits soit fourni. Il proteste ensuite contre l'exagération des frais de déplacement. Il propose sur ce point une réduction de 5 millions sur l'article 4 et, en outre, une réduction de 10 millions pour appuyer l'observation faite dans la discussion générale relative à la continuation des activités sur la base de 1939.

Ces propositions sont adoptées et le chapitre 360 - sauf l'article 2 - ainsi modifié est adopté.

Chapitre 361 - Fabrications d'armement - Fonctionnement.

Ce chapitre est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 362 - Fabrication d'armement - Matière - Marchés à l'industrie. Fonctionnement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer qu'il y aura lieu au terme de l'examen des budgets militaires, de coordonner toutes les décisions.

Le chapitre 362 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 660 - Versement au fonds d'amortissement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande que des renseignements soient fournis quant au calcul du chiffre de 770.000.000 de francs.

.../...

Le Chapitre 660 est adopté (Chiffre de l'Assemblée Nationale)

Chapitre 365 - Etudes - Recherches et prototypes. Matière et marchés à l'industrie.

M. ALRIC fait observer qu'au point de vue programme d'armement, il faut absolument avoir un programme et s'y tenir ou n'en pas avoir du tout.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1 million pour appuyer cette observation.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 365, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 860 - Fabrications d'armement - Reconstruction.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100 millions en programme et 50 millions en paiement pour protester contre la profusion des opérations nouvelles lancées.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 860, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 960 - Fabrication d'armement - Équipement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande ce qu'Impex a réclamé aux fabrications d'armement. Il fait observer que l'inscription d'un crédit qu'on ne verse pas à l'Impex permet à l'administration de disposer de sommes importantes.

Cette question est réservée.

Il propose une réduction de 150 millions en programme et de 100 millions en paiement, la mise à hauteur des usines semblant être une mesure générale appliquée sans discrimination.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 960, ainsi modifié, est adopté.

Fabrication d'armement. Acquisitions immobilières.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de ramener à 30 millions les paiements en considération d'une proposition de M. BOUDET relative aux opérations immobilières d'un montant inférieur à 20 millions.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 961,

....

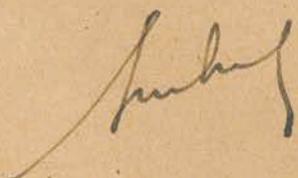
ainsi modifié, est adopté.

M. LE PRESIDENT invite la Commission à tenir sa prochaine séance le lendemain mercredi 4 Août 1948 à 9 heures 30.

La séance est levée à 19 heures 35.

Le Président,

pas de communiqué
à la presse



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

GM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT , président

1ère séance du mercredi 4 août 1948

La séance est ouverte à 10 heures

- PRESENTS : MM. BARON, BOUDET, CARDONNE, DUCHET, HOCQUARD, IGNACIO-PINTO, JANTON, LACAZE, LANDABOURE, MINVIELLE, MONNET, PESCHAUD, POHER, REVERBORI, ROUBERT, SAUER, THOMAS, VIELJEUX.
- ABSENTS : MM. AVININ, COURRIERE, DOREY, GERBER (Marc), GERBER (Philippe), GRENIER (Jean-Marie), LAFFARGUE, LANDRY, MARRANE, MERLE (Faustin), PAULY, VICTOOR.

ORDRE du JOUR

- 1^o) Suite de l'étude du projet de loi A.N. 3027 - 3607 - Budget ordinaire civil 1948 - Annexe 26 - Aviation civile et commerciale - Rapporteur : M. THOMAS.
- 2^o) Avis sur la proposition de résolution n^o 628 (année 1948) Travaux d'irrigation - rapporteur pour avis : M. LANDABOURE.

COMPTE-RENDUI - Budget des Travaux Publics et Transports.Aviation civile.

M. ROUBERT, président, ouvre la séance et donne la parole à M. THOMAS, rapporteur.

M. THOMAS, rapporteur, indique tout d'abord le volume des crédits demandés et des crédits votés par l'Assemblée Nationale.

Il fait ensuite mention de la situation des ingénieurs de l'aviation civile au point de vue reclassement de la fonction publique qui sont défavorisés par rapport aux ingénieurs des travaux publics. Il insiste sur les difficultés qui en résultent pour la bonne marche des services. On envisage d'accorder une indemnité de sécurité qui entraînerait une dépense de 80 millions. Il demande à la Commission de donner un avis favorable au principe de cette indemnité.

Accordant ensuite la question de l'aviation sportive, il fait observer que les crédits sont peu importants.

M. POHER, Rapporteur Général, sur les indemnités à accorder aux techniciens, estime qu'il ne revient pas à la Commission à propos du budget d'aborder la question du reclassement de la fonction publique. Au moment où l'on supprime les indemnités, il serait peu souhaitable de les rétablir. On ne saurait d'ailleurs assimiler les ingénieurs de l'aviation civile aux ingénieurs des Ponts et Chaussées.

M. VIELJEUX ne comprend pas que les administrations publiques ne payent pas leur personnel au même taux que l'industrie privée et arrivent à de mauvais résultats.

M. THOMAS, rapporteur, déclare que le reclassement ne donne pas satisfaction aux ingénieurs de l'aviation civile. On peut cependant se demander si le traitement de ces techniciens est suffisant eu égard à la responsabilité particulière qui leur incombe et aux difficultés de recrutement que l'on rencontre. Il demande à la Commission de le suivre pour demander une amélioration de leur sort.

.../...

M. LE RAPPORTEUR déclare que cette proposition est très grave - Un reclassement vient d'avoir lieu. Il n'a donné satisfaction à personne. Il y a eu des grèves. Si la Commission des Finances prend parti dans cette question qu'elle ne connaît pas, si elle commence à mettre en cause le reclassement, elle doit voir toute la question, ce qui est impossible.

Il serait d'accord pour que M. THOMAS indique que l'utilité particulière du corps des techniciens de l'aviation civile impose que leur soit faite une situation meilleure.

M. LACAZE, déclare au nom de ses collègues communistes et de la Commission des Transports, qu'il est scandaleux que le personnel en question soit mal payé.

M. JANTON pose la question de principe de savoir si la Commission doit se refuser à soulever la question du reclassement.

M. LACAZE déclare que, si l'on veut liquider l'aviation nationale, il n'y a qu'à continuer à mal payer ses techniciens.

M. THOMAS, rapporteur, rappelle que la Commission des Finances et le Conseil de la République ont été unanimes pour reconnaître que les ingénieurs de l'aviation civile sont dans une situation défavorisée.

M. LE PRESIDENT demande à M. THOMAS de préciser qu'il ne veut pas remettre en cause le reclassement, mais qu'il propose à la Commission de demander que soit rémunéré conformément au statut de la fonction publique le personnel dont les fonctions sont particulièrement importantes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande que l'indemnité suggérée par M. THOMAS se réfère à l'article 3I du statut de la Fonction publique.

M. THOMAS, rapporteur, indique que l'observation qu'il désire présenter est la même que celle faite par l'Assemblée Nationale.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL n'accepte pas les termes de la demande de l'Assemblée Nationale, mais accepte une indemnité telle que celle de l'article 3I du Statut de la Fonction Publique.

FIN. Ière S. du 4 Août 1948

- 4 -

1

La proposition de M. THOMAS n'est pas adoptée par 8 voix contre 6.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée par 8 voix contre 6.

M. THOMAS, rapporteur, renonce à son rapport. Il est convaincu que, pour l'organisation des services de sécurité, il est indispensable de faire une situation décente au personnel de ces services. Il ne veut pas prendre la responsabilité de risquer de ruiner ces services essentiels.

Chapitre I00 - Traitements du personnel titulaire de l'Administration centrale

M. LE RAPPORTEUR indique qu'il y a lieu de supprimer un crédit de 68.000 francs destiné à permettre le paiement d'une indemnité différentielle à 4 secrétaires d'administration chargés des fonctions de chefs de section.

Le Chapitre I00, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre I35 - Services extérieurs de l'Aviation civile et commerciale - Salaires du personnel ouvrier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande ce qu'est une "prime de qualité".

M. THOMAS, rapporteur, déclare qu'il se renseignera et propose de réserver le chapitre.

Le chapitre I35 est réservé.

Chapitre I39 - Service de l'aviation légère et sportive - Rémunération du personnel contractuel.

M. THOMAS, rapporteur, propose de maintenir le crédit voté par l'Assemblée Nationale pour indiquer son désir de voir rétablir les postes de moniteurs supprimés par le Gouvernement.

Le Chapitre I39 est adopté (Chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre I50 - Personnel militaire - Soldes et indemnités.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande qui assure la garde des camps d'aviation depuis la suppression de la gendarmerie de l'Air.

M. THOMAS, rapporteur, déclare qu'il fournira ce renseignement au cours d'une prochaine séance.

Le chapitre I50 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 3I8 - Remboursement de frais de déplacements et de missions.

M. BOUDET estime trop importants les frais de tournées, de missions et de déplacements de l'administration.

M. LACAZE déclare qu'il y a des abus dans le domaine des déplacements. D'une part ils sont nombreux et, d'autre part, certains déplacements ne doivent pas nécessairement se faire par avion. Il propose une réduction indicative de 10 millions.

M. LE PRESIDENT propose de demander à M. le Rapporteur la liste des missions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL la lui fournit.

M. LACAZE fait observer que l'on dépense beaucoup en frais de mission pour les télécommunications, alors que, dans ce domaine, il y aurait un grand effort d'équipement à faire.

M. CARDONNE demande si tous les crédits ouverts en 1947 ont été dépensés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL lui répond affirmativement.

M. BOUDET propose une réduction de 150.000 francs.

La proposition de M. LACAZE n'est pas adoptée par 6 voix contre 11

La proposition de M. BOUDET est adoptée par 11 voix contre 7.

.../...

Chapitre 322 - Télécommunications et signalisation -
Matériel et frais de fonctionnement

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande des précisions sur la participation de la France au fonctionnement du "Loran d'Islande" entraîné par l'organisation de l'aviation civile.

M. THOMAS, rapporteur, explique qu'il s'agit d'application d'accords internationaux.

M. CARDONNE propose une réduction de 7 millions qu'il fonde sur l'état des dépenses effectuées en 1947.

M. THOMAS, rapporteur, combat cette proposition.

M. CARDONNE retire sa proposition.

Le chapitre 322 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 337 - Loyers et indemnités de réquisition
Frais de remise en état d'immeubles
déréquisitionnés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande des renseignements sur la politique des réquisitions.

M. THOMAS, rapporteur, indique qu'il y a un transfert de crédit de l'Air à l'aviation civile.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL prie M. Thomas de faire une observation sur le non-paiement aux propriétaires des indemnités de remise en état.

Le chapitre 337 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 341 - Acquisition de véhicules automobiles.

M. BOUDET estime que ces acquisitions ne semblent pas justifiées eu égard à l'importance du parc d'automobiles actuel.

M. THOMAS, rapporteur, répond que les 18 véhicules utilitaires dont on prévoit l'achat sont destinés à remplacer des "défaillants". Il donne la composition du parc auto. Il déclare que la nécessité de voitures ne peut se faire plus sentir que

dans l'aviation civile.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait remarquer qu'il est normal qu'on ait 20 voitures à remplacer par an étant donné l'importance du parc.

Le chapitre 34I est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 342 - Entretien et fonctionnement des véhicules automobiles.

M. BOUDET a l'impression que les véhicules ne circulent pas toujours pour les besoins du service. Il propose une réduction de 10 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer qu'on justifie l'augmentation des crédits par l'augmentation du nombre des véhicules. Or le décret du 9 octobre 1945 a interdit l'accroissement des parcs.

M. LE PRESIDENT signale qu'il y a des bases éloignées (en Corse par exemple), où l'on manque de véhicules alors qu'à l'administration centrale leur nombre est plus que suffisant.

La proposition de M. BOUDET est adoptée par 11 voix contre 6 et le chapitre 342, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 352 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 40I - Oeuvres sociales

M. BOUDET propose une réduction de 50.000 francs parce qu'il apparaît que les frais à l'administration centrale sont plus élevés que dans les services extérieurs.

Cette proposition n'est pas adoptée et le chapitre 40I est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 500 - Subventions diverses.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL insiste sur l'intérêt des aéro-clubs qui forment des pilotes. Il estime qu'un débat doit avoir lieu pour qu'on décide de la part qui doit incomber à l'Etat dans le fonctionnement des aéro-clubs.

.../...

Chapitre 5I9 - 2. Couverture de l'exploitation de la ligne aérienne France-Antilles par la Compagnie Air-France.

M. LE PRESIDENT rappelle que lorsque la question s'est posée de l'exploitation de la ligne des Antilles, on savait que la ligne serait déficitaire.

Le chapitre 5I9-2 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

M. THOMAS rappelle qu'il fournira les renseignements qui ont été demandés mais qu'il se désmisit de son rapport et demandera à la Commission de désigner un nouveau rapporteur.

II - Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder une subvention au syndicat intercommunal de l'Estéron et du Var inférieur, présentée par M. LAURENTI.

M. LANDABOURE expose les faits auxquels se réfère la proposition de M. LAURENTI. Il s'agit d'obtenir que l'Etat verse en capital une somme de 300 millions. Il propose à la Commission d'émettre un avis favorable.

M. LE PRESIDENT indique que l'Assemblée Nationale est saisie d'une proposition de loi identique à la proposition de M. LAURENTI. Le Conseil de la République en votant cette dernière se lierait pour l'avenir.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL préférerait qu'on attende la proposition de loi. Il serait bon que le fonds d'équipement rural soit créé avant qu'on dispose de ses disponibilités.

M. VIELJEUX quoique partisan de l'irrigation, s'élève contre le fait que ces propriétaires qui attendent un projet de 500 millions, s'adressent à l'Etat au lieu de s'engager eux-mêmes.

M. BARON considère qu'il est normal de voter d'abord une proposition de résolution.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL considérant que la question mérite une étude approfondie propose d'attendre la

.../...

FIN. 1ère S. du 4.8.1948

2136
- 9 -

transmission de la proposition de loi de l'Assemblée Nationale.

Cette proposition est adoptée par 8 voix contre 6.

La séance est levée à 12 heures 35.

Pas de communiqué
à la presse

Le Président,



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

GM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président

2ème séance du mercredi 4 août 1948

La séance est ouverte à 15 heures 45

PRESENTS : MM. AVININ, BARON, BOUDET, CARDONNE, COURRIERE, DUCHET, GERBER (Marc), GRENIER, HOCQUARD, IGNACIO-PINTO, JANTON, LACAZE, LANDABOURE, LANDRY, MINVIELLE, MONNET, PESCHAUD, POHER, REVERBORI, ROUBERT, SAUER, THOMAS, VICTOOR, VIELJEUX.

ABSENTS : MM. DOREY, GERBER (Philippe), LAFFARGUE, MARRANE,

SUPPLEANTS : MM. le Général PETIT, de M. MERLE Faustin ; SOLDANI, de M. PAULY.

ASSISTAIENT, en outre à la séance: MM. le Général DELMAS et Max BOYER (au titre de la Commission de la Défense Nationale).

ORDRE du JOUR

- 1^o) Audition de M. JOANNES DUPRAZ - Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (marine), sur le budget de la Marine.
- 2^o) Suite de l'étude du projet de loi A.N. 4059 - Budget militaire 1948 - Annexe XII - Constructions navales
Rapporteur : M. CARDONNE.

COMpte RENDU

I - AUDITION de M. Joannes DUPRAZ, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Marine).

M. ROUBERT, Président, accueille M. le Secrétaire d'Etat qu'il remercie d'avoir bien voulu venir devant la Commission.

M. COURRIERE, rapporteur, fait part des observations exprimées par la Commission sur les chapitres 330 et suivants du budget de la marine (dépenses ordinaires) relatifs au matériel.

M. BOYER, représentant la Commission de la Défense Nationale, demande quelle est la politique du Gouvernement en matière de bases maritimes dans l'Union française.

M. LANDABOURE demande quelle politique le Gouvernement entend suivre en matière de forces navales.

M. POHER, Rapporteur général, demande à M. le Ministre d'évoquer le problème de la construction d'un porte-avions.

M. J. DUPRAZ, Secrétaire d'Etat aux forces armées se félicite d'être devant la Commission des Finances afin de rendre compte des projets du Gouvernement. Il tient à faire observer que les demandes de crédits de la Marine représentent 16% du total des dépenses militaires, pourcentage qui n'a jamais été aussi bas. Avant-guerre, il était de l'ordre de 25%. Les dépenses d'Indo-Chine représentent 5.400 millions. En demandant 50 milliards pour 1948, la Marine ne demande pas des crédits supérieurs à ceux de l'an dernier, malgré la hausse des prix. S'il demande d'être sensible à cette comparaison, c'est pour dire qu'il s'est posé les mêmes problèmes que ceux que se pose la Commission des Finances. Il reste que ce pourcentage de 16% ne permet pas d'insérer un programme de constructions neuves. Attendu qu'une flotte ne s'improvise pas, que la construction est un débit annuel d'unités, il faudra dans l'avenir, relever le pourcentage consacré à la marine.

FIN. 2ème S. du 4.8.1948

Les 50 milliards représentant un lourd budget d'entretien.

Un bon équilibre du budget de la Marine devrait être 50 % pour la reconstruction et 50 % pour l'entretien. L'importance des dépenses d'entretien est le résultat de l'utilisation de la flotte pendant une période de 8 ans sans qu'aient été faits les entretiens nécessaires.

Que fait la Marine avec ces 50 milliards ? Cela représente les frais d'une armée qui comprend 50.000 hommes, la participation à la guerre d'Indochine, la reconstitution des ports et des arsenaux, la reconstitution d'un stock de carburant et la charge d'une armée digne de ses missions. La marine de guerre représentait un tonnage de 760.000 tonnes, aujourd'hui elle représente un tonnage de 400.000 tonnes dont 260.000 tonnes armées.

assume enfin

La Marine/les tâches de draguage, de déminage, d'hydrographie, de transport et maintient la présence française dans le monde entier.

En ce qui concerne le chapitre 330 - Entretien du Matériel de série de l'aéronavale - il indique que le problème de l'entretien et le problème de la reconstruction de matériel sont liés. Du crédit du chapitre 330 sont exclus les appareils neufs et les appareils en voie d'extinction. Sur 800 appareils, 80 % sont à entretenir. Leur valeur est de 6.666 millions, les frais d'entretien représentent 20 % de cette valeur. On a dû majorer ce pourcentage en raison des manipulations monétaires. Il indique quels sont les appareils dont l'entretien est prévu. Aucun crédit n'est prévu pour les appareils d'un type trop ancien ou périssable.

M. Max BOYER, représentant la Commission de la Défense Nationale, remarque la multiplicité des appareils utilisés par l'aéronavale qui constitue une lourde servitude.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES signale qu'il y a 47 types d'appareils et ajoute que la même multiplicité de types se retrouve dans la flotte. Mais on a cherché à rationaliser et les réparations ne visent que 20 types d'appareils.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande quels sont les rapports de la Marine avec la Direction Technique et Industrielle de l'Air (D.T.I)

....

M. LE SECRETAIRE D'ETAT aux Forces Armées indique que la Marine fait connaître son programme de réparations à la D.T.I. qui présente sa note. Il n'est pas possible de discuter le prix. En ce qui concerne les appareils neufs devant l'incertitude des programmes, il a retiré des crédits de paiements relatifs au SO 8.000

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande quelles sont les réactions de la Marine à l'égard des travaux de la D.T.I. .

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMÉES déclare que, si l'entretien est coûteux, il n'y a pas eu de déboires. L'ensemble des vols en 1948 s'est fait avec une proportion d'accidents absolument normale.

Quant au chapitre 332 - Entretien des bâtiments de la flotte - il explique que le programme de carénage pour 1948 est supérieur à celui de 1947. Il comprend les seuls bâtiments de combat. Le carénage est une servitude inéluctable pour des raisons de sécurité. La flotte française ne connaît pas de déboires : c'est la conséquence d'un entretien attentif et évidemment onéreux. Si l'on veut qu'un matériel délicat continue de fonctionner, il faut lui consentir des dépenses d'entretien. Le carénage du Richelieu, qui est en retard de 3 ans, coûtera 1 milliard.

Le retard des carénages est dû à la destruction des ports et arsenaux. En 1947, une réduction de crédit importante a retardé le carénage.

M. BOYER, représentant la Commission de la Défense Nationale, rend hommage au personnel des arsenaux qui effectue un travail remarquable. La Commission de la Défense Nationale estime qu'on ne doit pas lésiner sur l'entretien des navires. Retarder les carénages, c'est réserver des dépenses importantes pour l'année prochaine.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMÉES ajoute que les carénages effectués en ce moment sont plus onéreux du fait du retard et du fait que ce sont de véritables refontes qui permettent de moderniser les navires. Enfin , le programme le plus important se situe dans le second semestre du fait de l'immobilisation des bâtiments après leurs exercices de printemps. Il demande à la Commission des Finances de ne pas réduire les crédits qui sont véritablement nécessaires.

Sur le chapitre 338 - combustibles et carburants -

.../...

Il explique que l'évaluation des dépenses pose des problèmes complexes du fait de divers facteurs : monétaires, localisation, transports, etc... Il est assez difficile de serrer de près l'évaluation en raison des circonstances de l'achat : cependant elle est exacte à 88 millions près.

En ce qui concerne le stockage, le Conseil supérieur de la Marine a apprécié le stock minimum de mazout à 330.000 tonnes. Ce stock est évalué en raison de la répartition du stockage. En 1948, la situation sera améliorée. La réalisation des crédits demandés ne permettra pas - malgré une navigation économique - de constituer le stock minimum.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande quelle sera la consommation annuelle.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES précise que la consommation en 1947, a été de 185.000 tonnes au total. Il ajoute qu'il y a actuellement une course au mazout dans le monde. La constitution d'un stock est un acte de prudence.

Sur le chapitre 339 - munitions et rechanges d'armements - il déclare que, dans ce domaine, la pénurie est grande, même en munitions classiques. Les besoins sont définis par des règles précises, qu'il énonce. Le programme reste limité aux besoins les plus urgents, dont il présente le détail.

Sur le chapitre 904 - Construction de la Flotte - il indique que la reconstitution des arsenaux a eu pour but de redonner à la France tout son potentiel industriel de constructions navales. Ce potentiel reconstitué, il s'agit de savoir si l'on veut aborder le programme du remplacement et du renouvellement de la Flotte qui, dans cinq ans, ne laissera que 120.000 tonnes de bâtiments.

On est tenté d'apprécier ce programme en fonction des nécessités et de l'opportunité de l'heure. Mais une flotte doit être construite chaque année. Le destin d'une grande puissance maritime se trouve compromis le jour où elle n'assure plus l'indépendance de ses voies de communication.

Il n'est pas question de reconstituer une flotte comme celle d'avant-guerre ni en valeur ni en tonnage, 400.000 tonnes suffisent. Nous avons besoin de porte-avions,

.../...

de sous-marins et de chasseurs de sous-marins. Une flotte, c'est aussi des marins dont il ne faut/décevoir les vocations. pas

Le problème se pose simultanément d'entrainer les hommes et de construire les bateaux. On se trouve en face d'une flotte dont le vieillissement est presque immédiat.

Nos deux porte-avions sont l'un anglais, l'autre américain. Nous avons des bâtiments allemands et italiens. Cela nous assure la transition avant la réalisation d'un programme français.

La France peut construire un bâtiment de guerre. On devra chaque année financer le programme du renouvellement de la Flotte. L'incorporation des bâtiments italiens en 1946 constitue une sorte de tranche navale.

Pour le porte-avions, voté l'an dernier par le Parlement, les crédits de 1948 soient peu importants. Ce bâtiment entrera en essai en 1952. L'annonce d'un programme a beaucoup réconforté les coeurs dans la Marine. Il donne les caractéristiques de l'unité envisagée qui est une arme indispensible.

En 1946, un choix a été fait entre les bâtiments en construction qu'on achèverait et ceux qu'on abandonnerait. Ce programme est en cours d'achèvement. Il reste des crédits de conservation de bâtiments que l'on envisage d'achever ultérieurement. Quant aux bâtiments qu'on ne veut pas terminer, il faut considérer que certaines pièces seront utiles.

Répondant à une question de M. le Rapporteur Général, il indique qu'il faut payer des pièces commandées pour des bâtiments qui ne seront pas achevés mais ces pièces seront utilisées à d'autres constructions.

Sur le chapitre 9042 - Etudes techniques d'armement - il indique qu'en beaucoup d'endroits s'accomplissent de grands travaux de recherches coordonnés. Il indique l'objet de ces recherches.

Sur le chapitre 905 - Travaux maritimes et installations. - il indique que le programme de Mers-el-Kébir vise à donner à la France la plus grande installation portuaire en eau profonde de la Méditerranée occidentale. Il donne des détails sur les travaux effectués. Malgré le coût élevé de l'opération, il ne semble pas qu'on doive y renoncer.

Il s'agit de reconstituer le capital stratégique des bases maritimes françaises dont la valeur est considérable.

M. COURRIERE demande si l'on peut ralentir les travaux de Mers el Kébir.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES répond qu'il y a pourvu mais qu'on ne peut trop étirer le programme sans s'exposer à des demandes d'indemnités de ralentissement de la part des entrepreneurs.

Sur le chapitre 906 - équipement de bases de l'aéronautique navale - il reconnaît que le nombre de bases est important, encore qu'il ait été réduit de 139 à 16. En ce qui concerne Hyères, Quers-Pierrefeu et Saint-Raphaël, il s'agit de trois bases de spécialités différentes. Mais il reconnaît que le programme demandé pour Saint-Raphaël est trop important.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'on avait justifié les travaux de LANN-BIHOUE par une nécessité de concentration alors que les bases du Sud-Est devaient être dispersées.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES poursuit son exposé en fournissant des détails sur la construction du matériel de l'aéronautique navale (chapitre 906-2). La valeur militaire des appareils commandés n'est pas en question mais on a eu des déboires. Les retards de livraisons sont un très grand sujet d'appréhension.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande si au titre du programme 1944-1946, la Marine a obtenu des livraisons.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES répond que le financement total 1944-1950 représente 14 milliards. Il y a actuellement 7 milliards d'autorisations. Au titre du programme 1944-1946, il y a eu des livraisons :

Sur 80 Bloch 175, 45 ont été livrés

-	15 Bloch 161,	5	-	-	-
-	4 Bréguet	3	-	-	-
-	40 Dornier	40	-	-	-
-	30 Goeland	30	-	-	-
-	40 Morane 50,	40	-	-	-

.../...

Sur 25 Nord 1002 , 25 ont été livrés
 - 35 II00 35
 - Morane école 3 - - -
 - 40 SO 94 , 1 a été livré
 - 25 SCAN 20 , 1 - - -
 - 40 Nord I400 pas d'appareil livré.

Répondant à une question de M. LANDABOURE, il indique qu'il a prescrit l'établissement d'un relevé du domaine de la Marine.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande la raison du doublement des crédits alloués pour le 2ème semestre de 1947.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES répond que chaque programme fait l'objet d'un contrôle strict et qu'il ne voudrait pas, par manque de crédit, être amené à renoncer au carénage de certains bâtiments. La réduction de 500 millions qu'il a effectuée lui-même lui semble suffisante. Il accepte de rechercher les réductions qui paraissent possibles mais il insiste sur le fait qu'il ne lui semble pas possible de réduire le crédit du chapitre 332.

M. LE PRESIDENT remercie M. le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées des renseignements qu'il a fournis à la Commission.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES se retire à 18 heures.

La séance est suspendue.

Elle est reprise à 18 heures 30.

II - Budget annexe des constructions et armes navales.

M. CARDONNE, rapporteur, présente une analyse des crédits inscrits dans ce budget qu'il accompagne de quelques observations générales.

Chapitre I80 - Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires.

M. CARDONNE, rapporteur, déclare qu'ici ce personnel semble nombreux, il est cependant du même ordre que le personnel d'une industrie privée comparable.

Il propose un abattement de 2 millions sur l'article 2 justifié par le fait que les ingénieurs des articles 1er et 2 semblent faire double emploi dans une certaine mesure.

M. ADENOT, contrôleur de la Marine, signale qu'il s'agit de deux corps distincts: l'un de direction, l'autre d'exécution.

Répondant à M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL, il indique que les effectifs des ingénieurs du Génie maritime sont en augmentation sensible par rapport à 1938. On a cherché à ne pas décourager les élèves ingénieurs.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL propose un abattement de 1 million pour protester contre le fait qu'on recrute des ingénieurs alors qu'on ne sait pas si on en aura besoin et contre une inflation des cadres désordonnée et excessive.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL est adoptée par 8 voix contre 5, et le chapitre I80, ainsi modifié, est adopté.

Présidence de M. REVERBORI.

Chapitre I81 - Personnel ouvrier.

M. CARDONNE, rapporteur, propose une réduction de 5 millions à l'article 6 pour obtenir l'accélération du versement des rappels de salaires aux personnels réintégrés.

Cette proposition est adoptée et le chapitre I81, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre I82 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 380 - Frais généraux et matières relatifs à l'exploitation

M. CARDONNE, rapporteur, propose un abattement de 1 million sur les frais de déplacement pour protester contre le manque de justifications.

Cette proposition est adoptée.

M. CARDONNE, rapporteur, propose une réduction de 22 millions sur l'article 3, paragraphe 1er (notamment

.../...

entretien de la Flotte), mais sur une observation de M. le Rapporteur Général il propose de faire porter sa réduction sur l'ensemble du chapitre.

Cette proposition est adoptée.

Sur l'article 3, il propose une réduction de 300 millions : achat d'engins amphibies destinés à l'Indochine.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10 millions pour protester contre l'absence de comptabilité industrielle par établissement et le manque de justifications.

Cette proposition est adoptée.

M. ADENOT, contrôleur de la Marine, fournit le détail des travaux effectués par les arsenaux. Il présente quelques remarques sur les propositions de M. CARDONNE : toute réduction de matière entraîne une réduction du personnel ouvrier.

Le chapitre 380 est réservé pour coordination avec le chapitre correspondant du budget de la Marine.

Les chapitres I85 - I86 - 385 - I803 - I813 - 3803 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 880 - Travaux immobiliers et reconstruction

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100 millions en programme et 50 millions en paiement, justifiée par la dispersion des efforts.

M. ADENOT, contrôleur de la Marine, répond qu'il est difficile de se priver des arsenaux qui sont liés à la main-d'œuvre.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée et le chapitre 880, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 881 - Reconstitution du gros outillage.

M. CARDONNE, rapporteur, propose une réduction de 21 millions 500.000 francs en programme et 22 millions en paiements sur l'ensemble. Les vues de la Marine semblent trop larges en la matière.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 881, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 980 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 981 - Gros outillage et matériel roulant.

M. CARDONNE, rapporteur, propose une réduction de 19 millions en programme et de 13 millions en paiement.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 981, ainsi modifié, est adopté.

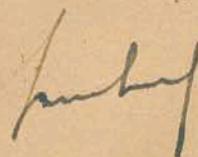
Le chapitre 982 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

M. REVERBORI invite la commission à tenir sa prochaine séance le lendemain jeudi 5 août à 9 heures 30.

La séance est levée à 20 heures.

Pas de communiqué
à la presse

Le Président,



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidente de M. Alex ROUBERT, président

1ère séance du jeudi 5 Août 1948

La séance est ouverte à 10 h.15

PRESENTS : MM. BARON, BOUDET, CARDONNE, HOCQUARD, IGNACIO-PINTO, JANTON, LACAZE, LANDABOURE, LANDRY, MINVIELLE, MONNET, PESCHAUD, POHER, REVERBORI, ROUBERT, THOMAS.

ABSENTS : MM. AVININ, COURRIERE, DOREY, DUCHET, GERBER (Marc), GERBER (Philippe), LAFFARGUE, MARRANE, MERLE (Faustin), PAULY, SAUER, VIELJEUX.

EXCUSE : M. GRENIER (Jean-Marie),

SUPPLEANT : M. MAIGA (de M. VICTOOR).

ORDRE DU JOUR

- I) Suite de l'étude du projet de loi A.N. 4059 - Budget militaire 1948 - Annexes V et X - France d'Outre-Mer
Dépenses militaires - Rapporteur : M. IGNACIO-PINTO.

COMPTE-RENDUI - BUDGET DES FORCES ARMEES - FRANCE D'OUTRE-MER.

M. IGNACIO-PINTO présente les grandes lignes du budget des dépenses militaires de la France d'Outre-Mer. Il fait remarquer que le Comité de Défense Nationale avait fixé le chiffre des effectifs budgétaires pour l'Indochine à 100.000 et que ce chiffre avait du être porté à 115.000 en 1947, chiffre qu'on a réduit à 95.000 en comblant la différence par des troupes supplétives dont le taux budgétaire est moins élevé.

En ce qui concerne la Gendarmerie, certaines dépenses peuvent apparaître élevées, en particulier pour l'A.O.F., mais pour des territoires aussi vastes il semble qu'il n'y ait là aucun excès.

M. LE RAPPORTEUR spécial estime que, pour les dépenses de matériel, en particulier constructions de bâtiments, la politique adoptée des petites réparations est mauvaise ; il vaudrait mieux sacrifier à un instant donné des sommes assez considérables dont on trouverait bien vite la contre-partie.

Les charges sociales sont vraiment faibles. Il y a une formation et un soutien des soldats d'Outre-Mer et en particulier des soldats de couleur qui s'imposent d'une manière urgente.

En ce qui concerne les véhicules, il arrive trop souvent que les Etats-Majors aient une dotation somptuaire alors que les officiers qui se trouvent en brousse et qui ont de grands espaces à couvrir en sont démunis.

M. LANDABOURE indique que le groupe communiste, opposé à la continuation de la guerre d'Indochine, ne votera pas les crédits demandés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime que, s'il s'impose de voter ces crédits, on peut tout de même avoir des inquiétudes quant à leur bonne gestion. Il demande au Commissaire du Gouvernement d'exposer quelle est l'organisation actuelle des troupes coloniales et quel degré d'autonomie elles ont par rapport aux autres subdivisions de l'armée. Il se produit peut-être des doubles emplois car les troupes coloniales stationnées sur le territoire métropolitain sont à la charge du budget de la Guerre.

M. CURUTCHE, intendant militaire des troupes coloniales, indique que la loi du 7 juillet 1900 instituait

.../...

pour ces troupes une section spéciale du budget de la Guerre. Sur les territoires dépendant du Ministère de la France d'Outre-Mer où existent des troupes dépendant du budget de la Guerre, il n'est pas exact qu'il y ait, par exemple, deux intendances de l'Armée de terre, ou, d'une manière générale, deux services pour chacune des catégories de troupes.

M. BOUDET estime que la division traditionnelle entre troupes métropolitaines et troupes coloniales ne s'impose plus actuellement. Il se demande jusqu'à quel point il est normal de laisser la direction des troupes servant Outre-Mer au Ministre de la France d'Outre-Mer. Il faudrait unifier la direction dans la main du Ministre de la Défense Nationale.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande que ces remarques soient brièvement résumées dans le rapport spécial. Il demande au commissaire du Gouvernement des précisions sur ce qu'est la Direction des Affaires militaires au Ministère de la France d'Outre-Mer.

M. CURUTCHE indique la structure et le rôle de cette direction. Elle gère les crédits, l'emploi des troupes et services stationnés Outre-Mer, mais non tout ce qui a trait au personnel qui relève du Ministre de la Guerre. Il indique que les unités constituées partant Outre-Mer sont en compte au budget de la France d'Outre-Mer à partir de l'acte de naissance de cette unité, même si elle demeure quelque temps en France ; par contre, les isolés sont en compte à leur embarquement.

M. LE PRESIDENT demande si les dépenses de solde en Indochine sont faites en monnaie du pays.

M. CURUTCHE explique qu'elles sont servies en monnaie du pays et que les frais supplémentaires de conversion sont portés à des chapitres spéciaux du budget.

M. LE PRESIDENT fait remarquer que l'on soutient artificiellement un change favorable à la piastre indochinoise. Si l'on ramenait le taux officiel à un niveau normal, les frais de la guerre d'Indochine seraient bien moindres. Il ne faut pas que des considérations politiques empêchent au moins de voir cette incidence.

Il propose de passer à l'examen des chapitres.

Chapitre I50 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande une réduction de 100.000 francs pour attirer l'attention sur les doubles emplois possibles.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre I51 - M. BOUDET rappelant sa position de

.../...

principe sur les heures supplémentaires, demande une réduction de 10 % sur les crédits, soit 120.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre I52 - M. BARON remarque qu'il n'y a pas d'officiers supérieurs autochtones dans les troupes d'outre-mer. Il se demande pourquoi on effectue une telle limitation.

M. PINTO fait remarquer que, les officiers autochtones étant entrés dans l'armée depuis assez peu de temps, ceux-ci sont encore au stade des officiers subalternes.

M. LE PRESIDENT fait remarquer que ceci n'a point de caractère financier et est du ressort de la Commission de la Défense Nationale. Il consulte la commission sur la poursuite de la discussion relative à cet article.

Par 11 voix contre 5 la commission repousse la poursuite de la discussion.

Sur l'ensemble du chapitre I52, M. BARON demande une réduction de 535 millions de francs pour sanctionner l'excès d'officiers et de soldats en Indochine.

Par 11 voix contre 5 cet amendement est repoussé.

Les chapitres I52 - I53 - I54 sont adoptés.

Chapitres I55 et I56 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande pourquoi des crédits de gendarmerie pour les quatre nouveaux départements figurent à ce budget. Il propose une réduction de 100.000 francs à titre indicatif au chapitre I56 pour obtenir des explications sur les deux chapitres.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre I57 - M. BARON demande la disjonction de ce chapitre qui concerne des troupes supplétives employées à la répression en Indochine.

Par 11 voix contre 5 cette disjonction est repoussée et le chapitre est adopté.

.../...

Chapitre I58 -

M. PINTO demande une réduction sur l'effectif des personnels civils des services (Intendance, Santé).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait remarquer que, d'ailleurs, ces personnels étaient payés jusqu'ici sur des crédits de matériel et d'habillement. C'est évidemment une amélioration qui, d'ailleurs, ne jouera que pour le quatrième trimestre, mais la situation, jusqu'à maintenant, était manifestement abusive.

Il montre qu'au chapitre 353, article premier, il existe une ligne: "Personnel du service de l'Intendance. Bureaux, etc...", de même qu'à un autre chapitre, une ligne: "Personnel de service de Santé." et pense qu'avec de pareils procédés il n'existe pas de vue claire possible des effectifs.

M. BOUDET pense cependant qu'il y aura un progrès et s'oppose à une réduction pour sanctionner d'anciens errements.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande une réduction de 5 millions sur le chapitre I58 et demande qu'en 1949 on puisse avoir un véritable tableau d'effectifs.

Cette proposition est adoptée.

Le chapitre 350 est adopté.

Chapitre 351 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait remarquer une grosse majoration sur les transports de personnel militaire et déplacements. Il ne voit pas quelle explication des différences avec le budget de l'année dernière on peut donner de ces chiffres. Il propose 50 millions de réduction sur ce chapitre.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 352 - M. MAIGA demande pourquoi les soldats autochtones ont des primes d'alimentation inférieures à celles des Européens, bien qu'il comprenne les motifs d'une certaine différence en raison des différences de nourriture et d'état. Il demande une réduction indicative de 1 million sur l'article premier, pour obtenir des explications.

Cette proposition est adoptée par 5 voix contre 2 et 4 abstentions.

.../...

Chapitre 353 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL trouve que la ventilation des crédits est trop sommaire et demande une réduction de 1 million sur ce chapitre.

Cette proposition est adoptée.

Les chapitres 355 et 356 sont adoptés.

Chapitre 357 - M. BARON s'élève contre l'emploi abusif de munitions de provenance étrangère et propose une réduction de 315 millions 580.000 francs.

Cette proposition est repoussée par 5 voix contre 4.

Le chapitre 358 est adopté.

Chapitre 359 - M. PINTO propose une réduction de 100 millions pour obtenir une meilleure répartition des voitures qui, à l'heure actuelle, sont concentrées surtout aux Etats-Majors.

M. BARON s'élève contre des achats massifs de pneumatiques à l'étranger et demande une réduction de 500 millions.

Cette proposition est repoussée.

La réduction de 100 millions est adoptée.

La séance est levée à 12 heures 15.

Pas de communiqué
à la presse

Le Président,



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. CARDONNE, vice-président

2ème séance du jeudi 5 Août 1948

La séance est ouverte à 16 h. 45

PRESENTS : MM. AVININ, BARON, BOUDET, CARDONNE, COURRIERE, GERBER (Marc), GERBER (Philippe), GRENIER, HOCQUARD, IGNACIO-PINTO, JANTON, LACAZE, LANDABOURE, MINVIELLE, MONNET, MESCHAUD, POHER, REVERBORI, SAUER, THOMAS, VIELJEUX.

ABSENTS : MM. DOREY, DUCHET, MARRANE, MERLE (Faustin), PAULY, VICTOOR.

EXCUSE : M. Alex ROUBERT

SUPPLÉANTS : MM. COLONNA, de M. LANDRY ; GADOIN, de M. LAFFARGUE.

ASSISTAIT en outre à la séance : M. ALRIC (au titre de la Commission de la Défense Nationale).

ORDRE du JOUR

Suite de l'Etude du Projet de loi A.N. 4059 - Budget militaire 1948 - Annexes XV - Service des Poudres - Service des Essences Rapporteur : M. BARON.

Annexes V et X - France d'Outre-Mer - chapitres réservés - Rapporteur : M. IGNACIO-PINTO.

COMpte RENDU

I.- BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POUDRES.

M. CARDONNE, Vice-Président, ouvre la séance et donne la parole à M. Baron, rapporteur spécial.

M. BARON, rapporteur, après avoir fait l'analyse de ce budget, présente quelques brèves observations générales. Il fait observer que ce service tient une comptabilité industrielle.

Chapitre 170 - Personnel

M. VIELJEUX, considérant que, si on ne peut juger si le personnel est excessif, déclare que l'on peut croire, en pensant à ce qui se passe dans toutes les administrations, qu'il serait opportun d'effectuer un abattement global sur le chapitre 170 pour provoquer une compression des effectifs.

M. LACAZE propose une réduction de 15 millions pour obtenir une réduction du personnel militaire.

M. BOUDET se déclare opposé à la réduction des effectifs militaires qui sont dans leur fonction au service des poudres.

M. VIELJEUX demande des éléments statistiques de comparaison entre les effectifs et la production en 1938 et en 1948. En attendant ce renseignement, il propose de réserver ce chapitre.

Le chapitre 170 est réservé.

Le chapitre 171 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

(La Commission décide de poser une question sur le sort qui sera réservé aux usines antibiotiques.

Chapitre 172 - Provision pour augmentation de soldes, salaires, traitements

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande une réduction de 23.002.000 pour demander une compression des effectifs en rapport avec le décroissement de l'activité du service des Poudres.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 172, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 370 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 371 - Matériel et matières d'œuvre pour le service des produits anti-biotiques

M. MONNET propose une réduction indicative de 1 million pour obtenir des explications sur ce service

M. VIELJEUX demande que soit fourni le bilan de cette affaire.

M. BARON fait observer qu'il s'agit d'une usine construite pour les besoins de la guerre.

Le chapitre 371 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 670 -

M. VIELJEUX désire connaître la valeur du matériel et les conditions de son amortissement.

Le chapitre 670 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Les chapitres 673 et 674 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

M. FLEURY, directeur du service des Poudres, est introduit à 17 h.45.

M. le PRESIDENT accueille M. Fleury, Directeur du service des Poudres et lui présente les observations formulées par l'examen du budget annexe.
la Commission à la suite de

M. FLEURY, Directeur du service des Poudres, répond que les effectifs civils sont de 80% de ceux de 1938. Pour les personnels militaires, la diminution est du même ordre. En ce qui concerne la production, il est difficile de faire une comparaison entre 1938 et 1948, la nature de cette production ayant changé et les débouchés n'étant plus les mêmes.

Répondant à M. LACAZE qui estime que les cadres sont trop nombreux, il indique qu'un certain nombre d'ingénieurs sont consacrés à la recherche, ce qui est nécessaire.

Sur la question des produits antibiotiques, il indique que les progrès techniques de production de la pénicilline ont rendu caduques les installations créées en 1940. La conversion des laboratoires à la production de la thyrotricine s'est heurtée à une insuffisance de recettes, puis de nouveaux produits ayant été fabriqués, de grands progrès ont été réalisés et maintenant l'affaire devient rentable.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait part de son impression que le service des Poudres semble se borner à la reconstruction ou l'extension de ce qui existait avant-guerre. Il semble que les efforts soient dispersés.

M. LE DIRECTEUR DES POUDRES lui répond que les usines reconstruites sont orientées vers de nouvelles productions. Il répond ensuite à diverses questions de détails que lui pose M. le Rapporteur Général.

A M. Vieljeux, il indique que le service des Poudres tient une comptabilité des prix de revient.

M. le Directeur des Poudres se retire à 18 h.30.

Présidence de M. Reverbore

Le chapitre I70 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 3702

M. le RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction indicative de 1 million en paiement et en programme pour qu'un effort de concentration soit entrepris.

Le chapitre I703 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

FIN. 2ème S. du 5.8.1948

Chapitre 3703 - Matériel et matières d'œuvre

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 50 millions en programme et en paiement, pour qu'un effort soit fait pour étaler dans le temps les reconstructions: la France n'a pas les moyens de tout reconstruire en même temps. Il faut que les services tiennent compte de cette nécessité.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 3703, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 3704 - Acquisitions immobilières.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction indicative de un million pour obtenir des explications sur la nature et le degré d'utilité de ces acquisitions.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 3704, ainsi modifié, est adopté.

II. - BUDGET ANNEXE du service des Essences

M. BARON, rapporteur, présente quelques observations générales sur le service des essences.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime qu'il y aurait intérêt à ce que les services publics prennent leur essence au service des Essences et non chez les garagistes, ce qui permettrait d'économiser la marge bénéficiaire de ces derniers.

Le chapitre 190 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Les chapitres 191 et 192 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 390- Achat de carburants, ingrédients et matériels. Droits et taxes de douane.

M. VIELJEUX fait observer que les prix d'achat ne tiennent pas compte des incidences de la dévaluation en raison des mesures provisoires adoptées par le Gouvernement pour en résorber les effets. Il faut donc prévoir une augmentation de 1 milliard 1/2 des crédits.

FIN. 2ème S. du 5.8.1948

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10 millions pour obtenir plus de détails sur les prix qui diffèrent selon les services.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 390, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 391 - Frais d'exploitation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 50 millions pour protester contre l'absence de justifications suffisantes.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 391, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 392 et 393 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 394 - Achat - Entretien et renouvellement des matériels extra-industriels

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de retarder l'achat de ces matériels et de réduire de 120 millions le crédit.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 394, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 690, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 990 - Renouvellement, grosses réparations et création de bâtiments, machines, outillages et emballages en service

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 5 millions en programme et en paiement pour appuyer son observation générale sur la nécessité à laquelle doivent se plier les services de réduire leurs dépenses de reconstruction.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 990, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 891 et 991 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

III. - BUDGET ANNEXE DES FABRICATIONS d'ARMEMENT
(chapitre réservé)

Chapitre 360 - Véhicules automobiles

M. BARON fournit des renseignements sur la réparti-

tion des véhicules entre les services. Il y a 6 voitures en moyenne par établissement ou directions régionales.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de réduire de moitié le nombre des véhicules de tourisme, la réduction devant être chiffrée ultérieurement en crédit.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 360, ainsi modifié, est adopté.

IV - BUDGET MILITAIRE DE LA FRANCE d'OUTRE-MER
(suite)

Dépenses ordinaires

Après examen des justifications présentées à l'appui des demandes de crédits, la Commission adopte les chapitres 360, 361, 362, 450, 650, 651, 652, 653 (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Dépenses de reconstruction et d'équipement

Après examen des chapitres, la Commission adopte sans modification le budget de reconstruction et d'équipement de la France d'Outre-Mer (dépenses militaires).

M. le Président invite la Commission à se réunir le lendemain vendredi 6 août 1948 à 9 h.45

La séance est levée à 19 h.30.

Le PRESIDENT,



Pas de communiqué
à la presse

GM

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président

1ère séance du vendredi 6 août 1948

La séance est ouverte à 10 heures

PRESENTS : MM. BARON, BOUDET, CARDONNE, DOREY, HOCQUARD, JANTON, LACAZE, LANDABOURE, MARRANE, MINVIELLE, POHER, REVERBORI, ROUBERT, THOMAS, VIELJEUX

ABSENTS : MM. AVININ, DUCHET, GERBER (Marc), GERBER (Philippe), LAFFARGUE, LANDRY, MERLE (Faustin) MONNET, PAULY, PESCHAUD, SAUER, VICTOOR.

EXCUSES : MM. COURRIERE - GRENIER

SUPPLEANT : M. ALRIC (de M. IGNACIO-PINTO).

ORDRE du JOUR

- 1°) Suite de l'étude du Projet de loi A.N. 3027 - 3657 - Budget civil ordinaire 1948 - Annexe : 31 - Radiodiffusion française - Rapporteur : M. MINVIELLE.
- 2°) Avis sur la proposition de loi A.N. 3740 - C.R. 793 (année 1948) - Sécurité sociale des étudiants - Rapporteur : M. REVERBORI

COMPTÉ-RENDUI - Collectif d'aménagement des dotations de l'exercice 1947 dans le cadre du budget pour 1948 - (suite)Budget annexe de la Radiodiffusion française.

M. ROUBERT, président, ouvre la séance et donne la parole à M. MINVIELLE, rapporteur.

M. MINVIELLE, rapporteur, présente quelques observations générales et signale les divers problèmes de la Radiodiffusion.

M. LACAZE, considérant que la Radio est un service à caractère commercial, suggère que l'on donne de nouvelles recettes en faisant de la publicité, par exemple. Inversement, quant aux dépenses, les émissions pour l'étranger dont ne profitent pas les auditeurs français devraient, en raison de leur intérêt national, être à la charge de l'Etat.

En ce qui concerne le personnel, certaines catégories n'ont pas toutes les qualités professionnelles désirables, ce qui est une conséquence du grand nombre de contrac-tuels employés.

M. MINVIELLE, rapporteur, estime qu'à l'aide des facteurs ou des releveurs de l'Electricité, on pourrait avoir un contrôle plus strict des déclarations de postes récepteurs. Il l'avait déjà préconisé l'an dernier, mais ses suggestions n'ont pas été suivies par le Gouvernement.

Le chapitre 100 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 101 - Emoluments du personnel contrac-tuel.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande qu'une question soit posée au sujet du rétablissement du crédit de 1.750.000 francs, disjoint en 1947 par le Parlement. (Assentiment)

Le Chapitre 101 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Le chapitre 102 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).
.../...

Chapitre I03 - Services administratifs et techniques.

M. MENVIELLE fait observer qu'un vote de confusion à l'Assemblée Nationale a aboutit à réduire de 1 million le crédit demandé qu'il propose de rétablir.

M. LE PRÉSIDENT, au sujet des frais de missions sur lesquels a porté la réduction de 1 million, fait observer que certains déplacements de voitures radiophoniques de Paris en province lui semblent très peu justifiées, les directions départementales étant suffisamment équipées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de ne rétablir que 500.000 francs.

Cette proposition est adoptée et le chapitre I03, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre I04 - Ce chapitre est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre I05 - Emissions artistiques. Traitements du personnel contractuel de l'administration centrale et des services extérieurs régionaux.

M. LE PRÉSIDENT signale que les titularisations proposées sont la conséquence des conclusions de la Commission de la Guillotine qui avait suggéré de titulariser le personnel nécessaire et de se débarrasser des contractuels non indispensables.

Le chapitre I05 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Les chapitres I06, I07, I08 et I09 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre II0 - Service d'information - Rémunération du personnel.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL signale que l'Assemblée Nationale a voté, à la suite d'une erreur matérielle, 200.000 francs de trop. Il y a lieu d'en tenir compte.

Le chapitre II0, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres III et II2 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

.../...

Chapitre II3 - Emissions d'informations - Indemnités.

M. CARDONNE demande que des renseignements soient fournis sur les frais de déplacement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 francs pour demander que ces déplacements soient moins fréquents.

Sous réserve de renseignements satisfaisants, cette proposition est adoptée et le chapitre II3, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre II4 - Région d'Alger - Emoluments du personnel et cachets.

M. VIELJEUX propose une réduction de 5 % du crédit.

M. BOUDET propose une réduction de 10 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fournit des explications sur l'importance de l'augmentation du personnel.

La proposition de M. BOUDET n'est pas adoptée le chapitre II4 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Les chapitres II5 et II6 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre II7 - Indemnités du personnel des services d'outre-mer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 francs pour provoquer une réduction du nombre des missions.

Cette proposition est adoptée et le chapitre II7, ainsi modifié, est adopté.

Après examen des justifications fournies à l'appui des demandes de crédits, la Commission adopte les chapitres II8 - II9 - I20 - I21 - I22 - I23 - I24 - 300, - 301 - 302 - 303 - 304 - 305 - 306 - 307 - 308 - 309 - 310 - 400 - 401.

Chapitre 402 - Service social.

M. BOUDET propose une réduction de 400.000 francs pour protester contre les abus des cantines. Cette proposition n'est pas adoptée et le chapitre 402 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).
.../...

Les chapitres 403 - 600 et 601 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 602 - Participation de la Radiodiffusion française à des entreprises et contribution à divers organismes étrangers de radiodiffusion.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL prie M. le Rapporteur de vouloir bien se renseigner sur cette participation.

Le chapitre 602 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Les chapitres 602-2 - 603 et 604 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

II - Proposition de loi étendant aux étudiants certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles (n° 793 - année 1948).

M. REVERGORI, rapporteur, analyse l'économie du texte adopté par l'Assemblée Nationale.

M. LANDABOURE, considérant que les membres de la Commission n'ont pas eu le temps d'étudier le rapport fait par la Commission du Travail, propose de reporter l'examen du texte au début de l'après-midi.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 12 heures 30.

Pas de communiqué
à la presse

Le Président,



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président

2ème séance du vendredi 6 août 1948

La séance est ouverte à 16 heures 10

PRESENTS : MM. AVININ, BARON, BOUDET, CARDONNE, DOREY,
LACAZE, LANDABOURE, LANDRY, MINVIELLE, POHER,
REVERBORI, ROUBERT, THOMAS.

ABSENTS : MM. COURRIERE, DUCHET, GERBER (Marc), GERBER
(Philippe), GRENIER (Jean-Marie), HOCQUARD,
JANTON, LAFFARGUE, MARRANE, MONNET, PAULY,
PESCHAUD, SAUER, VICTOOR, VIELJEUX.

SUPPLEANTS : MM. ALRIC, de M. IGNACIO-PINTO ; ROSSET, de
M. Faustin MERLE

ASSISTAIT, en outre, A LA SEANCE : Mme DEVAUD (au titre de
la Commission du Travail).

ORDRE du JOUR

Avis sur la proposition de loi A.N. 3740 - C.R. 793 (année
1948) - Sécurité sociale des étudiants - Rapporteur :
M. REVERBORI.

COMPTE-RENDU

I - PROPOSITION DE LOI (N° 793, année 1948) étendant aux étudiants certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles.

M. ROUBERT, président, exprime l'opinion que l'article 5 voté par l'Assemblée Nationale ne donne pas satisfaction. Il semble que l'Etat doive faire un effort considérable de financement. Le paragraphe b) prend les sommes inscrites au budget au titre de l'Assistance médicale gratuite aux étudiants comme base de la contribution annuelle de l'Etat. Aucun crédit de ce genre n'étant prévu au budget, cette disposition restera sans effet.

La Commission du Travail a trouvé le système suivant :
- contribution annuelle de l'Etat qui ne sera inférieure ni à quatre fois le montant des cotisations perçues au cours de l'exercice précédent, ni à 50 % des dépenses du régime de Sécurité Sociale des étudiants durant la même période.

M. BOUDET ne comprend pas que les caisses doivent verser une contribution. Leur situation difficile va être aggravée.

Mme DEVAUD, représentant la Commission du Travail, expose l'économie du projet.

M. BOUDET propose d'exclure les caisses du financement de la Sécurité Sociale des étudiants.

Mise aux voix cette proposition n'est pas adoptée par 8 voix contre 1.

En ce qui concerne la contribution de l'Etat, M. REVERBORI, rapporteur, propose de la fixer à 50 % des dépenses du régime de sécurité sociale des étudiants.

.../...

M. CARDONNE se déclare favorable au texte de la Commission du Travail qui a l'avantage de limiter le montant des cotisations des étudiants.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL se déclare partisan d'un système fixant un rapport entre la contribution de l'Etat et les cotisations des étudiants.

Il propose de rédiger comme suit le paragraphe b) :

"Par une contribution inscrite chaque année au budget général de l'Etat dont le montant sera égal à cinq fois le produit de la cotisation des étudiants pour la dernière année.

"Pour le quatrième trimestre de l'année 1948, la subvention de l'Etat est fixée au montant de 60 millions. Elle sera d'un montant de 240 millions pour l'année 1949".

Cette proposition est adoptée par 11 voix contre 7.

M. REVERBORI, rapporteur, signale que la Commission du Travail a supprimé les exonérations prévues dans le texte de l'Assemblée Nationale.

M. BARON est opposé à ce système. Il propose de reprendre la rédaction du paragraphe a) votée par l'Assemblée Nationale.

M. AVININ exprime ses inquiétudes quant au financement de la sécurité sociale. Il est grave de faire croire à une jeune génération qu'on peut donner sans recevoir.

La proposition de M. BARON n'est pas adoptée.

M. REVERBORI propose la suppression dans le § a) de la phrase : "Elle (la cotisation) est recouvrée en même temps que les sommes dues pour frais d'études et versée à la caisse d'affiliation."

Il lui semble préférable de confier à un règlement d'administration publique le soin de fixer le mode de perception des cotisations.

Cette proposition est adoptée.

Devant l'opposition de Mme DEVAUD, MM. le Rapporteur Général et REVERBORI renoncent à proposer la suppression du

dernier alinéa de l'article 5 prévoyant la création d'un fonds national de compensation.

Mis aux voix, l'ensemble de la proposition, ainsi modifié, est adopté.

La séance est levée à 17 heures 10

Pas de communiqué
à la presse

Le Président



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président

Séance du samedi 7 août 1948

La séance est ouverte à 10 h. 30

PRESENTS : MM. AVININ, BARON, BOUDET, DOREY, IGNACIO-PINTO,
MERLE (Faustin) MINVILLE, POHER, REVERBORI,
ROUBERT, THOMAS, VIELJEUX.

ABSENTS : MM. CARDONNE, COURRIERE, DUCHET, GERBER (Marc),
GERBER (Philippe), HOCQUARD, JANTON, LACAZE,
LAFFARGUE, LANDABOURE, LANDRY, MARRANE, PAULY,
PESCHAUD, SAUER, VICTOOR.

EXCUSE : M. GRENIER

SUPPLÉANT M. ALRIC (de M. MONNET)

ASSISTAIT, en outre, A LA SEANCE : M. le Général DELMAS (au
titre de la Commission de la Défense Nationale).

ORDRE DU JOUR

Audition de M. BOURGES-MAOUNOURY - Secrétaire d'Etat aux
Forces Armées - Chapitres réservés du Budget militaire 1948.

COMpte-rendu

BUDGET DES DEPENSES MILITAIRES - Section commune - Guerre

M. LE RAPPORTEUR GENERAL expose à M. le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées où en sont les travaux de la Commission. Il indique qu'après que M. TEITGEN eut accepté le principe d'une réduction de 8 milliards 500 millions sur les chiffres primitivement proposés à l'Assemblée Nationale, la Commission des Finances a pensé qu'il serait mieux que ce soit le Parlement, dans la mesure du possible, qui fixe la répartition de cet abattement dans les chapitres.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL indique les principales questions que, pour sa part, il veut poser à M. le Ministre :

- structure de l'armée et des grandes unités. Politique des camps légers.
- Politique des réserves et convocations pour périodes d'instruction.
- Politique de l'habillement et réalisation du programme massif lancé l'année dernière.

M. BOUDET pose la question des acquisitions immobilières. On se trouve souvent en présence d'un état de fait. Des constructions plus ou moins provisoires ont été édifiées sur des terrains dont l'Etat n'était pas propriétaire. Si l'on veut acheter tous les terrains où se trouvent des installations militaires, l'infrastructure de l'armée sera énormément accrue.

M. VIELJEUX demande pourquoi il n'est pas possible d'obtenir un prix de revient précis, clair et détaillé pour les fabrications d'armement.

M. Faustin MERLE demande qu'un resserrement soit effectué en matière de déplacements d'unités et de mutations. Il insiste sur la définition du rôle de l'armée et il est inquiet de ce que l'on impose à cette armée des tâches de police tant en France que dans l'Union française.

M. LE PRESIDENT rappelle que la Commission avait posé sur le plan technique un certain nombre de questions au Secrétaire Général des Forces armées et, en particulier, lui avait

.../...

demandé si les crédits d'équipement demandés, seraient polyvalents ou valables quelles que soient les mesures de refonte et de réorganisation de l'armée qui interviendront certainement dans un avenir prochain.

De même, pourquoi l'armée ne demande-t-elle pas à des civils une collaboration plus poussée ; par exemple, dans la fabrication du pain, l'emploi de boulangeries civiles sous surveillance militaire pourrait être généralisé.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUXFORCES ARMEES indique que M. René MAYER a reçu attribution générale pour tout ce qui concerne la Défense nationale, non seulement pour les forces armées mais aussi pour le Commandement et les Etats-Majors. Le Gouvernement sera peut-être amené à retirer certaines des lois de structure de l'Armée déposées actuellement et il est en pleine période de réflexion et d'information à ce sujet.

Le budget actuel, qui représente un effort considérable de clarification, ne s'adapte plus forcément à ce qui sera fait car il a été prévu pour s'adapter aux lois militaires dont le dépôt a été fait depuis plusieurs mois.

Le SECRETAIRE d'ETAT en vient aux questions particulières :

La politique des camps légers est reconnue coûteuse et mal adaptée aux manœuvres et à l'instruction. La dispersion en petites unités est évidemment génératrice de frais. Ces camps légers abritent actuellement 20.000 hommes et devraient en contenir 50.000 mais leur incommode et le délabrement de certains, empêchent d'arriver à ce nombre. Ce qu'il convient de faire, c'est un choix pour retenir les meilleurs d'entre eux et ne pas perdre un investissement qui, tout de même, a été considérable.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT s'efforcera de reconstituer et de regrouper progressivement les petites unités de façon à éviter les erreurs évidentes telles que les musiques bataillonnaires ou de compagnie.

En ce qui concerne l'habillement, il est clair qu'il n'aurait pas fallu diminuer par trop les crédits de paiement pour 1948 parce que le programme existe et que cela aboutit à obérer le budget de 1949 et des exercices suivants. L'état de l'habillement est actuellement très mauvais. Il n'y a pas une capote et une tenue de rechange pour chaque homme.

La politique immobilière sera sévèrement revue, tout &

qui peut paraître somptuaire sera impitoyablement coupé. Mais l'extension de certains services, tel celui du matériel, rend nécessaires certaines acquisitions immobilières.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL proteste contre l'espèce de tentation permanente qu'a l'armée de revenir, envers et contre tout, à son état de 1939.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES indique qu'il instituera une politique cohérente en matière domaniale militaire. Evidemment, il est choquant de voir l'armée bâtrir ses boulangeries ou ses chais à vin. Mais en prévision de mobilisation et de gros afflux d'hommes il est nécessaire qu'en quelques régions l'armée soit équipée de ces installations, sans attendre.

Il assure la Commission que la réduction des mutations et des déplacements d'unités sera poursuivie très sérieusement, car, en particulier, le problème du logement des cadres, déjà grave par lui-même, en est considérablement aggravé.

La Commission décide de passer à l'examen des chapitres qui appellent une deuxième lecture.

I - Section commune.

Chapitres I021 - I022 - I023 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL rappelle que la Commission a voulu réduire le personnel civil en service dans l'administration centrale de l'armée.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES déclare qu'il ira dans cette voie mais qu'il convient de trouver un dosage moyen.

Chapitres I030 et I040 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL indique que l'administration de l'armée offre 140 millions de réduction sur ces chapitres, en raison des incomplets d'effectifs qui se manifestent depuis quelque temps.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES confirme cette position.

Chapitres I091, I092 et I093 - M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES indique que la fusion des services de

.../...

sécurité que la Commission demande, a été effectuée. La commission retire sa réduction indicative.

Chapitre 3032 - M. LE PRESIDENT demande pourquoi les Départements militaires ne rendent les voitures réquisitionnées que lorsqu'elles sont hors d'usage alors que les administrations civiles rendent les voitures en état.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES estime que la différence est plus théorique que pratique.

Chapitre 3050 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL indique que l'accord s'est fait sur un chiffre de réduction de 100 millions.

Chapitre 3070 - M. BARON demande la justification des crédits par un exposé détaillé des chiffres du matériel auto et chars de la Gendarmerie.

Chapitres 7051 - 7052 - 7053 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL apprend qu'il y a trop de crédits pour ce qui reste de paiements à effectuer aux dégagés des cadres, car il n'y a plus à payer que ceux qui ont des titres de résistance et dont la solde s'étendait sur trois ans.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES pense qu'il y a lieu de discuter avec les Finances à propos précisément de l'option que peuvent effectuer les dégagés. Il accepte l'indication que soit hâtée la mise en application de la loi du 3 septembre 1947.

Chapitres 7122 - 7132 - 7142 - M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES propose des réductions de 100 - 89 - 590 millions sur ces chapitres étant donné l'accélération du mouvement de rapatriement des prisonniers de guerre.

Chapitre 9030 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL accepte de revenir sur la réduction de moitié des crédits de paiement et de ne faire qu'une réduction indicative de 1 million étant donné les engagements pris.

Chapitre 9031 - M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES insiste pour que la réduction de 50 millions soit diminuée de moitié.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL pense que le Conseil de la République, en séance publique, devra se prononcer.

II - Guerre

Chapitre I20 - M. le SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMÉES indique qu'il accepte une réduction de 150 millions étant donné les incomplets d'effectifs. Par contre, il demande que les crédits pour les A.F.A.T. d'Indochine ne soient réduits qu'indicativement.

Chapitre I22 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande que les réductions résultant de l'augmentation de la durée des permissions agricoles soient portées au chapitre 3I6 "Alimentation."

Chapitre I25 - M. BOUDET déclare qu'il ne peut admettre qu'il y ait dans les hôpitaux militaires un employé pour un malade. Il n'accepte pas de diminuer la réduction faite.

Chapitres I31 et I32 - M. le SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMÉES pense que la réduction de 15 millions, étant donné l'époque, est trop forte. Il admet le principe de la réduction.

Chapitres I33 - I34 - I35 et I36. Sur ces chapitres l'accord est réalisé sur les chiffres proposés par la Commission.

Chapitre 3I8 - M. le SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMÉES admettrait une réduction supplémentaire de 250 millions, qu'il déplore d'ailleurs, car le programme d'habillement ne pourra pas être exécuté.

Chapitre 3I9 - M. le SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMÉES demande que la réduction de 182 millions soit réduite de moitié, étant donné le relèvement des prix de journée dans les hôpitaux.

M. BOUDET propose de la ramener à 100 millions.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 320 - M. le SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMÉES demande que la réduction de 117 millions soit ramenée à 60 millions étant donné que beaucoup de déplacements sont

.../...

déjà faits et qu'il faudra en faire beaucoup d'autres pour regrouper les unités, comme le demande la Commission.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 321 - M. le Secrétaire d'Etat fait la proposition d'une diminution de moitié de la réduction, car les transports sont plus nombreux cette année, parce qu'ils étaient rares les années précédentes.

Chapitre 322 - La réduction est ramenée à 10 millions.

Chapitres 3232 et 3233 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL rappelle que la Commission a voulu comprimer au maximum la convocation des réservés cette année, car à cette époque tardive cela amènerait beaucoup de perturbations.

Chapitre 326 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose 54 millions d'abattement sur les stocks de fourrage mais croit que la diminution pourrait être plus forte.

M. le SECRÉTAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMÉES propose 70 millions de réduction.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 327 - M. LE SECRÉTAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMÉES indique que les voitures légères sont absolument nécessaires aux troupes et services d'occupation qui n'ont pas d'autre moyen de déplacement et demande une diminution de la réduction soit : 30 millions au lieu de 54 millions.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 329 - M. LE SECRÉTAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMÉES admet une réduction supplémentaire de 30 millions étant donné l'impossibilité de réaliser certains travaux.

Cette réduction est adoptée.

Chapitre 335 - M. LE SECRÉTAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMÉES accepterait une réduction qui ne serait pas supérieure à 200 millions, car l'armée française fait environ quatre fois

.../...

moins d'exercices et de déplacements motorisés que les grandes armées étrangères.

Cette proposition est adoptée.

Chapitres 336 et 337 - La Commission accepte des réductions de 50 millions au lieu de 100 millions et 20 millions au lieu de 60 millions.

Chapitre 800 - M. BOUDET conteste l'utilité d'un magasin d'habillement nouveau à Tunis.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL pense qu'au moins cette année, des constructions de cet ordre peuvent être ajournées.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES demande que, en paiement, la réduction faite de 45 millions soit ramenée à 20 millions, mais que le programme soit maintenu.

La Commission n'accepte pas cette proposition.

Chapitre 802 - La même position est adoptée.

Chapitre 803 - L'accord est réalisé sur des réductions de 95 millions en programme et 65 millions en paiement.

Chapitre 900 - M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES estime que tous les travaux prévus pour le service de l'Intendance sont tout à fait utiles et seront valables quelle que soit la structure future de l'armée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL aurait voulu que le programme fut étalé davantage sur les années suivantes et charge moins l'année actuelle.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES pense qu'il convient, au contraire, de réaliser assez vite le programme envisagé.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL veut réduire les paiements pour 1948 à 200 millions sur l'article premier. Il reprend la position de la Commission en ce qui concerne les articles 2, 3, 4 où la réduction est presque totale. Toutefois il constate l'accord du Ministre pour une réduction de 164 millions en paiement.

.../...

Chapitre 901 - La commission prend acte de l'accord du ministre pour une réduction en paiement de 72 millions (20 millions sur l'article premier et 52 millions sur l'article 2).

Chapitre 902 - La même position est adoptée pour le chiffre de 40 millions.

Chapitre 903 - L'accord se fait sur les réductions suivantes :

15 millions sur l'article premier
100 millions sur l'article 2.

Chapitre 906 - M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES admet une réduction de 200 millions en paiement.

Chapitre 907 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL indique que la Commission avait été étonnée du chiffre de 865 millions de versements à la Société des Surplus pour les achats a elle faits ; Après vérification, jamais les facturations faites cette année n'amèneront à ce chiffre. Il propose des réductions de 300 Millions sur les sommes prévues pour le versement de cette commission.

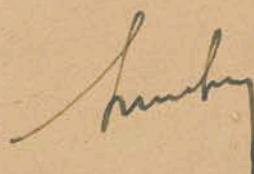
Cette proposition est adoptée.

Chapitre 9II. M. le SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES accepte une réduction en paiements de 25 millions supérieure à celle de 10 millions demandée par la Commission.

La séance est levée à 13 heures 40.

Pas de communiqué
à la presse

Le Président



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président

Séance du lundi 9 août 1948

La séance est ouverte à 16 H.

PRESENTS : MM. AVININ, BARON, BOUDET, COURRIERE, DOREY,
GERBER (Marc), HOCQUARD, JANTON, LACAZE,
MERLE (Faustin), MINVIELLE, MONNET, PAULY,
POHER, REVERBORI, ROUBERT, THOMAS, VICTOOR,
VIELJEUX.

ABSENTS : MM. CARDONNE, DUCHET, GERBER (Philippe), GRENIER,
IGNACIO-PINTO, LAFFARGUE, LANDABOURÉ, LANDRY,
MARRANE, PESCHAUD, SAUER.

ASSISTAIENT en outre A LA SEANCE : MM. le Général DELMAS et
WESTPHAL, au titre de la Commission de la
Défense nationale.

ORDRE du JOUR

- Observations chapitres réservés Radiodiffusion - M. MINVIELLE Rapporteur.
- Audition de M. BOURGES-MAOUNOURY, Secrétaire d'Etat aux Forces armées - Projet de loi A.N. 4059 - Budget militaire 1948 Annexes II et VII - Air - Constructions aéronautiques - Rapporteur : M. Marc GERBER.

COMPTE-RENDUI - BUDGET DE LA RADIODIFFUSION (chapitres réservés).Chapitre I03 - Services administratifs et techniques

M. MINVIELLE, rapporteur, voudrait que la Commission renonce à la réduction de 500.000 francs qu'elle avait opérée sur ce chapitre. Il fournit des explications justifiant les déplacements de techniciens de Paris en province.

M. ROUBERT, président, pense que la détection des postes non déclarés par les agents des P.T.T. et de l'Electricité serait possible. Il ne pense pas que les explications de M. MINVIELLE à cet égard soient satisfaisantes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de réduire de 200.000 francs chacun des chapitres I03 et II3.

M. MINVIELLE estime qu'il serait plus normal de réduire le chapitre II3 et de ne pas toucher le chapitre I03.

La proposition de M. MINVIELLE est adoptée.

Chapitre II0 - Services d'information - Rémunération du personnel.

M. MINVIELLE, rapporteur, indique que le chiffre doit être majoré de 20000 francs par suite d'une erreur matérielle.

Chapitre II3 - Emissions d'information. Indemnités

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 500.000 francs.

Cette proposition est adoptée et le chapitre II3, ainsi modifié, est adopté.

M. BOURGES-MAOUNOURY, Secrétaire d'Etat aux Forces armées est introduit à 16 heures 15.

.../...

BUDGET DES FORCES ARMEES - Section Air

M. BOURGES-MAOUNOURY, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées, déclare qu'il n'insistera pas, dans son exposé, sur le budget des dépenses ordinaires.

Quant aux dépenses de constructions aéronautiques, il indique que l'on se trouve, en cette matière, dans une situation transitoire. Quelles que soient les décisions prises, aujourd'hui nos usines se trouvent devant une absence de charges. Mais, en 1949, on se trouvera devant des problèmes dont il faudra trouver les solutions dans les mois qui viennent.

Si on veut observer les limites financières qui s'imposeront, il faudra fermer un certain nombre d'usines. D'autre part, sur le plan technique, il est évident qu'on ne saurait continuer à construire des appareils ne donnant pas satisfaction, ce qui entraînera sans doute la fermeture de certaines usines et la concentration des autres.

Le problème se complique du fait que l'on ne doit pas abandonner une partie du potentiel de défense du pays.

Le budget de 1948 est plutôt axé sur le passé que sur l'avenir. Il ne préjuge pas des décisions qui devront être prises.

M. BARON demande si le Gouvernement a l'intention, dans le cadre du redressement économique, de renoncer à l'armée de l'Air.

M. VIELJEUX demande si la solution du problème aéronautique ne serait pas d'acquérir la licence d'appareils étrangers du dernier modèle que les techniciens français amélioreraient.

M. Marc GERBER, rapporteur, insiste sur l'importance de l'armée de l'Air et demande quel est le rapport des appareils de service aux appareils de combat. Il demande aussi pourquoi il y a un si grand nombre d'officiers dans les écoles.

Il faut six ans, en France, pour mettre un prototype au point : il est à craindre que ce délai ne permette pas à la France de construire des appareils valables.

Il insiste sur le fait qu'il faudrait constituer des unités de combat plutôt que de se lancer dans des opérations dispersées. Il faut aussi penser à la protection de ces unités.

.../...

M. HOCQUARD craint que, depuis la Libération, l'on ait travaillé sans aucun plan préétabli. Il lui semble qu'il faut constater que la France ne pourra plus entreprendre seule. Il faut penser sur le plan européen. Cependant la France a un rôle important à jouer.

M. BARON croit que c'est sous-estimer la compétence des ouvriers et techniciens français que de croire que la France ne peut construire elle-même un matériel moderne. Il est dangereux de se confier aux livraisons étrangères. En effet, l'étranger ne livre pas nécessairement le meilleur matériel.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES ARMEES répond à M. BARON qu'il n'est pas question de sacrifier une arme à une autre. Il est certain que la France ne doit pas dépendre de l'étranger : la Russie a donné un excellent exemple en imitant les appareils étrangers. Si l'on devait acheter un appareil particulièrement réussi, il faudrait étudier la possibilité d'adapter l'industrie française à la construction de ce type.

A M. Marc GERBER, il indique que la politique du Ministère des Forces Armées est de constituer des unités de combats. Il y en a déjà qui auraient un rôle à jouer même équipées avec un matériel dépassé. Seule une vingtaine de mille hommes sont des combattants sur les 92.000 que comprend l'armée de l'Air. Il ne faut pas perdre les spécialistes et c'est pour cela que les services paraissent importants.

Si la France ne peut se placer sur le même plan que les grandes puissances étrangères, elle pourra cependant arriver à produire des appareils de qualité.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AUX FORCES/ARMEES répond ensuite aux questions de détail qui lui sont posées à l'occasion de chaque chapitre. Il indique les réductions de crédits qu'il peut accepter et celles qui ne lui paraissent pas possibles.

M. LE PRESIDENT remercie M. le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées des indications qu'il a bien voulu fournir à la Commission.

La séance est levée à 17 heures 30.

Pas de communiqué
à la presse

Le Président



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Gaston CARDONNE, vice-président

1ère séance du mardi 10 août 1948

La séance est ouverte à 10 h. 15

PRESENTS : MM. BARON, BOUDET, CARDONNE, COURRIERE, DOREY,
GERBER (Marc) HOCQUARD, IGNACIO-PINTO, LACAZE,
LANDABOURE, LANDRY, MARRANE, MONNET, PAULY,
PESCHAUD, POHER, REVERBORI, THOMAS.

ABSENTS : MM. AVININ, DUCHET, GERBER (Philippe), GRENIER,
LAFFARGUE, MERLE (Faustin), SAUER, VICTOOR,
VIELJEUX.

EXCUSES : MM. Alex ROUBERT, MINVIELLE, JANTON.

ORDRE du JOUR

Projet de loi A.N. 4059 - Budget militaire 1948 - Chapitres réservés : Annexe - France d'Outre-Mer - Rapporteur : M. IGNACIO-PINTO - constructions navales : Rapporteur M. COURRIERE

COMPTE-RENDUI - BUDGET DES FORCES ARMEES - FRANCE d'OUTRE-MER.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL rappelle que le Ministre de la France d'Outre-Mer a déclaré à l'Assemblée Nationale qu'il pourrait effectuer une réduction de 1 milliard 500 millions sur son budget.

M. IGNACIO-PINTO indique les chapitres sur lesquels il propose de faire porter cette réduction.

Ses propositions sont adoptées.

II - BUDGET DES FORCES ARMEES - Marine.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL rappelle qu'à la suite d'une entrevue avec M. DUPRAZ, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Marine), il n'est pas tombé d'accord avec ce dernier sur plusieurs points.

a) Dépenses ordinairesChapitre 330 - Entretien du matériel de série de l'aéronautique navale.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2 millions pour protester contre le fait que l'aéronautique navale est livrée à la Direction Technique et Industrielle de l'Air (D.T.I) pour l'entretien de ses appareils.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre I22 - Solde des officiers mariniers.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL indique que le ministre accepte un abattement supplémentaire de 60 millions pour vacances d'emplois. Toutefois, la réduction des crédits des réservistes doit être limitée à 4 millions.

Le chapitre I22 est modifié en conséquence.

Chapitre 316 - Alimentation

M. LE RAPPORTEUR GENERAL indique que le ministre accepte une réduction de 10 millions sur ce chapitre.

.../...

Chapitre 318 - Habillement - Campement - couchage, ameublement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 40 millions.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 318, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 327 - Entretien des matériels du service des approvisionnements de la flotte.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande à la Commission de revenir sur la réduction de 50 millions qu'elle avait votée.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 327, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 332 - Entretien des bâtiments de la Flotte.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose 200 millions d'abattement. Le chapitre est mal présenté et les crédits demandés sont supérieurs eux besoins.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 332, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 338 - Combustibles et carburants.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL indique que l'administration a fourni un document sur les frais réévalués de combustibles qui fait apparaître un excès de crédits demandés de 80 millions. Les frais de charbon sont élevés parce qu'ils comprennent les frais de manutention et de fabrication de briquettes.

En ce qui concerne le mazout, il y a lieu d'appliquer à la réduction effectuée par l'Assemblée Nationale le prix nouveau indiqué par l'administration.

Il propose une réduction de 200 millions.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 338, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 339 - Munitions et rechanges d'armement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 50 millions.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 339, ainsi modifié, est adopté.

b) Reconstruction

Chapitre 802 - Aéronautique navale - Reconstruction des bases

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction définitive de 10 millions sur le volume des programmes afin de freiner les travaux de Saint-Raphaël.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 802, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 800 - Commissariat de la Marine - Reconstruction.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100 millions.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 800, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 904 - Construction de la flotte.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime que des réductions peuvent être faites en particulier sur les bâtiments de servitude militaire.

M. ADENOT, contrôleur de la Marine, indique quelles sont les intentions du Ministre en matière de constructions de navires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose d'effectuer une réduction indicative sur les crédits de mises en état de conservation pour obtenir que l'on se sépare des coques dont on ne veut pas poursuivre l'achèvement.

Il propose, en outre, une réduction de 10 millions

.../...

en programme et en paiement sur les crédits afférents aux bâtiments de servitude.

M. COURRIERE, rapporteur, se déclare opposé à la construction du porte-avions. Il ne pense pas qu'un porte-avions de 15.000 tonnes soit susceptible de rivaliser avec les portesavions actuellement en construction à l'étranger.

M. HOCQUARD ne pense pas qu'on puisse prendre une décision aussi importante cette année.

M. LANDABOURE insiste sur l'importance de la Marine dans la défense de l'Union Française. Il estime que le porte-avions est un élément de cette défense.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare que le problème doit être posé en séance publique.

M. Marc GERBER estime qu'il faut d'abord se poser la question des conditions d'une intervention éventuelle de la marine française. Il faut considérer que, si l'on construit des croiseurs, il faut les protéger par un porte-avions. Si donc, financièrement, on admet le croiseur, on doit admettre le porte-avions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction indicative de 1 million pour que s'ouvre un débat devant le Conseil de la République sur cette question.

M. LANDABOURE propose un abattement de 200 millions sur les crédits afférents aux engins amphibiés destinés à l'Indochine.

Cette proposition n'est pas adoptée.

Les propositions de M. le Rapporteur Général sont adoptées et le chapitre 904, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 905 - Travaux maritimes - Travaux et installations.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime qu'il sera fort difficile d'arrêter les travaux de la base de Mers-el-Kébir. Le budget fait apparaître une dispersion des efforts.

M. ADENOT, contrôleur de la marine, fait observer

.../...

que Mers el Kébir représente une des bases futures de la Marine qui vit actuellement dans les anciens ports qu'il faut bien entretenir.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100 millions en programme et en paiement pour protester contre le fait qu'on a lancé des travaux sur la base de 1939 sans établir un ordre de priorité entre ces travaux.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 905, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 906 - Aéronautique - Equipement des bases

M. COURRIERE propose une réduction de 40 millions pour protester contre la dispersion des efforts. Certains travaux ne semblent d'ailleurs pas très utiles.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 35 millions en programme et de 20 millions en paiement.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 906, ainsi modifié, est adopté.

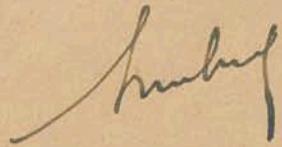
Chapitre 906-2 - Aéronautique navale. Matériel de série.

M. le Rapporteur Général propose une réduction de 10 millions en programme et en paiement pour obtenir des explications sur le programme de fabrication de l'aéronautique.

La séance est levée à 12 heures 15.

Pas de communiqué
à la presse

Le Président



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président

2ème séance du mardi 10 août 1948

La séance est ouverte à 16 h. 40

PRESENTS : MM. BARON, BOUDET, CARDONNE, DOREY, GERBER (Marc), HOCQUARD, IGNACIO-PINTO, LACAZE, LANDABOUR, MONNET, PESCHAUD, POHER, REVERBORI, ROUBERT, THOMAS.

ABSENTS : MM. AVININ, COURRIERE, DUCHET, GERBER (Philippe), GRENIER, LAFFARGUE, LANDRY, MARRANE, MERLE (Faustin), PAULY, SAUER, VICTOOR, VIELJEUX.

EXCUSES : MM. JANTON et MINVIELLE.

Ordre du Jour

- Suite de l'étude du projet de LOI A.N. 3027 - Budget civil 1948 - chapitres réservés - Annexes : Présidence du Conseil - Rapporteur : M. MONNET ; P.T.T. - Rapporteur : M. LACAZE.

COMPTE-RENDUI - BUDGET DES P.T.T. (chapitres réservés).Chapitre 100 - Traitement du Secrétaire d'Etat
et du personnel titulaire de
l'administration centrale

M. LACAZE, rapporteur, indique que la suppression d'emplois du cadre provisoire d'agents supérieurs est l'application d'un décret. Il propose la reprise des crédits demandés par le Gouvernement.

rapporteur général
M. POHER se réserve le droit de poser une question en séance.

Le chapitre 100, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 103 - Services d'études, recherches et
contrôle technique

M. LACAZE, rapporteur, se déclare favorable au principe du Centre national d'études des Télécommunications (C.N.E.T.). Cependant, son organisation lui semble devoir être améliorée. Il propose le rétablissement des crédits demandés par le Gouvernement, sauf au chapitre 308, où une réduction indicative de 5 millions lui semble devoir être opérée pour demander une réorganisation dont il donne le détail.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, tout en étant d'accord avec M. LACAZE pour reconnaître l'utilité du C.N.E.T., pense qu'il n'est pas possible de suggérer des réformes techniques sur lesquelles la Commission des Finances n'est pas compétente.

M. LE PRESIDENT craint qu'on étende par trop les droits du Parlement en présentant un plan technique de réforme du C.N.E.T.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime que le rapporteur spécial peut faire une intervention en séance pour soutenir ses idées sur la réforme du C.N.E.T.

M. LACAZE propose de suggérer une réforme du Conseil supérieur du C.N.E.T., dans le sens d'une réduction du

.../...

nombre de ses membres.

M. LE PRESIDENT précise qu'il est opposé à la position de l'Assemblée Nationale.

La Commission adopte les chapitres 102 - 103 - 121 - 122 (chiffres du Gouvernement) ainsi que le chapitre 308 (chiffre du Gouvernement diminué de 5 millions).

Chapitre 106 - Service des directions

M. LE RAPPORTEUR GENERAL considère que ce chapitre couvre un maquillage du reclassement de la fonction publique en donnant à des commis le titre de contrôleurs.

M. LACAZE fait observer que la même réforme a eu lieu dans les régies financières où elle a affecté 80 % des effectifs alors que, dans les P.T.T., elle n'a affecté que 70 % du personnel.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose d'effectuer une réduction indicative de 1 million pour protester contre la déformation du reclassement. L'opération envisagée ne pourrait être valable que si l'intégration des commis dans les contrôleurs avait lieu par concours professionnel. Il faut, en outre, qu'elle soit faite en accord avec la Fonction publique.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée par 7 voix contre 1 et 2 abstentions et le chapitre 106, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 107 - Service intérieur des bureaux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose d'émettre une protestation d'ordre général contre le procédé qui consiste à insérer des opérations de reclassement dans le budget. Il propose à cet effet une réduction de 100.000 francs.

Cette proposition est adoptée par 7 voix contre 1 et 2 abstentions.

Le chapitre 106, ainsi modifié, est adopté.

II - BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS - chapitres réservés.

M. THOMAS, rapporteur, indique que l'indemnité

.../...

de sécurité préconisée en faveur des techniciens de l'aviation civile peut entrer dans le cadre de l'article 31 de la fonction publique.

Il donne la liste des locaux libérés à la suite de la concentration des services de l'aviation civile dans les locaux de la rue de la Convention.

En ce qui concerne les indemnités de remise en état des locaux déréquisitionnés, il résume une note de l'administration de laquelle il ressort que les retards dans le paiement de ces indemnités sont dûs à la faute des intéressés.

En ce qui concerne le déficit du métropolitain, la subvention destinée à le couvrir est obligatoire. Il fournit des renseignements sur la coordination du réseau souterrain et du réseau de surface.

III - BUDGET DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL (suite)

Presse et information

M. MONNET, rapporteur, considère que le problème de la Société nationale des entreprises de Presse (S.N.E.P.) ne relève pas de la Commission des Finances dans la mesure où celle-ci pourra assurer le service de sa trésorerie en vendant des biens. Il y aura lieu d'évoquer le problème en séance publique et d'indiquer que le statut de la S.N.E.P. devra être modifié pour en faciliter la gestion.

En ce qui concerne l'A.F.P., il propose de maintenir le crédit voté par l'Assemblée Nationale au chapitre 500.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 100 - Traitement du personnel temporaire.

M. MONNET, rapporteur, rappelle que le ministre insiste pour le rétablissement du crédit demandé par le Gouvernement.

M. THIERRY, contrôleur des dépenses engagées, expose l'opération proposée par la lettre rectificative n° 48-32.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose :

.../...

- 1^o - la non prise en considération du maintien de 9 agents de service du Personnel et du matériel, soit une réduction de 500.000 francs.
- 2^o - une réduction indicative de 100.000 francs pour reprendre la demande de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale : réorganisation des services chargés de la presse et l'application du décret du 13 novembre 1947 (décret de la Commission de la Guillotine).

Ces propositions sont adoptées et le chapitre 100, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 101 - Indemnité du personnel temporaire

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de charger M. le Rapporteur de chiffrer l'application de la décision prise au chapitre précédent.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 102 - Services extérieurs, traitement du personnel temporaire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que le chiffre devrait être: 5.329.000 francs. Le chiffre voté par l'Assemblée Nationale étant erroné.

Le chapitre 102 est adopté à 5.329.000 francs.

L'adoption des chapitres 103 - 104 - 105 et 106 est assortie de la même observation qu'au chapitre 101

Les chapitres 107 - 109 et 300 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 301 - Entretien et fonctionnement du matériel automobile.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10.000 francs pour obtenir l'assurance que les 4 véhicules automobiles maintenus en service jusqu'au 30 juin 1948 ont été transférés aux Domaines.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 301, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 302 - 303 - 304 - 305 - 306 - 307 - 308 -
.../...

309 - 310 - 400 - 401 - 500 - 501 - 600 - 601 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Service de la défense nationale.

Etat major de la Défense nationale.

Chapitre 100 - Traitements des hauts fonctionnaires de l'Etat-major de la défense nationale.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose le rétablissement du libellé du chapitre.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 103 - Salaires du personnel auxiliaire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10.000 francs pour obtenir des explications sur l'inspection des forces terrestres, maritimes et aériennes en Afrique du Nord.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 301 - Matériel

M. MONNET, rapporteur, propose d'inscrire un crédit de 500.000 francs afférent à l'Institut des hautes études militaires. (Transfert d'un crédit primitivement inscrit au Budget de la Guerre).

Cette proposition est adoptée et le chapitre 301, ainsi modifié, est adopté.

Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S.D.E.C.E.)

M. REVERBORI indique que le personnel du Groupement des contrôles radioélectriques (G.C.R) proteste contre son intégration dans la S.D.E.C.E. Il propose d'indiquer que le statut de ce personnel ne sera pas modifié et qu'il ne perdra aucun avantage.

Les chapitres 100 à 110 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

.../...

Chapitre 300 - Loyers et indemnités de réquisition.

M. MONNET, rapporteur, propose 1 million de réduction relative au renouvellement de la réquisition des immeubles du boulevard Suchet.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de reprendre le chiffre de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 307 - Ce chapitre est adopté au chiffre de 11 millions.

Groupement des contrôles radioélectriques

Ces crédits ne donnent lieu à aucune observation et sont adoptés.

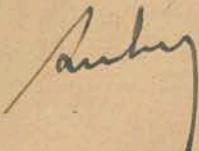
Commissariat au Plan

Ces crédits ne donnent lieu à aucune observation et sont adoptés.

La séance est levée à 19 heures 10

Pas de communiqué
à la presse

Le Président,



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président
M. CARDONNE, vice-président

1^{re} séance du mercredi 11 août 1948

La séance est ouverte à 10 h. 40

PRESENTS : MM. AVININ, BARON, BOUDET, CARDONNE, COURRIERE, DOREY, DUCHET, GERBER (Marc), GERBER (Philippe), HOCQUARD, IGNACIO-PINTO, LACAZE, LAFFARGUE, LANDABOURE, LANDRY, MARRANE, MERLE (Faustin), MONNET, PAULY, PESCHAUD, POHER, REVERBORI, ROUBERT, SAUER, THOMAS, VIELJEUX.

ABSENT : M. VICTOOR.

EXCUSES : MM. GRENIER, JANTON, MINVILLE

ASSISTAIENT en outre à la séance : Mme Y. DUMONT, Melle Mireille DUMONT, MM. ALRIC, ARMENGAUD, BERTHELOT, DELFORTRIE, DEPREUX, DUPIC, GADON, GARGOMINY, LONGCHAMBON, MOLINIE, ROCHEAU ...

ORDRE du JOUR

- 1^o) audition de M. Paul REYNAUD, Ministre des Finances et des Affaires économiques sur le projet de loi 5.I92 tendant au redressement économique et financier.
- 2^o) Suite de l'étude du projet de loi A.N. 4059 - Budget militaire 1948 - Annexes VII et XI - Air - Rapporteur : M. Marc GERBER -

Séance du 11 août 1948.

Présidence de M. Alex ROUBERT

Audition de M. Paul REYNAUD, Ministre des Finances.

La séance est ouverte à 10 h.40

M. LE PRESIDENT - M. le Ministre des Finances a bien voulu venir ce matin devant la commission pour nous apporter quelques explications sur le projet de pouvoirs réglementaires qui vient d'être voté par l'Assemblée Nationale. Ceile-ci en a terminé à l'aube avec de longs débats, que M. le Ministre a suivis; ce matin, il y a un conseil des ministres d'une très grande importance. Dans ces conditions, je vous prie, après avoir entendu son exposé et lorsque vous serez amenés à lui poser des questions, de bien vouloir tenir compte de la nécessité où il se trouvera de nous quitter à 11 h. 30. Aussi, je vous demande de condenser vos questions pour permettre à M. le Ministre d'y répondre en temps utile. Ceci dit, je lui donne tout de suite la parole.

M. LE MINISTRE DES FINANCES - Permettez-moi de vous dire combien je suis heureux de comparafre devant une commission qui est l'héritière des grandes traditions de cette commission des Finances du Sénat devant laquelle j'ai si souvent comparu dans cette même salle. Je suis convaincu que le prestige de la commission des finances du Conseil de la République contribuera à donner à votre Assemblée une autorité qui est absolument nécessaire pour le bien de l'Etat.

Cela dit, vous avez probablement lu une partie des débats qui se sont déroulés devant l'Assemblée Nationale. Selon la suggestion de votre Président, le mieux serait que je vous fisse un bref exposé. J'essaierai d'apporter demain, à la tribune de votre assemblée, quelques arguments et quelques faits nouveaux. Aujourd'hui comme la séance de l'Assemblée Nationale a été levée à 5 h. 15, je dois dire que je ne me suis pas préparé à faire un exposé d'une

.....

grande ampleur.

Quoi qu'il en soit voici en gros comment se présente cette affaire. La plupart d'entre vous savent que je n'ai été candidat, pas plus au poste de ministre des finances qu'à aucun autre. Lorsqu'on m'a demandé d'accepter cette charge, j'ai considéré la situation comme tellement grave qu'il m'était moralement impossible de refuser, et ce, à une seule condition, c'est que les pouvoirs nécessaires me fussent donnés pour agir.

Je dirai quelques mots d'abord de la gravité de la situation, du bilan que j'ai fait dresser en arrivant, rue de Rivoli, et ensuite, je vous montrerai que les méthodes contenues dans le projet de loi qui vous est soumis découlent tout naturellement de la situation actuelle. Beaucoup de Français, parce qu'on ne leur a pas ouvert les yeux, comme on l'a fait aux Anglais, après la victoire de mai 1945, par de grandes campagnes destinées à alerter l'opinion publique - graphiques, courbes des exportations, affiches, telles que "export or die" - n'ont pas compris ce que signifiait la guerre. Elle signifiait deux choses : d'abord les souffrances atroces, autant morales que physiques, pendant les hostilités, ensuite, une immense perturbation. La question de savoir si l'Europe de l'ouest est viable dans une Europe coupée de deux, est une question des plus controversées. Pour l'instant, si nous ne faisons rien, il est certain que la France n'est pas viable.

La situation est grave. Pour l'Europe, il s'agit certes d'un mal européen; mais ce mal est plus grave chez nous parce que nous ne sommes pas préparés à cette situation. Nous avons vécu sur nos réserves, faisant comme une vieille dame qui garde ses bijoux de famille et ensuite demande un secours à ~~ses~~ amis. Les bijoux sont vendus et le secours de l'ami est limité dans le temps et très problématique dans sa durée, contrairement, à ce que pensent les Français, qui considèrent comme tout naturel que le contribuable américain ait l'honneur de payer le sixième de ses impôts pour entretenir les Européens de l'ouest. Je regrette de dire que cela n'est pas du tout conforme aux faits et qu'il faut prendre des mesures sérieuses.

L'Europe de l'ouest, en liquidant la plus grande partie de ses avoirs à l'étranger, de ses valeurs étrangères, s'est trouvée devant un déficit de plus de 7 milliards de dollars, soit, plus de 2000 milliards de francs. Aujourd'hui, cet avoir est liquidé. Il ne faudrait pas avoir d'illusions en ce qui concerne l'oncle d'Amérique. Je suis, pour ma part, profondément reconnaissant au peuple américain de l'effort qu'il fait. Il n'est pas douteux que pour un homme de Détroit, ou de Kansas City, ou de San Francisco, l'Europe est quelque chose comme un état d'Amérique du Sud pour nous. Il considère l'Europe comme un ensemble de peuples insupportables qui passent leur temps à se battre et cela ne leur est pas très sympathique. Quoi qu'il en soit, on lui a représenté qu'il fallait

...../

aider l'ouest de l'Europe, faute de quoi, s'ensuivraient des catastrophes, des écroulements sociaux et politiques contraires à l'intérêt de son propre pays.

Mais l'Amérique, le contribuable américain vont-ils continuer pendant longtemps à faire cet effort pour faire plaisir aux européens ? C'est une question, et d'autant plus dramatique que, l'an prochain, 16 milliards de dollars seront consacrés dans le budget des Etats-Unis aux dépenses d'armement. Les membres du Congrès voudront-ils y ajouter 6 milliards pour venir en aide à l'Europe ? N'oubliez pas que l'an dernier le budget américain était de 39 milliards et demi de dollars. Vous voyez l'énormité de la proportion. Tout de suite, je tiens à vous dire que le gouvernement américain n'a pu obtenir du Congrès un effort aussi énorme qu'en faisant des promesses catégoriques. Car les membres du Congrès ont dit ce que vous diriez vous-mêmes s'il s'agissait de venir en aide à des pays sud-américains, par exemple : "Nous voulons bien faire l'effort considérable que vous nous demandez, mais à la condition que cela serve à quelque chose." Vous demandez 17 milliards de dollars pour quatre ans en nous disant que, dans quatre ans, l'Europe sera remise sur ~~nos~~ pieds ; mais nous n'acceptons pas cette formule, nous voulons savoir si notre argent servira à quelque chose ou non et nous refusons votre demande de 17 milliards sur 4 ans ; nous vous accordons 6 milliards sur un an. L'an prochain nous verrons s'il y a lieu, suivant l'emploi fait de notre argent, de continuer cet effort. Aussi le Congrès américain a-t-il désigné une commission chargée de s'assurer que l'aide américaine aux pays d'Europe a pour effet de permettre le rétablissement des finances publiques, et, notamment, de l'équilibre budgétaire. Il faut savoir que, par équilibre budgétaire, le Congrès américain ne distingue pas, comme nous, entre budget ordinaire et budget extraordinaire. Il vote un budget ; qu'on fasse de l'inflation pour faire des travaux neufs, pour payer des fonctionnaires, c'est toujours de l'inflation. Je dois dire que sur le plan de l'orthodoxie, cette thèse est imbattable. L'une des conséquences de cette attitude américaine, qui correspond avec l'intérêt évident des peuples de l'Europe - à savoir : remettre de l'ordre dans leurs affaires - c'est que l'Amérique dit aux pays d'Europe : "Pour ce qui est de la plus petite partie de ce que nous vous prêtons, faites de notre argent, ce que vous voudrez ; pour ce qui est des cadeaux que nous vous faisons, permettez-nous de vous dire que nous ne pourrons continuer dans cette voie que si vous remettez de l'ordre dans vos affaires au lieu de vous installer dans l'aide américaine comme si l'Amérique était un bureau de bienfaisance ~~nos~~ auquel on puisse s'adresser à perpétuité".

L'une des conséquences les plus directes est celle-ci. Vous savez que nous achetons avec l'argent américain des marchandises aux Etats-Unis, que nous les revendons à nos nationaux moyennant des francs, beaucoup de francs, qui sont bloqués à un compte spécial, car, l'Amérique nous dit : "Je ne veux pas que vous utilisiez ces francs pour vous dispenser d'un effort de rétablissement de vos finances, sinon, la situation ne s'améliorera pas dans quatre ans et vous serez

...../.

dans la situation où nous vous avons trouvés. Nous vous autorisons à débloquer les francs qui sont en contre-partie des marchandises dont nous vous avons fait cadeau, à la condition que vous nous justifiez avoir mis de l'ordre dans vos affaires et notamment avoir réalisé l'équilibre budgétaire."

Si bien que, dans le projet déposé il y a un mois et demi concernant les travaux neufs des entreprises nationalisées et qui s'élève à 300 milliards de francs, le ministère des finances avait escompté une somme de 130 à 150 milliards à provenir du déblocage du compte spécial. Or, aujourd'hui, les Américains nous disent: "Nous regrettons, mais nous devons donner des justifications au Congrès et nous ne pouvons pas débloquer ces sommes si vous ne remettez pas de l'ordre dans vos affaires."

Telle est la situation. Encore une fois, elle est très grave, car cette décision qui, sur le plan des principes, est évidemment discutable, si les Américains la maintenaient, si nous ne montrions pas par des actes, notre volonté de redressement de nos finances, aurait les plus graves conséquences, à la fois sur le plan de la trésorerie et sur le plan de l'équipement.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai fait observer aux représentant qualifié des Etats-Unis et au chef de la commission du Congrès dont je vous parlais tout à l'heure, qu'on ne peut pas faire un rétablissement du jour au lendemain; qu'après tout mes pré-décesseurs avaient fait des efforts très méritoires, auxquels je rends hommage, pour l'équilibre du budget ordinaire; que les grands travaux neufs étaient dans l'esprit du plan Marshall - puisque l'idée énoncée par le général dans son célèbre discours aux étudiants de Harvard était que l'Europe devait pouvoir remettre en état son économie en rénovant son outillage industriel pour retrouver sa place sur le marché mondial; que, s'il nous était impossible de faire ces travaux, nous irions à l'encontre du plan Marshall; que le plan bi-partite prévoyait cette utilisation comme l'utilisation normale de la contre-partie. Mais ces arguments, que je me permets de considérer comme bons, ne sont pas décisifs aux yeux d'hommes qui ont reçu un mandat du Congrès, mandat dont il faut reconnaître honnêtement, entre nous, qu'il est parfaitement naturel.

La situation économique est donc telle. Tandis que l'Angleterre fait un immense effort, qu'elle exporte 140 p.100 de sa production par rapport à 1938 - année normale - nous exportons environ 80 p.100 de nos exportations de 1938 - année catastrophique pour la France. J'ai dit, l'autre jour, à la tribune de l'Assemblée Nationale, que je ne me servirais plus jamais comme terme de comparaison de l'année 1938, car c'est peut-être une manière de nous décerner des témoignages de self-satisfaction, mais ce n'est pas une manière réaliste de comparer les années comparables. Il faut prendre pour base les années du rétablissement consécutif à la guerre mondiale numéro 1.

....

Nous vivons dans la zone dollars et nous exportons vers cette zone le dixième de ce que nous importons. Ce dixième ne peut servir à l'achat de marchandises parce qu'il est tout juste suffisant pour nous permettre de faire face au service de nos emprunts. Nous n'avons donc pas un dollar pour acheter des marchandises à l'Amérique. Voilà la situation. Cette situation économique est d'une suprême gravité et il est temps d'apprendre aux Français que ce n'est pas en menant une bonne petite vie tranquille qu'on retournera à la situation d'avant-guerre. On y retournera - au point de vue du ravitaillement en matières premières et en énergie - qu'à condition de faire une politique très dure, très courageuse. Cette politique ne peut être faite qu'avec le consentement de l'immense majorité des Français. Il est donc essentiel - à cet égard le Conseil de la République, dont l'influence est grande sur l'opinion publique, peut jouer un rôle capital - d'ouvrir les yeux de nos compatriotes et de leur dire : "Il y a maladie; vous ne vous tirerez pas d'affaire si vous ne faites pas un rétablissement très rapide et très profond". Ce ne sont pas des paroles agréables à dire. Vous savez que, dans le passé, ceux qui ont servi la France ont toujours été impopulaires. Nous ne sommes pas ici pour plaisir mais pour servir.

Voilà la^e raison pour laquelle nous avons été amenés, pour pouvoir agir, à demander au Parlement des pouvoirs spéciaux. Ces pouvoirs, nous ne les demandons pas pour la satisfaction de notre amour-propre, qui, je vous prie de le croire, n'est nullement en cause, après ce que je vous ai dit tout à l'heure, mais parce que nous avons à tirer des entrailles du sujet un redressement économique et financier. Il faut que les Français se mettent à exporter comme les Anglais, lesquels ont créé des industries nouvelles pour exporter des marchandises payables en dollars. Pour cela, il faut développer un certain nombre d'industries et la première, à mon avis, c'est l'industrie agricole. Nous ne pouvons nous tirer d'affaire qu'en faisant de l'agriculture la première industrie nationale.

Vacé pourquoi. Nous sommes entourés de gens qui n'ont pas de quoi manger; provisoirement, ils ont des dollars américains. Les Allemands de la Ruhr, les Anglais, ces 30 millions d'Anglais qui ne peuvent vivre que d'importations, les 2 millions de Belges et les 2 millions de Suisses dont la situation est très privilégiée, tous ces gens-là ont besoin de manger une nourriture venant de l'étranger. Malheureusement - nous pouvons dire cela entre nous - la ~~suppresse~~ situation de notre agriculture en ce qui concerne le rendement à l'hectare si vous le comparez à celui de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique, des Pays-Bas, du Danemark, est très mauvaise. Il faut regarder les choses comme elles sont. Si nous arrivions, notamment par la mécanisation, par le développement des engrangements, en somme en nous mettant à la page, à avoir un rendement agricole analogue à celui des pays précités, alors que notre rendement à l'hectare est inférieur même à celui de la Suisse, qui passe pour être un pays assez montagneux,...

- 11 -

Il faut nous renouveler complètement. Il faut épousseter nos cervelles. Tout cela est difficile à faire, mais il faut le faire tout de même. C'est ce que je viens vous demander; les moyens de faire tout cela.

Il faut exporter, c'est un grand sacrifice d'exporter. Je ne me fais aucune illusion là-dessus ! Exporter signifie que l'on fait sortir de la richesse, produite par le pays pour que les voisins en jouissent. Onⁿ en jouit pas soi-même. L'exportation en soi est une diminution du niveau de vie. Mais aussi une condition pour avoir les dollars nécessaires aux usines, pour avoir de l'énergie en général, pour redonner de l'essence aux tracteurs agricoles et aux voitures. Tout cela se tient étroitement. Si vous n'exportez pas, vous mourrez parce que vos usines se fermeront faute de matières premières et d'énergie. Mais si vous ~~ne~~ exportez vous diminuerez le niveau de vie.

Il faut mettre le pays en face de cette situation. Pour maintenir le niveau de vie, il faudra travailler beaucoup plus. Pour travailler beaucoup plus, il faut avoir davantage de matières premières, davantage d'énergie, ce qui fait que nous nous trouvons non pas en présence d'un cercle vicieux, mais d'une situation dont je désire ne vous cacher la gravité en rien.

Sur le plan financier, vous avez lu les chiffres donnés à l'Assemblée nationale en ce qui concerne le déficit de cette année et le déficit qui serait celui de l'an prochain si nous ne faisions rien. Mais nous sommes décidés à faire quelque chose.. D'abord, pour provoquer un choc psychologique, mais à faire beaucoup plus aussi car je ne crois pas beaucoup au choc psychologique durable ni d'un homme, ni d'un discours. Il faut passer aux actes. Il faut avoir les pouvoirs d'agir et c'est l'objet du projet de loi qui vous est soumis. Ce projet de loi se décompose en deux parties.

Dans la première partie, le Parlement donne une injonction au Gouvernement, en lui disant : voici la politique que je t'ordonne de faire. Et, dans la deuxième partie, une ligne de démarcation est tracée entre le domaine de la loi et le domaine du décret, le domaine réglementaire.

Comme vous le savez, dans les années précédentes, et notamment sous le régime de l'occupation, lorsqu'un fonctionnaire de Vichy avait une décision à prendre, il avait le choix entre deux armes : ou bien un décret ou bien une loi. Comme ce-la ne coûtait pas plus cher, il ne faisait que des lois, si bien qu'on est arrivé à un véritable embouteillage. Le président du conseil a donné à la tribune de l'Assemblée, ce chiffre effrayant : 237 projets de

- 12 -

lèi sont en panne devant l'Assemblée nationale. Cela veut dire qu'il faut mettre de l'ordre dans tout cela. Or, mettre de l'ordre, cela signifie départager ce qui doit revenir au législatif et ce qui doit revenir à l'exécutif. Vous le voyez, cela n'a rien à voir avec les décrets-lois, qui sont une mesure temporaire pour un but général et avec des moyens entièrement à la discrétion du Gouvernement.

Beaucoup d'orateurs, pour des fins que je ne recherche pas, ont commis l'effeur de confondre devant l'Assemblée nationale des décrets-lois et la mesure que nous vous demandons de prendre, à savoir la restitution au pouvoir exécutif d'un domaine et d'un pouvoir qu'il n'aurait jamais dû perdre et qu'il a perdu dans les conditions que je viens de vous dire.

En ce qui concerne l'analyse, vous aurez les textes et vous les avez probablement déjà. Le texte définitif qui a dû vous être communiqué a été voté cette nuit vers les quatre heures et demie du matin par l'Assemblée nationale.

En gros, vous savez qu'il s'agit de diminuer les dépenses de l'Etat qui n'a plus les moyens suffisants. Les finances, ce n'est pas du génie, c'est du bon sens, il faut faire la politique du pain de ménage. En matière de finances, quand on n'a plus les moyens, il faut réduire les dépenses. Comme il est extrêmement difficile d'arriver à des réductions de dépenses à coups de lois et qu'il serait d'ailleurs trop tard, nous vous demandons les moyens de le faire nous-mêmes.

Si le Parlement n'est pas satisfait de ce que nous avons fait, mais l'Assemblée nationale est là pour nous renverser à la rentrée, et rien n'est changé dans les pouvoirs du législatif ! Si certaines mesures déplaisent au Parlement, il pourra les modifier en prenant un crayon et du papier et en écrivant une ligne sur ce papier : " Projet de loi - Article unique : telle décision est rapportée".

Par conséquent, il ne faut pas dire que le Parlement est dépourvu de ses droits parce que nous mettons de l'ordre, un ordre qui permette d'agir dans des circonstances dramatiques dans le pays.

Je pense, pour ma part, que ce n'est pas du tout desservir la République, mais la servir. Si nous ne faisions pas cela, l'impuissance qui en résulterait serait le meilleur argument des adversaires du régime contre lui.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs, un schéma général de la situation, des raisons qui nous ont déterminé à agir et des demandes que nous vous adressons.

- 13 -

M. LE PRESIDENT. Monsieur le président, au nom de l'ensemble des commissaires appartenant à diverses commissions, qui se trouvent dans cette salle, je vous remercie des explications que vous avez bien voulu nous fournir.

Au sujet des questions que vous avez à poser, je vous rappelle que vous avez tout intérêt à le faire très brièvement, car M. le président Reynaud est obligé de nous quitter à onze heures trente.

La parole est à M. Hocquard.

M. HOCQUARD. Monsieur le ministre, vous nous avez dit dans quelles conditions vous aviez accepté la lourde charge qui est vôtre. Certes beaucoup de Français et j'en suis personnellement, vous font une grande confiance. Mais je voudrais tout de même que vous souligniez s'il est bien dans les faits - ce qui m'apparaît à moi - que cette idée de la mesure qui nous est proposée n'est pas tellement nouvelle en ce sens que si nous sommes bien informés le précédent Gouvernement voulait déjà le faire. Et qu'en somme il n'y a pas contradiction je pense entre vos efforts et ceux qui ont été tentés jusqu'ici.

J'ai une deuxième question très brève également. Les décrets ~~que~~ tels qu'ils ont été transformés par l'Assemblée vous donnent-ils encore une satisfaction suffisante pour que vous puissiez vous engager dans la voie du redressement avec une confiance aussi grande?

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Armengaud.

M. ARMENGAUD. Je voudrais ^{vouss} poser, monsieur le président, deux questions. La première est d'ordre financier. Vous avez parlé d'un trou inflationniste et vous avez cité des chiffres. Il y a deux moyens de le boucher, tout au moins pour la part qui ne peut l'être par la contre valeur du plan Marshall, ou l'emprunt ou l'impôt. Je demande dans quelle mesure on peut procéder à l'emprunt. Car, ou bien il faudra donner un taux d'intérêt assez élevé et, par conséquent, risquer d'accroître le coût de l'argent, ou bien donner une garantie de change. Cela présente un inconvénient car c'est au fond l'échelle mobile du capital. Troisièmement, si vous faites un emprunt vous risquez de voir les porteurs des emprunts précédents faire un arbitrage et ainsi vous n'aurez pas d'argent frais. Prévoyez-vous un impôt spécial nouveau ou une avance sur 1949 de façon à boucher le trou de trésorerie?

Ma deuxième question est une allusion à la référence de 1938, signé sous lequel a vécu la répartition depuis 1941. Pendant l'occupation, c'était compréhensible, mais depuis la Libération ce n'est plus. Ce recours à la référence de 1938 permet de donner

-14 -

aux entreprises qui travaillent mal la même quantité de matières premières qu'à celles qui travaillent bien.

Par conséquent, si vous n'abandonnez pas cette forme de ré-partition, l'effort financier ne sera pas suivi par un effort industriel absolument indispensable.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Boudet.

M. BOUDET. Monsieur le ministre, vous avez affirmé et je suis entièrement d'accord qu'il était absolument nécessaire d'augmenter notre rendement agricole. À ce sujet, je voudrais vous poser deux questions.

Premièrement, croyez-vous que la transformation, l'augmentation du rendement agricole puisse être obtenue rapidement?

Deuxièmement, croyez-vous que nous pourrons exporter, car c'est de cela qu'il s'agit, les produits agricoles de base ou croyez-vous, au contraire, que nous ne pourrons exporter que certains produits de luxe de notre agriculture? Nous ne pourrons pas exporter du blé. Peut-être pourrons-nous exporter du vin à condition de trouver des acheteurs. Des fruits, sûrement!

Pensez-vous qu'il y a là matière tellement importante pour améliorer d'une façon sensible la balance des comptes.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Longchambon.

M. LONGCHAMBON. Je voudrais vous poser une question et émettre un voeu.

Que devient le projet de loi n° 4.958 qui avait été déposé par le précédent gouvernement?

Le voeu le voici : Dans l'exposé que vous voudrez sans doute bien faire au Conseil de la République pourrez-vous vous avancer un peu plus dans l'énoncé des voies et moyens que vous entendrez prendre pour remédier à une situation que vous avez clairement définie, qui n'est pas entièrement nouvelle, que le Conseil de la République connaissait déjà.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Melle Mireille Dumont.

Melle Mireille DUMONT. Monsieur le ministre, le projet prévoit une diminution des cotisations patronales et le Gouvernement donne l'assurance que, néanmoins les prestations familiales ne seront pas diminuées. D'autre part, le projet prévoit également l'allégement des charges d'assistance. Il paraît donc que, d'une part, la diminution des cotisations patronales, d'autre part, l'allégement des

charges d'assistance risquent de venir grever les fonds de la sécurité sociale. Nous ne voyons pas comment, par quel moyen de financement, le Gouvernement peut assurer que les prestations familiales ne seront pas diminuées. Nous aimerais avoir quelques éclaircissements à ce sujet.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Reverbori.

M. REVERBORI. La question que je désirais poser a déjà été posée en somme par M. Hocquard et je me contenterais de la résumer.

Le texte venant de l'Assemblée nationale ressemble assez peu au texte déposé par le Gouvernement qui, d'après ce qu'on nous a dit, ne ressemblait pas tellement lui-même à celui que vous aviez envie de déposer vous-même. Il y a donc une diminution dans l'efficacité et je voudrais savoir si la loi ainsi votée, quand elle le sera, vous permettra d'espérer des résultats. En effet, le jeu en vaut-il la chandelle et l'agitation créée dans le pays ne risque-t-elle pas d'être plus préjudiciable que les avantages qu'on en retirera ?

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Alain Poher, rapporteur général.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Toutes les questions que j'avais l'intention de poser l'ont déjà été.

Je rejoindrai M. Longchambon et je pense que beaucoup de nos collègues seraient plus empressés pour voter le projet s'ils avaient eu quelque idée des mesures que le président Reynaud compte prendre et des conditions dans lesquelles il prendra ces mesures.

Nous sommes d'accord, pour la plupart et c'est ce qui importe, sur les idées qui ont déterminé en quelque sorte les différents points du projet. En ce qui concerne l'exposé économique, malheureusement pour la France, nous sommes bien obligés de constater que le Président a raison. Nous voudrions être absolument sûrs que les mesures d'application qui interviendront iront bien dans le sens désiré. C'est pour cela que nous aurions été très heureux d'avoir quelques idées sur les mesures envisagées.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le président, vous avez entendu un certain nombre de questions. Je voudrais moi-même en poser deux ou trois, accessoires d'ailleurs.

Une phrase de votre discours à l'Assemblée touchant aux sommes revenant à l'Etat sur le prélèvement exceptionnel m'a un peu ému. Vous avez indiqué qu'on avait pu faire de la trésorerie avec une certaine facilité parce que le prélèvement y avait pourvu pendant un temps. Je voudrais savoir si le montant du prélèvement au sujet

duquel des engagements avaient été pris, a été employé pour sa véritable destination ou non?

Dans la suite, vous avez indiqué que vous comptiez surtout sur l'agriculture pour arriver à exporter. Je crois que vous avez raison. Nous n'avons pas l'impression qu'il faille négliger cette haute importation, cette haute possibilité d'exportation qu'est le tourisme. Il faut le réviser, étant donné qu'il est organisé d'une façon telle qu'il est générateur d'inflation et non pas générateur de devises. On donne aux étrangers le droit de venir en France pendant quelque temps gratuitement et, je ne pense pas que ce soit là une politique normale.

Vous comptez vous adresser à l'épargne. A-t-on idée de ce que le revenu national permet à l'heure actuelle ? Ce revenu n'est sans doute pas réparti de la même manière qu'avant-guerre. Ne serez-vous pas obligé d'employer d'autre formule ?

J'entends bien que vous serez aidé par le Parlement lorsqu'il s'agira de faire des économies et de réduire le train de vie de l'Etat, mais je crois qu'il existe quelque chose qui coûte très cher également à l'Etat. C'est une surabondance du commerce qui est génératrice de quantité de stocks petits ou grands. Ceci est une charge très lourde sans doute plus que celle des fonctionnaires excédentaires. Avez-vous quelque idée de ce côté ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES.
Je vais essayer de répondre rapidement aux membres du Conseil qui ont bien voulu me poser des questions.

M. Hocquard m'a demandé si cette idée d'une nouvelle répartition de pouvoirs entre le législatif et le réglementaire ne provenait pas du ministère précédent. Il est parfaitement exact que mon prédécesseur avait, dans l'article 10 de la loi sur les travaux neufs, indiqué que les 150 milliards du déblocage américain, que les diverses ressources qu'il énumérait, étaient insuffisantes; pour faire face à un déficit de 300 milliards et que, dès lors, il serait obligé de s'adresser à l'emprunt. Pour s'adresser à l'emprunt, il fallait remettre de l'ordre dans les affaires du pays et c'est la raison pour laquelle il demandait certains pouvoirs suivant une formule tout à fait différente de la nôtre. Il demandait à statuer "nonobstant toutes dispositions législatives".

J'ai ouvert le diaphragme. Il ne s'agit pas seulement de trouver quelques milliards, cinquante milliards pour compléter les travaux neufs de 1948. Il s'agit du deuxième semestre de 1948, il s'agit de faire face à la situation générale du pays. Voilà la différence qu'il existe. Mais je rends très volontiers hommage à

- 17 -

mon prédécesseur qui a eu l'idée de demander des pouvoirs exceptionnels sous une formule que je n'ai pas cru devoir retenir cependant. Mais son idée de la nécessité d'obtenir certains pouvoirs pour pouvoir émettre un emprunt et pour pouvoir bloquer le déficit dans l'hypothèse faite que nous aurions les 150 milliards américains, est parfaitement exacte et je tiens à rendre hommage.

On m'a demandé ensuite si la loi votée me donnait satisfaction. Je ne vous cache pas qu'étant entré dans mes fonctions sans aucun désir d'y entrer, si on ne m'avait pas donné satisfaction, j'aurai donné ma démission. C'est, d'ailleurs, ce que j'ai dit à la tribune de l'Assemblée nationale. Par conséquent, si j'ai l'honneur de comparaître aujourd'hui devant vous c'est que sur l'essentiel j'ai satisfaction.

M. Armengaud m'a demandé sur quoi je comptais et si je ne pensais pas pouvoir faire un emprunt. Je pense, en effet, qu'il faut faire un emprunt mais un emprunt d'une formule différente comme le disait avec juste raison M. le président de la commission car il s'est produit une ventilation nouvelle du revenu national.

Prenez le blé, par exemple, il va rapporter cette année aux producteurs 119 milliards. N'est-il pas possible de trouver une formule pour faire appel dans ces conditions à l'épargne, c'est ce que je suis en train d'étudier.

Le déblocage ? J'espère l'avoir après avoir pris des décisions donnant satisfaction aux demandes d'orthodoxie que je partage entièrement. J'espère avoir un développement de la matière imposable, d'une part, et une amélioration considérable du contrôle, d'autre part, qui accroîtront les ressources de l'Etat. C'est seulement ensuite, si j'y suis contraint, que je ferai appel aux impôts. En tout cas, je ne ferai pas appel à l'inflation.

En ce qui concerne la répartition, on a soulevé une question qui relève de mon collègue, le ministre du commerce et de l'industrie, mais on a bien raison de dire que je ne peux pas m'interesser et vous pensez bien que j'étudierais la question avec vous.

M. Boudet m'a demandé si l'augmentation du rendement agricole pouvait être rapide. Cela dépend de nous. Si nous continuons à vivre avec l'idée que nous allons revenir automatiquement à l'avant-guerre ce sera très long, mais si les Français arrivent tous, avec votre concours, à comprendre la nécessité de ce relèvement rapide, le redressement sera accéléré.

Ce qui nous gêne actuellement, c'est la pénurie de tracteurs qui existe dans le monde et notamment en Amérique. Nous avions fait un programme trop ambitieux, ce qui a eu pour effet de nous faire perdre quelques millions de dollars ce qui est fort

2209

FIN. 12/8/48

- 18 à 20

désagréable. M. Boudet demande si les produits de luxe ne constituent pas les seuls débouchés. Je n'ai pas cette impression. Je vous disais tout à l'heure que, si les allemands mangent, s'il y a 20 millions d'allemands qui ne peuvent vivre que de l'étranger, c'est parce qu'ils reçoivent des dollars. Ils n'en recevront pas toujours, pas plus longtemps que nous vraisemblablement.

~~Ils n'en recevront pas plus longtemps que nous vraiment, pas plus longtemps que nous.~~

Par conséquent, je ne dirai pas que nous serons entourés d'affamés, mais que nous serons assaillis de demandes, au point de vue de l'agriculture.

Il y a donc là, pour nos agriculteurs, un champ immense qui s'ouvre devant eux. Seulement, il faut que notre agriculture s'impose à elle-même des transformations rapides et profondes.

Elle a, dans une certaine mesure, vécu à l'abri d'un régime de protection qui lui permettait de ne pas s'imposer à elle-même ce travail que l'industrie est obligée de s'imposer en raison de la concurrence étrangère ou de la concurrence intérieure.

M. Longchambon a parlé de la question des travaux neufs et il a bien raison, c'est extrêmement important. Je vous indiquais tout à l'heure quelle est la situation sur le plan financier; sur le plan économique, je ne puis pas développer la question aujourd'hui. Nous retombons là dans le problème financier.

Mlle Mireille Dumont m'a demandé comment je pourrai, en réduisant les cotisations patronales, assurer le maintien des prestations. Je répondrai à Mlle Mireille Dumont que le projet ne prévoit pas du tout, comme elle le pense, la réduction des cotisations, ni patronales, ni ouvrières.

Par conséquent, le problème ne doit pas être envisagé tel qu'elle le pose. S'il était possible de maintenir les mêmes avantages en diminuant les charges de l'économie française, je crois qu'après l'exposé que je viens de vous faire, tout le monde, et Mlle Mireille Dumont en tête, en serait enchanté.

La question de savoir si c'est possible, nous le verrons bien à l'usage.

M. Reverbori m'a demandé si le texte n'avait pas été tellement dégradé qu'il serait devenu insuffisant. Je ferai la même réponse que tout à l'heure.

S'il avait été dégradé au point d'être insuffisant, je ne serais plus là.

M. le rapporteur général a demandé si les mesures suffiront. Ce ne sont pas les mesures qui suffiront, les mesures seront les moyens d'une politique.

Est-ce que cette politique sera faite avec assez d'énergie ? Est-ce qu'on nous permettra de la faire avec assez d'énergie ? Voilà la question.

Ce que je puis vous assurer, c'est que si l'on ne me permet pas de faire cette politique avec assez d'énergie, je ne prendrai pas la responsabilité des finances et de l'économie nationale dans des circonstances aussi graves que celles-ci, qui sont parmi les plus graves de l'Histoire de France.

La question est de savoir si nous allons rendre la France viable ou non. M. le président a paru émettre quelques inquiétudes au sujet de l'emploi fait, par mes prédécesseurs, du prélèvement, qui a, comme vous le savez, produit 90 milliards.

Sur ce plan-là, comme il ne s'agit pas de ma gestion, je vais vous demander la permission de lire une note de M. le directeur du budget :

"Le prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation n'a été utilisé qu'à concurrence d'un tiers, soit 30 milliards sur 90 milliards, dans les conditions prévues par la loi du 7 janvier 1948, au financement du fonds de modernisation et d'équipement."

La crainte de M. le président de la commission ne me paraît donc pas fondée. Ces 30 milliards n'ont pas été utilisés à la couverture des dépenses du budget, mais bien au financement de travaux d'équipement tant ruraux qu'industriels du fonds d'équipement.

(Voir

-Messieurs, - par l'exposé des motifs du projet n° 48/58 annexe 2 , page 17, tableau fournissant tous les chiffres).

Par ailleurs, M. le président se plaint que l'on ait négligé le tourisme. J'en ai dit un mot dans mon discours à l'Assemblée nationale. Il y a eu, tout de même, beaucoup de touristes cette année, mais si nous voulons avoir dans nos touristes l'appoint dont nous avons absolument besoin, je crois qu'il faut prendre des mesures de grande envergure. Il faut créer des stations d'hiver. Avec le développement incroyable de l'aviation commerciale, je vois très bien le moment où ces aristocrates du monde de l'industrie que sont les ouvriers américains viendront passer leurs congés payés en Europe.

C'est par l'imagination que nous nous tirerons d'affaire et généralement, quand, dans la vie publique, on a de l'imagination, on a d'abord tout le monde contre soi, et ensuite, on vous reproche d'avoir eu raison.

Quant à la surabondance des fonds, comme je crois qu'il a abondamment raison, je n'insiste pas car, en septembre 1939, je avais pris des décrets-lois interdisant la création de tout nouveau fonds; ~~mais~~ le Parlement a cru opportun de revenir sur sa décision et ~~que~~ je ne suis pas très sûr, entre nous, qu'il ait eu raison.

Voilà, Mesdames, Messieurs, les explications sur les pleins pouvoirs qui sont demandés. Je suis de votre avis. Nous avons légiféré trop profondément au détriment même de l'autorité du Gouvernement, en faisant des lois qui pourraient être des règlements d'administration publique ou simplement des décrets. Ce fatras-là a encombré le travail parlementaire au point qu'il n'a pu assumer le contrôle.

Si nous avions pu assumer ce contrôle, nous ne serions pas acculés, aujourd'hui, à la situation présente. Il m'apparaît que si les deux Assemblées modifiaient leurs deux règlements, dans l'initiative que nous avons, nous serions arrivés à éviter ce fatras de lois et à faire preuve, peut-être, d'un peu de discipline dans l'avenir.

Tous les moyens de discipliner les Français ont, à l'avance, l'agrément du Gouvernement.

M. LE PRESIDENT - Monsieur le Ministre, au nom des commissions réunies, je vous adresse nos remerciements pour l'effort que vous avez fait en venant nous exposer vos points-de-vue.

J'espère que vous aurez encore l'occasion de venir parmi nous.

M. LE MINISTRE DES FINANCES - Je me réjouirai toujours de cette occasion.

M. le Ministre des Finances se retire à 11 h.45.

II - BUDGET DES FORCES ARMEES - AIR

Les chapitres I20 et I21 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre I22 - Soldes des sous-officiers et hommes de troupe.

M. Marc GERBER, rapporteur, indique qu'une réduction de 20 millions est possible.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare qu'une protestation très sévère doit être élevée quant à la gestion financière du ministère de l'Air. Par exemple, en ce qui concerne les effectifs, on a découvert 500 personnes de plus. Après enquête, on a constaté qu'on avait 500 agents ~~des~~ en excédent des effectifs budgétaires.

M. VIELJEUX estime qu'il faut demander des sanctions contre les responsables.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée et le chapitre I22, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre I23 - Ce chapitre est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre I24 - Personnels civils extérieurs - Titulaires, contractuels.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1 million pour obtenir des explications sur le centre d'administration du personnel civil isolé.

M. Marc GERBER fait observer que le crédit est dépassé.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL répond que cet argument n'est pas admissible, tous les crédits de l'Air étant dépassés.

.../...

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée et le chapitre I24, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres I25, I26, I27, I28, I29, I31, I32, I33 et I34 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre I35 - Personnels civils extérieurs - ouvriers Service du matériel.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1 million pour obtenir des explications sur la situation du personnel en surnombre qui doit être résorbé.

Cette proposition est adoptée et le chapitre I35, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres I36 et I37 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 3I6 - Alimentation

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose d'effectuer une réduction supplémentaire de 10 millions.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 3I6, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 3I7 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 3I8 - Habillement - Campement - Couchage - Ameublement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 40 millions : il n'est pas certain que l'intégralité des crédits d'habillement pourront être utilisés. Quant à l'achat de machines à laver, à éplucher, etc..., il est excessif.

M. Marc GERBER propose en outre une réduction de 4 millions.

Ces propositions sont adoptées et le chapitre 3I8, ainsi modifié, est adopté.

.../...

FIN. 1ère S. du mercredi 11 août 1948

Chapitre 320 - Frais de déplacement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 20 millions pour inciter l'Etat-Major à stabiliser son personnel.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 320, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 320 et 321 sont adoptés avec une réduction de 20 millions (même raison qu'au chapitre précédent).

Les chapitres 322 - 323 - 324 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 325 - Entretien et réparation de matériel aéronautique.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 20 millions pour connaître la situation exacte des engagements de dépenses.

M. GERBER, rapporteur, indique que les crédits demandés pour 1948 sont inférieurs aux sommes dues par le ministère de l'Air.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 325, ainsi modifié, est adopté.

Le Chapitre 326 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 327 - Entretien du matériel automobile et matériels divers.

M. Marc GERBER, rapporteur, propose une réduction de 1 million pour demander la réduction de ces dépenses d'entretien.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 327, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 328 et 329 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

.../...

Chapitre 330 - Carburants.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de porter à 20 millions la réduction effectuée par l'Assemblée Nationale sur l'essence auto.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 330, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 331, 332, 333 et 334 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 335 - Entretien des immeubles et du domaine militaire

M. Marc GERBER propose une réduction de 1 million pour demander une révision de la politique du domaine militaire.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 335, ainsi modifié, est adopté.

Dépenses de reconstruction

Les chapitres 800 - 802 et 803 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 804 - Subvention au budget annexe des énstructions aéronautiques

M. Marc GERBER propose une réduction de 20 millions pour sanctionner l'imprécision de certaines demandes.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 804,- ainsi modifié, est adopté

Chapitre 9II - Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques

M. Marc GERBER propose une réduction de 20 millions : un report de crédit semble possible du fait du vote tardif du budget.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 9II ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 912 - Matériel de série de l'armée de l'air

M. LE RAPPORTEUR GENERAL explique que ce chapitre fait apparaître les mœurs invraisemblables de l'Air. Les crédits de programme permettent normalement de passer des commandes. Le Ministère de l'Air, du fait du retard du vote du budget, ne peut passer ses commandes. A la demande d'un service quelconque on écrit une lettre à un industriel relative aux conditions d'un marché qu'on lui propose. Cet industriel cherche du crédit ou utilise ses fonds propres. Mais il n'y a pas d'autorisation du Parlement. Il en résulte qu'il y a 2 milliards de dépassements qui représentent l'excédent par rapport aux crédits demandés. A l'heure actuelle il y a 30 milliards de commandes passées dans ces conditions.

Le vote du budget permettra de régulariser les opérations passées et ce n'est que dans plusieurs années que la Caisse des Marchés pourra rembourser le Trésor.

Ce système est très néfaste pour les Sociétés nationales

Il faut faire cesser ces pratiques.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose d'effectuer une réduction de 100 millions en programme et en paiement pour éléver une protestation.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 912, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 923 est adopté avec une réduction de 100 millions (même raison qu'au chapitre précédent).

Chapitre 940 - Bases, acquisitions immobilières.

M. Marc GERBER, rapporteur, propose une réduction de 1 million pour demander que le nombre de terrains d'atterrissement soit diminué.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 940, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 942 - Service du matériel - Acquisitions immobilières.

M. Marc GERBER, rapporteur, propose un abattement de 25 millions pour obtenir que l'armée abandonne les locaux requisitionnés.

.../...

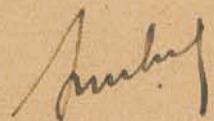
Cette proposition est adoptée et le chapitre 942, ainsi modifié, est adopté.

Les autres chapitres du budget de l'Air ne donnent lieu à aucune observation et sont adoptés (chiffres du Gouvernement).

La séance est levée à 12 heures 40

Pas de communiqué
à la presse

Le Président,



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président

2ème séance du mercredi 11 août 1948

La séance est ouverte à 21 h. 30

PRESENTS : MM. AVININ, BARON, BOUDET, CARDONNE, COURRIERE,
DOREY, HOCQUARD, LACAZE, LAFFARGUE, LANDABOURE,
MERLE (Faustin), MONNET, PAULY, PESCHAUD, POHER,
REVERBORI, ROUBERT, VIELJEUX.

EXCUSES : MM. DUCHET, LANDRY, MINVIELLE, THOMAS.

SUPPLÉANTS Mmes BRISSET, de M. MARRANE ; CARDOT, de M. Marc
GERBER ;
MM. BOSSANE, de M. JANTON ; POISSON de M. IGNACIO-
PINTO, PRIMET, de M. VICTOOR ; ROUEL, de M. SAUER ;
SEMPE de M. Philippe GERBER ; VOYANT, de M. GRENIER.

ORDRE du JOUR

- 1^o) Etude du projet de loi A.N. 5.I92 - C.R. 825 - tendant au redressement économique et financier.
- 2^o) Audition de M. Maurice PETSCHE, Secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques.

COMPTE-RENDU- PROJET DE LOI tendant au redressement économique et financier.

M. Faustin MERLE note que M. le Ministre des Finances n'a rien dit sur les mesures qu'il compte prendre dans le cadre des pouvoirs qu'il réclame. Les commissaires communistes pensent que ce projet aura des conséquences funestes pour l'indépendance nationale. C'est pourquoi ils posent la question préalable.

Par 18 voix contre 8 cette question préalable est repoussée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare qu'il est évidemment triste pour un Parlement de voir faire des réformes en dehors de lui. Les Commissions et les parlementaires sont plus près du pays que les administrations qui seront chargées de lancer ces réformes. Mais, en fait, à l'instant actuel, les réformes n'ont pas été faites, il faut les faire ; Le Parlement n'a pas pu les assumer ; il faut donc voter le projet.

M. LAFFARGUE pense qu'en fait, le Parlement s'est égaré dans des débats politiques ou subalternes ; il n'a pu ou n'a su faire aboutir les lois importantes malgré un travail parfois écrasant. Il faut laisser tout le côté technique aux techniciens.

M. HOCQUARD craint que le Parlement n'arrive jamais à simplifier l'administration et les finances locales. Si c'est le Parlement qui doit supprimer des Préfectures, jamais il n'y arrivera et pourtant c'est nécessaire. Il faut donc que d'autres le fassent.

M. LACAZE souligne la mauvaise impression faite dans son groupe par l'audition de M. Paul REYNAUD, dont la rapidité lui a paru être une fâcheuse préfiguration du régime qui va se développer après l'octroi des pouvoirs.

M. Paul REYNAUD a fait allusion à la fâcheuse situation dans laquelle se trouve le pays, / cette situation est l'héritage mais

.../...

des gouvernements précédents qui n'ont pas mis le pays à même de développer ses ressources propres, de façon à se suffire à lui-même. On a dit, ce matin, que l'agriculture doit devenir la grande ressource nationale, mais un pays n'est puissant que si l'industrie est puissante et si l'on veut affaiblir l'industrie française au profit de l'industrie américaine c'est la puissance de la France qui disparaît. Ce qu'il faut faire c'est faire bénéficier les travailleurs de toute augmentation de la production et le mouvement s'accélérera de lui-même comme dans les pays de l'Est Européen, qui, malgré l'absence du Plan Marshall, se relèvent plus vite que nous.

M. BOUDET pense qu'il n'y a dans ce projet rien qui soit attentatoire à la dignité du Parlement. Il délimite les matières, les compétences et enlève au Parlement le domaine technique où celui-ci se perd sans efficacité.

M. VOYANT estime que la politique, jusqu'ici, a été plutôt parlementaire que gouvernementale. Il faut laisser se dérouler une expérience, ainsi que l'en fait dans l'industrie avant de lancer une fabrication. Donnons donc au gouvernement les moyens de faire son expérience.

M. Faustin MERLE fait ressortir les différentes violations des institutions démocratiques qu'entraîne le projet : prérogatives du Parlement de consentir l'impôt, atteinte à la sécurité sociale, violation du statut des fonctionnaires, abandon du patrimoine national dans le secteur nationalisé.

M. COURRIERE estime que le côté juridique du débat est du ressort de la Commission de Législation. Il est à regretter que ce soit par le biais d'une loi de finances que l'on définisse les droits et devoirs respectifs du Parlement et du Gouvernement.

M. PRIMET déclare que le but de M. Paul REYNAUD : (développement de l'agriculture pour, en particulier, nourrir l'excédent de population allemande,) est le même que celui du Général Clay qui veut augmenter la production allemande proportionnellement davantage que celle du reste de l'Europe.

M. BARON estime que les décrets qui seront pris, non seulement complèteront mais modifieront des lois. Ce sont, en réalité, des décrets-lois.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT AU BUDGET est introduit dans la salle de Commission.

.../...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande à M. le Secrétaire d'Etat quelles sont les mesures déjà envisagées par le Gouvernement en application des pouvoirs qui lui seront conférés

En particulier, comment se fera la réforme administrative la réforme fiscale? - Que deviendra le projet d'investissements pour le secteur nationalisé? - Quels seront les organismes qui seront associés à l'œuvre réformatrice?

M. REVERBORI demande si, dans tous les cas, en ce qui concerne les mesures touchant les personnels civils et militaires, le Conseil supérieur de la Fonction publique et les Commissions paritaires techniques seront consultés.

En second lieu les commissaires socialistes demandent si l'on peut connaître les grandes lignes de la réforme fiscale projetée par le Gouvernement.

M. LAFFARGUE estime que le problème fondamental est celui des prix de revient nationaux grevés par le train de vie excessif de l'Etat, les charges sociales, la mauvaise gestion du secteur nationalisé. Il demande ce que le Gouvernement compte faire pour la compression de ces prix de revient.

M. BOUDET demande ce que le Gouvernement compte faire en matière de politique familiale.

M. DOREY demande si les commissaires des finances ne pourraient être associés à la réforme fiscale.

M. AVININ demande des précisions sur une éventuelle location d'entreprises nationalisées et les mesures qui seront prises à l'égard de porteurs de valeurs nationalisées ou non.

M. LANDABOURE pense que l'augmentation de la production agricole est subordonnée à l'augmentation du machinisme et de l'industrie et non l'inverse. Il convient donc, contrairement à ce qu'a dit M. REYNAUD, de pousser au maximum l'industrie. Que va faire le Gouvernement en la matière?

M. BARON demande si le Gouvernement va effectuer des réductions dans les personnels de l'Education Nationale qui, lorsque le Gouvernement est libre de ses actes, est le champ

.../...

privilégié des réductions et des coups de hache ou de guillotine.

M. CARDONNE demande comment le Gouvernement modifiera les taxes affectées.

Mme DUMONT demande, à l'article 3, ce que fera le Gouvernement en matière de politique hospitalière.

M.F. MERLE demande ce que sera la réforme du financement de la Sécurité sociale.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT au Budget déclare ne pas être qualifié pour exposer le fond des intentions de M. Paul REYNAUD.

Il répond à M. le Rapporteur Général que le Gouvernement utilisera pour la réforme administrative les organismes qui ont travaillé à ce sujet, en particulier le Comité Brin. Cependant, leur orientation ne sera pas forcément ce qu'elle est actuellement. Les échelons locaux et régionaux seront particulièrement révisés, mais on ne peut actuellement en dire plus long. Le ministère n'a pas accepté que la réforme administrative fut terminée le 1er janvier 1949, ce n'aurait pas été sérieux. On utilisera la procédure des cahiers collectifs semestriels pour rendre compte de cette réforme au Parlement. Ceci répond à la question de la collaboration avec les Commissions des Finances qui sera assurée d'ailleurs par des contacts personnels nombreux de la part des ministres.

Les entreprises nationalisées recevront un cadre général ou statut qui ne préjugera pas de leurs particularités, avant le 1er janvier 1949.

La réforme fiscale sera préparée par une Commission où siégeront des représentants du Parlement et, en particulier, présidents et rapporteurs généraux des Commissions financières. Le plan de travail est en passe d'élaboration. La fiscalité est une forêt vierge étouffante, la réforme devra aboutir à un système clair et débarrassé des formalités et des paperasseries, de sorte que les agents de contrôle pourront à nouveau se consacrer à leur tâche de contrôle.

Le projet d'investissement du secteur nationalisé est maintenu. Il vient en discussion devant la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale. Les grandes sociétés nationalisées ont été entendues. Elles demandent beaucoup mais il faut continuer cet effort.

.../...

Le Gouvernement a pris l'engagement de ne pas toucher à l'équilibre des budgets locaux ; ceci n'empêchera pas de procéder à des réformes qui auront pour but de diminuer les subventions à ces collectivités, on examinera donc non seulement leurs ressources mais aussi celles de leurs charges qui doivent revenir à l'Etat.

Répondant à M. REVERBORI, M. le Secrétaire d'Etat indique que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique sera consulté sur toutes les mesures relatives aux personnels. Les commissions paritaires seront constituées ou tout au moins le Secrétaire d'Etat le demandera à ses collègues.

Répondant à M. BOUDET, M. le Secrétaire d'Etat affirme que les principes de Sécurité Sociale contenus dans l'ordonnance du 15 août 1945 seront rigoureusement respectés. Mais en ce qui concerne les régimes spéciaux dont le financement n'est pas encore assuré, en particulier celui de la sécurité sociale agricole, le Gouvernement demande à pouvoir mettre sur pied un système nouveau.

Répondant à M. DOREY sur la réforme fiscale, M. le Secrétaire d'Etat fait remarquer que tous les contacts avec les Commissions des Finances seront ménagés et que, d'ailleurs, elles auront leurs représentants à la Commission de réforme.

Répondant à M. AVININ, M. le Secrétaire d'Etat pense que la location définitaire d'une exploitation dont l'Etat aurait la majorité des actions est exclue par le texte même.

En ce qui concerne le rétablissement de mesures de desserrement sur les valeurs au porteur, le Secrétaire d'Etat pense que la suppression de la Caisse Centrale de Dépôts et de Virements de Titres (C.C.D.V.T.) serait fâcheuse actuellement.

Répondant à M. LANDABOUR, M. le Secrétaire d'Etat assure que le plan Marshall précisément apporte le moyen de lancer des prêts destinés à l'équipement agricole dont le premier stade est un prêt de 4 milliards, 500 millions qui va permettre le démarrage d'un grand programme d'irrigation.

Répondant à M. CARDONNE, M. le Secrétaire d'Etat affirme que les taxes affectées doivent pouvoir être réformées, même si elles constituent desressources des collectivités locales, pour lesquelles on a simplement promis de ne pas diminuer le montant de leurs ressources.

M. REVERBORI demande à être assuré que les allégements au régime de l'assistance ne viennent pas en charge des collectivités locales départements et communes.

La séance est suspendue à 23 heures 45.

Elle est reprise à minuit.

M. LANDABOURE propose de lever la séance pour reprendre l'examen du projet de loi le lendemain à 9 heures.

Par 13 voix contre 8, cette proposition n'est pas adoptée.

Article premier.-

La suppression de l'article premier, proposée par M. BARON, n'est pas adoptée, par 21 voix contre 8.

M. AVININ défend un amendement tendant à la suppression de l'alinéa 2 qui est inutile et de l'alinéa 3 dont la signification lui paraît confuse.

M. COURRIERE estime que la question est de savoir si le Parlement permettra ou non la suppression de tribunaux.

M. AVININ fait observer qu'aucune économie ne peut être réalisée sur le budget de la justice. Il désirerait que le texte soit plus souple.

M. REVERBORI estime que le Gouvernement pourrait prendre l'engagement de ne pas modifier le nombre des tribunaux. Dans la mesure où il ne prendrait pas cet engagement, on pourrait rétablir le second alinéa.

M. BARON propose la suppression des mots "dans les conditions prévues à l'article 6," dans le 1er alinéa de l'article premier.

M. MONNET combat cet amendement.

M. GREGH, directeur du budget, indique que le Gouvernement n'avait pas proposé cette disposition dans son projet initial. Il explique dans quelles conditions la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale l'a introduite dans le texte.

.../...

L'amendement de M. BARON est adopté.

M. MERLE propose un amendement ainsi conçu : "dans le premier alinéa, après les mots : "Le Gouvernement procédera", ajouter les mots "et conformément au statut général de la fonction publique et après consultation des comités paritaires techniques"

Mis aux voix, l'amendement n'est pas adopté par 20 voix contre 8.

M. BARON propose un amendement tendant à exiger le dépôt des lois organiques militaires avant le 1er janvier 1949.

M. LE PRESIDENT fait observer que ces lois sont déposées depuis le mois de février 1948.

La suppression de l'alinéa 2, assortie de l'observation de M. REVERBORI est adoptée par 18 voix contre 8 et 2 abstentions.

M. BARON propose un alinéa ainsi conçu : "Cette réforme ne portera pas sur le personnel ou les crédits afférents à l'éducation nationale."

M. REVERBORI rappelle que M. MINJOZ, à l'Assemblée Nationale, a retiré un amendement analogue après avoir obtenu des assurances de la part du Gouvernement. Il propose à la Commission de repousser l'amendement de M. BARON.

M. BARON indique que la Commission de l'éducation nationale a reçu une délégation des représentants de la fonction enseignante qui s'est déclarée favorable à l'amendement qu'il défend.

M. REVERBORI pense que le texte doit être général : on ne saurait y viser telle ou telle catégorie.

L'amendement n'est pas adopté par 22 voix contre 8.

M. COURRIERE propose de rédiger ainsi l'alinéa 3 : "Il pourra supprimer des emplois et des services. Les personnels licenciés bénéficieront des avantages prévus par les dispositions" (le reste sans changement).

M. GREGH, directeur du budget, indique que la rédaction de l'Assemblée Nationale offre plus de souplesse. L'amendement de M. COURRIERE ne changerait rien à la portée du texte.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté par 12 voix contre 16.

M. LAFFARGUE propose de modifier ainsi la rédaction de l'alinéa 3 : "Il pourra supprimer des services et des emplois".

Cette proposition est adoptée.

M. F. MERLE propose de compléter ainsi la première phrase de l'alinéa 3 : "postérieurement à la réforme administrative."

M. GREGH, directeur du budget, indique qu'il sera difficile de préciser le sens des mots "réforme administrative". Cette réforme durera un certain temps et ne peut être subordonnée à une condition indéterminée.

L'amendement de M. F. MERLE n'est pas adopté par 20 voix contre 8.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL s'oppose à la disjonction de l'alinéa 4.

Au 5ème alinéa il propose de supprimer les mots "tous les six mois". Le vote prévu pourra avoir lieu à l'occasion des collectifs.

Cette proposition est adoptée par 16 voix contre 12.

L'article premier, mis aux voix, est adopté par 18 voix contre 10.

Article 2.-

M. AVININ demande la suppression des mots "dans les conditions prévues à l'article 6 de la présente loi."

Cette proposition est adoptée.

M. ROUEL propose la suppression de l'article 2. Il estime que l'application des lois en vigueur peut garantir la bonne marche des entreprises nationalisées. Il s'agit pour le Gouvernement de liquider les nationalisations, condition sans doute nécessaire pour mériter le bénéfice du Plan Marshall.

.../...

M. LAFFARGUE insiste pour que soit maintenue la notion de rentabilité et la notion de responsabilité individuelle.

M. F. MERLE estime que ce serait violer le programme du Conseil national de la Résistance que de permettre l'introduction du capital privé.

La proposition de M. ROUEL n'est pas adoptée par 21 voix contre 8.

M. ROUEL propose de rédiger ainsi le début de l'art. 2 "Dans le cadre des lois de nationalisation, le Gouvernement..." (le reste sans changement).

Cet amendement n'est pas adopté par 16 voix contre 8

M. ROUEL défend un amendement tendant à compléter le 2ème alinéa de la manière suivante : "Aucun apport de capitaux étrangers ne sera admis dans ces sociétés."

Cet amendement n'est pas adopté par 20 voix contre 8

M. AVININ propose de substituer le mot "approbation" au mot "intervention" à l'alinéa 2.

Cet amendement est adopté par 20 voix contre 8.

M. ROUEL défend un amendement tendant à interdire la location des entreprises nationalisées.

Cet amendement n'est pas adopté par 16 voix contre 10.

M. ROUEL propose un amendement ainsi conçu : "En aucun cas les écoles des houillères ne pourront être destinées à aucun but autre que l'enseignement laïque."

M. BARON demande un vote par appel nominal sur cet amendement.

Votent pour : MM. BARON, CARDONNE, COURRIERE, LACAZE LANDABOURE, F. MERLE, ROUEL, PRIMET, Mme BRISSET.

Votent contre : MM. AVININ, POISSON, DOREY, DUCHET, SEMPE, HOCQUARD, ALRIC, BOSSANE, LAFFARGUE, LANDRY, MONNET,

PESCHAUD, POHER, VIELJEUX.

Ne prend pas part au vote, : M. ROUBERT qui présidait la séance.

M. ROUEL propose un amendement ainsi conçu "Aucune modification portant atteinte au statut du personnel des entreprises nationalisées ne pourra intervenir sans un vote du Parlement."

L'amendement n'est pas adopté par 16 voix contre 8

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose un amendement tendant à rédiger la fin de l'article de la façon suivante : "Le statut de la Radio ainsi que le statut de la Presse restent du domaine exclusif de la loi. En aucun cas les dispositions réglementaires à intervenir ne pourront porter atteinte à la législation en vigueur sur la presse, notamment à la loi du 11 mai 1946."

Cet amendement est adopté par 14 voix contre 8 et 2 abstentions.

L'article 2 est adopté par 16 voix contre 8.

Article 3 -

Mlle Mireille DUMONT considérant que les moyens de contrôle du Gouvernement sur la Sécurité Sociale semblent suffisants, dépose un amendement tendant à la suppression de l'article 3.

M. LAFFARGUE pense que les caisses de la sécurité sociale ne sont soumises à aucun contrôle. Il propose qu'on institue ce contrôle.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL lui répond qu'il existe un corps de contrôle des caisses. Si son fonctionnement peut prêter à critique, son existence ne peut être niée.

M. LANDABOURE estime que la réforme des modes de financement prévue dans le texte est dangereuse car elle peut se traduire finalement par une réduction des prestations.

L'amendement de Mlle DUMONT n'est pas adopté par 16 voix contre 8.

M. LAFFARGUE propose de substituer au mot "renforcement" le mot "réorganisation" dans le premier alinéa de l'article 3. Sur une observation de M. le Président, il propose de dire "au renforcement et à la réorganisation." Mais sur une observation de M. le Rapporteur Général il renonce à sa proposition.

Melle Mireille DUMONT assure que le contrôle actuel est très efficace et très strict.

M. LANDABOURE propose la suppression des mots: "réforme des modes de financement."

Cette proposition n'est pas adoptée par 16 voix contre 8.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL dépose un amendement ainsi conçu : dans le premier alinéa, après les mots "sans que puissent être réduites les prestations et", rédiger ainsi la fin de l'alinéa : "Sans qu'il soit porté atteinte aux principes du fonctionnement autonome, à la compétence des Conseils d'administration et au règles légales fixant leur composition." (Le reste sans changement).

Le texte de l'Assemblée Nationale est trop rigide : il ne permet pas d'opérer de réforme efficace.

M. F. MERLE combat cet amendement.

L'amendement est adopté par 14 voix contre 10.

M. F. MERLE dépose un amendement tendant à insérer après les mots "sans que puissent être réduits" les mots "ni quant au taux ni quant au bénéfice de la durée."

Il estime que le système des prestations maladie ne doit pas être modifié.

Cet amendement n'est pas adopté par 14 voix contre 8.

M. BARON propose d'insérer une disposition prévoyant que les mesures prises en matière de sécurité sociale soient soumises au Parlement avant le 30 avril 1949.

M. GREGH, Directeur du Budget, fait observer que cet amendement pourrait avoir pour conséquence de transférer au domaine du législatif des matières du domaine réglementaire

ce qui serait contraire à l'objet du projet de loi.

L'amendement de M. BARON n'est pas adopté par 16 voix contre 8.

Melle Mireille DUMONT propose la disjonction du 3ème alinéa.

Cette proposition n'est pas adoptée par 16 voix contre 8.

L'article 3 est adopté par 16 voix contre 8.

Article 4 -

M. AVININ propose la reprise du texte initial du Gouvernement.

M. ROUEL estime que l'article 4 peut permettre de porter atteinte au droit de grève.

La proposition de M. AVININ est adoptée par 16 voix contre 10.

M. ROUEL propose un amendement complétant cet article par la disposition "dans le cadre des lois en vigueur"

Cet amendement n'est pas adopté par 15 voix contre 11.

M. BARON propose d'ajouter une disposition soumettant les décisions prises en vertu de l'article 4 au vote du Parlement.

Cette proposition n'est pas adoptée par 15 voix contre 10.

M. ROUEL propose un amendement ainsi conçu : "En tout état de cause il ne sera pas porté atteinte au droit de grève inscrit dans la Constitution."

Cet amendement n'est pas adopté par 16 voix contre 8.

Article 4 bis -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL présente un amendement tendant à substituer la date du 1er juillet 1948 à celle du 1er janvier 1949.

Cet amendement est adopté par 16 voix contre 8.

Article 5

M. CARDONNE dépose un amendement tendant à la disjonction de cet article qui permet au Gouvernement d'accroître le poids des impôts.

Cet amendement n'est pas adopté par 16 voix contre 8.

M. CARDONNE propose de substituer la date du 1er novembre 1948 à celle du 1er janvier 1949.

Cette proposition n'est pas adoptée par 16 voix contre 8.

M. CARDONNE propose de rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 : "Aucune disposition ne pourra porter atteinte aux recettes tendant à assurer l'équilibre budgétaire des collectivités locales."

M. LE RAPPORTEUR GENERAL considérant que l'on veut obtenir l'équilibre budgétaire des collectivités locales, propose de rédiger ainsi le texte "Toutes dispositions seront prises pour assurer l'équilibre budgétaire des collectivités locales."

M. LANDABOURE craint que le Gouvernement n'assure cet équilibre en réduisant par voie d'autorité les dépenses des collectivités locales.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose alors un amendement ainsi conçu : "les dispositions prises ne pourront compromettre l'équilibre budgétaire des collectivités locales."

En outre, il propose de viser les réductions de taxes dans le texte.

L'amendement de M. CARDONNE n'est pas adopté par 16 voix contre 8.

FIN. 2ème S. du mercredi 11 août 1948

- 15 -

Les propositions de M. le Rappor teur Général sont adoptées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de rédiger ainsi la fin du paragraphe 2 : "Les codes et les textes ainsi refondus seront annexés au projet de loi de finances de 1949 qui devra être déposé avant le 10 décembre 1948. Leurs dispositions entreront obligatoirement en vigueur le 1er janvier 1949."

Cet amendement est adopté par 12 voix contre 8 et 3 abstentions.

M. CARDONNE propose de substituer à la date du 10 décembre 1948 celle du 1er décembre.

Cet amendement n'est pas adopté par 16 voix contre 8.

M. CARDONNE dépose un amendement tendant à prévoir la suppression des impôts cédulaires dans le cadre de la réforme fiscale.

Cet amendement n'est pas adopté par 16 voix contre 8.

M. GREGH, directeur du budget, explique le sens du dernier alinéa introduit par voie d'amendement à l'Assemblée Nationale. Si l'idée est heureuse, elle conduirait cependant à des complications considérables.

M. LAFFARGUE propose de rédiger ainsi le dernier alinéa : "Dans les cas où les réformes opérées en vertu des dispositions ci-dessus entraîneraient la suppression ou la réduction des abattements et déductions pour charges de famille il sera institué un système de compensation."

L'alinéa 5 est réservé.

Article 6

M. MONNET dépose un amendement tendant à n'accorder qu'au Gouvernement actuel le bénéfice de la loi.

L'amendement est adopté par 14 voix contre 12.

M. COURRIERE propose d'ajouter après les mots "après

.../...

avis du conseil d'Etat" les mots "et du Conseil supérieur de la Fonction publique s'il s'agit de dispositions statutaires relatives aux personnels civils."

M. LAFFARGUE combat cet amendement : si à l'occasion d'une catégorie particulière de réforme on prévoit la consultation d'un organisme spécial, il est inévitable que la consultation d'une foule d'organismes sera demandée.

L'amendement de M. COURRIERE n'est pas adopté par 14 voix contre 10.

M. F. MERLE propose de compléter ainsi le 1er alinéa : "Ces décrets ne pourront en aucun cas abroger ou modifier la loi du 1946 portant statut général des fonctionnaires.

Cet amendement n'est pas adopté par 16 voix contre 8. L'article 6 n'est pas adopté par 18 voix contre 6.

Article 6 bis

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose l'adoption d'un article 6 bis ainsi conçu :

"A dater de la mise en vigueur de la présente loi dans les matières ayant par leur nature un caractère réglementaire déterminées à l'article 7 ci-dessous, des décrets pourront désormais être pris en Conseil des Ministres après avis du Conseil d'Etat et sur rapport du Ministre des Finances et des Affaires Economiques et des Ministres intéressés, pour abroger, modifier ou remplacer les dispositions en vigueur.

Ces textes ne seront sanctionnés, en dehors des peines prévues par le paragraphe 15^e de l'article 471 du Code pénal, que par les dispositions pénales édictées par les lois antérieures relatives aux mêmes matières, sans que puissent être modifiés la qualification des infractions relevées, la nature et le quantum des peines applicables."

L'article 6 bis est adopté.

Article 5

M. LE PRESIDENT donne lecture de la rédaction proposée par M. le Rapporteur Général : "Afin de ne pas réduire les avantages consentis par la législation fiscale actuellement en vigueur, aux contribuables chargés de famille

.../...

les textes établis en vertu des dispositions du présent article devront tendre à conserver aux bénéficiaires des avantages au moins équivalents.

Cette proposition est adoptée.

L'article 5 est adopté.

Article 7 -

M. LANDABOURE considère que cet article n'est que la traduction de la volonté de l'Amérique. Il en propose la disjonction.

Cette proposition n'est pas adoptée.

M. LANDABOURE propose de rédiger ainsi le début du 2ème alinéa : "Dans le cadre des lois en vigueur."

Cet amendement n'est pas adopté.

M. F. MERLE dépose un amendement tendant à la disjonction du 4ème alinéa.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. ROUEL dépose un amendement à l'alinéa 5^e tendant à la suppression des mots "organisation, transfert, fusion."

Cet amendement n'est pas adopté.

M. ROUEL dépose un amendement ainsi conçu : "Sans qu'il puisse être porté atteinte aux attributions des comités d'entreprise."

Cet amendement n'est pas adopté.

L'article 7 est adopté.

Article 7 bis et 7 ter

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose la disjonction de l'article 7 bis et 7 ter qui sont inutiles.

Cette proposition est adoptée.

.../...

Article 7 quater.

M. AVININ combat cet article.

M. VIELJEUX considère qu'il y a une œuvre de réorganisation à faire dans les territoires d'Outre-Mer.

Melle Mireille DUMONT parle contre la disposition.

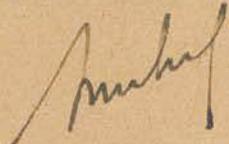
L'article 7 quater est disjoint par 14 voix contre 11.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 19 voix contre 8 et 3 abstentions.

La séance est levée à 4 heures 30.

pas de communiqué
à la presse

Le Président



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

GM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

2237

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. CARDONNE, vice-président

Séance du vendredi 13 août 1948

La séance est ouverte à 21 heures 30

PRESENTS : MM. AVININ, BARON, CARDONNE, IGNACIO-PINTO,
JANTON, LACAZE, LANDABOURE, MONNET, PAULY,
POHER, REVERBORT, SAUER, THOMASS.

ABSENTS : MM. DUCHET, MARRANE, MERLE (Faustin), MINVILLE,
VIELJEUX.

EXCUSE : M. Alex ROUBERT.

SUPPLÉANTS : Mme CARDOT, de M. GRENIER ; MM. ALRIC, de
M. PESCHAUD ; ARMENGAUD, de M. BOUDET ;
Charles BRUNE, de M. LAFFARGUE ; FOURNIER, de
M. HOCQUARD ; FRANCESCHI, de M. VICTOOR ; JAYR,
de M. DOREY ; PEROT, de M. Marc GERBER ;

ORDRE du JOUR

Etude d'amendements au projet de loi A.N. 5192 - C.R. 825,
année 1948 - Redressement économique et financier.

COMPTE-RENDU

Présidence de M. CARDONNE, vice-président.

Examen des amendements au projet de loi tendant au redressement économique et financier.

M. Alain POHER, Rapporteur Général, indique, tout d'abord, qu'il a suggéré une nouvelle réunion de la Commission pour examiner les amendements déposés en séance publique.

M. AVININ pense que cette réunion était inutile, les décisions antérieures de la Commission impliquant, à son avis, l'adoption ou le rejet des amendements.

Article premier.-

M. LE RAPPORTEUR GENERAL lit l'amendement n° 2, présenté par le Général Delmas et la Commission de la Défense Nationale.

M. ALRIC pense que les termes "principes généraux de l'organisation de l'armée" sont plus précis et qu'il faut adopter cet amendement.

M. AVININ, lui, avoue qu'il est contre l'amendement du Général DELMAS.

M. LE PRESIDENT met aux voix l'amendement n° 2, qui est adopté à l'unanimité, moins une abstention (M. AVININ).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne alors lecture de l'amendement n° 27 de M. PERNOT, relatif à l'organisation judiciaire ; il pense que la Commission s'est déjà prononcée à cet égard et qu'on peut l'adopter.

A propos de l'amendement n° 24 de M. LACAZE, M. le RAPPORTEUR GENERAL demande que tous les amendements, relatifs à des situations particulières, soient repoussés ; il en est

.../...

ainsi décidé par 15 voix contre 4, malgré l'intervention de M. LANDABOURÉ.

Lecture est donnée par M. POHER de l'amendement n°37 et il demande aux commissaires un vote contraire à cet amendement.

Par 15 voix contre 4, l'amendement de M. VICTOOR est repoussé.

L'amendement n° 38 est adopté.

Article 2.-

Amendement n° 8 rectifié de M. ARMENGAUD.

M. ARMENGAUD indique les raisons pour lesquelles il a déposé son amendement à l'article 2.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL apporte son adhésion aux vues de M. ARMENGAUD, qui, cependant, sont combattues par M. AVININ.

L'amendement, maintenu et mis aux voix, n'est pas adopté et cela par 9 voix contre 6.

M. ARMENGAUD défend encore l'amendement n° 15.

Par 15 voix contre 5, cet amendement est adopté.

Article 3.-

L'amendement n° 3 de M. le GOFF, relatif à la sécurité sociale agricole, est défendu par MM. AVININ et BRUNE, ce dernier indiquant dans quelles conditions la Commission de l'Agriculture a rédigé cet amendement.

M. MARCELLIN, sous-directeur du Budget, indique la position du Gouvernement ; l'amendement, mis aux voix, est adopté par 11 voix contre 4 et 1 abstention.

L'amendement n° 25 de M. RENAISON, lu par M. le Rapporteur Général, mis aux voix est repoussé par 11 voix contre 8.

.../...

L'amendement n° 69, combattu par M. AVININ, défendant "les économiquement faibles", est repoussé par 4 voix contre 16.

L'amendement n° 67 est défendu par M. BARON ; il est repoussé par 15 voix contre 5.

L'amendement n° 66, de Mme BRION, est repoussé par 15 voix contre 5.

L'amendement n° 65 de M. ROSSET, est repoussé par 15 voix contre 5.

Article 4

L'amendement n° 9 est défendu par M. ARMENGAUD au nom de la Commission des Affaires Economiques.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande à M. PAIRault de défendre le sien au nom de la Commission de la Production Industrielle (n° 12), étant donné la similitude des deux textes.

M. AVININ pose, alors, le problème du droit de grève en insistant sur son caractère constitutionnel.

M. REVERGORI note l'importance de l'article 4 dans le projet de M. Paul REYNAUD, tout en regrettant l'inopportunité de son insertion dans un texte de caractère général.

M. LACAZE pense que l'article 4 est dangereux pour le droit de grève ;

M. POHER est favorable au texte de M. PAIRault.

Mis aux voix le texte de M. ARMENGAUD est repoussé

Mis aux voix le texte de M. PAIRault est adopté.

Article IV bis -

M. ARMENGAUD défend l'amendement n° 10, relatif à la notion des "investissements engagés" et il indique qu'il a reçu, sur ce point, l'accord de M. MONNET, Commissaire Général au Plan.

A l'unanimité cet amendement est adopté.

.../...

Article 5.-

L'amendement n° 4, de M. BOUDET, au nom de la Commission de la Famille, est adopté à l'unanimité par la Commission.

Article 6 bis

L'amendement n° 30 de M. HAURIOU est adopté à l'unanimité.

M. BARON pose, alors, une question relative à l'organisation des débats.

L'amendement n° 41, du Général PETIT, est repoussé.

Article 7

L'amendement n° 23 de M. DOREY est repoussé à l'unanimité, moins 2 voix.

L'amendement n° 6 de M. HYVRARD est combattu par M. le Rapporteur Général.

Il est repoussé à l'unanimité, moins 5 voix.

L'amendement n° 56 est repoussé, ainsi que l'amendement n° 60, de M. ROSSET.

L'amendement n° 59 de M. PREVOST est défendu par M. LANDABOURE ;

M. LE RAPPORTEUR GENERAL pense qu'un texte modifié pourrait en être accepté par la Commission.

L'amendement lui-même est repoussé mais l'adjonction proposée par M. le Rapporteur Général, est adoptée à l'unanimité.

Sur L'amendement n° 14, de M. PAIRault, au nom de la Commission de la Production Industrielle, la Commission laisse le Conseil de la République juge de la question.

.../...

Article 7 a

Par 4 voix contre 16, l'amendement de M. BARON
(7 a) est repoussé.

Article 7 quater

L'amendement n° 19 de M. RUCART est défendu par
M. FRANCESCHI ;

M. LE RAPPORTEUR GENERAL pense que la Commission
doit laisser le Conseil de la République juge sur ce point.

La Commission est d'accord avec cette procédure.

La séance est levée à 22 heures 30

Pas de communiqué
à la presse

Le Président



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Séance du samedi 14 août 1948

La séance est ouverte à 11 h . 15

PRESENTS : MM. POHER (Alain), PAULY.

EXCUSE : M. Alex ROUBERT.

ABSENTS : MM. AVININ, BARON, BOUDET, CARDONNE, COURRIERE, DOREY, DUCHET, GERBER (Marc), GERBER (Philippe) GRENIER, HOCQUARD, IGNACIO-PINTO, JANTON, LACAZE, LAFFARGUE, LANDABOURE, LANDRY, MARRANE, MERLE, MINVILLE, MONNET, PESCHAUD, REVERBORT, SAUER, THOMAS, VICTOOR, VIELJEUX.

Ordre du Jour

Etude du projet de loi A.N. 3027 - 3657 - Budget ordinaire civil 1948 - Annexe 8 Finances - Rapporteur : M. PAULY.

COMPTE-RENDUBUDGET DES FINANCESChapitre 054 - Services des avances des instituts d'émission.

M. PAULY, rapporteur, estime que les sommes versées aux Instituts d'émission au titre des avances consenties au Trésor devraient correspondre au remboursement des frais effectivement exposés du fait de ces avances, et non pas à une subvention. Il n'aperçoit pas les raisons pour lesquelles ces Instituts n'équilibreraient pas normalement leur compte de profits et pertes.

Il propose une réduction de 100 millions pour inviter le Gouvernement à réviser dans ce sens les conventions passées avec les Instituts d'émission.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 054, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 100 - Traitement du Ministre - Personnel de l'Administration Centrale.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 francs pour marquer la nécessité d'éviter toute modification par des moyens détournés au reclassement général des fonctionnaires et, à cet effet, d'organiser un concours administratif pour l'accès des commis aux nouveaux postes de contrôleurs.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 100, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 107-2 - Service des importations et des exportations - Salaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1million pour obtenir des explications sur le fonctionnement de l'Impex.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 107-2, ainsi modifié, est adopté.

.../...

Chapitre I2I - Agences financières à l'étranger - Traitements.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction indicative de 1 million pour marquer la désapprobation de la Commission qu'aucune suite réelle n'ait été donnée par le Gouvernement au désir manifesté l'an dernier par le Parlement de voir établir un statut du personnel des agences financières à l'étranger et réviser les traitements actuels dont certains paraissent excessifs. La rémunération moyenne des agents payés sur ce chapitre ressort, en effet, actuellement, à plus de 1.400.000 francs.

En outre, la réduction d'effectifs dont il est fait état par le Gouvernement n'a pas été traduite entièrement en crédits.

Cette proposition est adoptée et le chapitre I2I, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres I26 - I32 - I41 - I50 - I55 sont adoptés avec une réduction de 100.000 francs (même raison qu'au chapitre I00).

Chapitre I6I - Frais d'auxiliaires de l'Administration des Contributions indirectes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande la suppression de 100 auxiliaires au 1er octobre 1948 dont les nominations n'ont pas été régulières et propose à cet effet une réduction de 100.000 francs.

Cette proposition est adoptée et le chapitre I6I, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 302 - Matériel de l'administration centrale.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de ramener à 2.500.000 francs la réduction effectuée par l'Assemblée Nationale qui, trop élevée, risquerait de pénaliser trop gravement le seul ministère des finances.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 302, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 317 - Agences financières à l'étranger - Matériel.

M. PAULY, rapporteur, propose d'élever une nouvelle protestation contre les traitements trop élevés des attachés à

.../...

New-York. Il propose d'effectuer une réduction de 500.000 francs.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 317, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 600 - Frais de trésorerie.

M. PAULY, rapporteur, remarque que, malgré les observations faites l'an dernier par le Parlement sur l'importance des sommes versées au Crédit national pour le service des traites, les crédits demandés à ce titre sont passés de 225 à 370 millions. De telles sommes paraissent hors de proportion avec le coût des services rendus ; l'établissement en cause n'assume d'ailleurs aucun risque financier pour ces opérations.

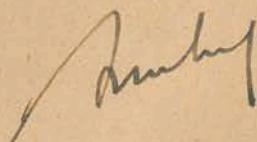
Il propose la disjonction du chapitre dans le but d'obtenir du Gouvernement, des justifications sur la nécessité de continuer le versement de ces commissions, ou des précisions sur les mesures qu'il compte prendre pour ramener les dépenses à un montant plus raisonnable.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 12 heures 25.

Pas de communiqué
à la presse

Le Président



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président

Séance du mardi 17 août 1948

La séance est ouverte à 15 heures 20

PRESENTS : MM. AVININ, BARON, DOREY, GERBER (Marc), GERBER (Philippe), GRENIER, IGNACIO-PINTO, JANTON, LAFFARGUE, LANDABOURE, MERLE (Faustin), MINVIELLE, MONNET, POHER, REVERBORI, ROUBERT, THOMAS.

ABSENTS : MM. BOUDET, CARDONNE, COURRIERE, DUCHET, HOCQUARD, LANDRY, MARRANE, PAULY, PESCHAUD, SAUER, VIELJEUX.

SUPPLÉANTS : MM. LARRIBERE, de M. VICTOOR ; DUJARDIN, de M. LAGAZE.

ASSISTAIT, en outre, A LA SEANCE : M. Léo HAMON (au titre de la Commission de l'Intérieur).

ORDRE du JOUR

- 1^o) Etude du projet de loi A.N. 4258 - C.R. 640 (année 1948) Centenaire de Chateaubriand - Rapporteur : M. JANTON.
- 2^o) Suite de l'étude du projet de loi A.N. 4059 - C.R. 809, (année 1948) - Budget militaire 1948 - Annexe XI - Constructions aéronautiques - Rapporteur : M. Marc GERBER.
- 3^o) Suite de l'étude du projet de loi A.N. 3027-3657 - C.R. 810 (année 1948) Budget ordinaire civil 1948 - Annexe/Intérieur - Rapporteur : M. AVININ.

COMPTE-RENDU

I - CENTENAIRE DE LA MORT DE CHATEAUBRIAND

M. JANTON, rapporteur, regrette que les crédits envisagés soient, pour une bonne partie, engagés. Il indique à la Commission qu'il a essayé de savoir comment ont été utilisés les crédits en question, en particulier dans les manifestations qui ont eu lieu dans le département d'Ille-et-Vilaine. Les cérémonies au théâtre de Rennes ont été assez peu intéressantes. A Saint-Malo, il a été prévu un million pour l'embrasement des remparts, différentes sommes pour banquets, discours, etc... Il semble que tout cela a été assez peu valable quant à l'esthétique et à l'intérêt. Cela posé, il ne semble pas qu'on puisse refuser les crédits, tout en observant qu'il eut été préférable de connaître le devis des manifestations avant l'autorisation des crédits.

En ce qui concerne le film commémorant la Révolution de 1848, pour lequel les crédits avaient été demandés à l'Assemblée Nationale et que celle-ci a disjoints, M. JANTON pense que cela ne s'impose vraiment pas. De même, on a demandé à commémorer cette Révolution par la création d'une chaire d'histoire en Sorbonne. Le rapporteur ferait, dans ces conditions, la proposition que l'on consacre les crédits à des constructions scolaires qu'on pourrait appeler "groupe 1848".

M. LE PRESIDENT proteste contre le fait que des crédits aient pu être engagés et utilisés sur la simple première lecture à l'Assemblée Nationale.

M. JANTON déclare qu'il y a mieux, puisqu'il a vu une lettre d'un haut fonctionnaire de l'Education Nationale autorisant l'engagement de dépenses s'appuyant sur le fait que, si l'Assemblée Nationale ne s'était pas encore prononcée, du moins sa Commission avait donné un avis favorable. Il y a là un mépris assez évident du Conseil de la République.

Les conclusions de M. JANTON sont adoptées.

....

II. - CONSTRUCTIONS AERONAUTIQUES (suite)

Les chapitres 131-132 et 330 sont adoptés.

Chapitre 331 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare qu'il demandera une réduction de 209 millions correspondant à celle qu'a faite la Commission sur l'aéronautique navale.

Chapitre 332 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare maintenir sa demande de réduction de 20 millions.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 630 - Ce chapitre est ramené à 2.900.000.000 de francs.

Chapitre 336 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande un abattement de 100 millions pour protester contre des dépassements de crédits trop évidents, puisque la Direction technique et Industrielle (D.T.I.) a souvent commandé des séries sur simple lettre d'un chef de service.

Chapitre 931 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande un abattement de 20 millions sur les autorisations de programmes et les crédits de paiement, car ces demandes de crédits sont spécialement mal détaillées, à tel point que le Ministère peut faire ce qu'il veut sur l'ensemble du chapitre.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 932 - M. Marc GERBER déclare que le Ministre a accepté un abattement de 100 millions.

III - ARTICLES DE LA LOI DE BUDGET MILITAIRE.Article premier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose la suppression du texte issu de l'amendement de M. CAPDEVILLE à l'Assemblée Nationale imposant une réduction globale de 12 millions sur les crédits militaires. En effet, ce chiffre est dépassé par les propositions au Conseil de la République.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée.

Les articles 2 à 6 sont adoptés.

Article 7. -

M. LE CONTROLEUR BERNOT indique que l'Etat E (Etat d'effectifs) visés à cet article devrait être renforcé d'un chiffre de 45.000 hommes servant au-delà de la durée légale puisqu'en séance publique le Gouvernement a obtenu le rétablissement du crédit correspondant.

De même, il conviendrait de rétablir les effectifs d'ingénieurs hydrographes puisque les crédits ont été rétablis.

Ces propositions sont adoptées.

L'article 8 est adopté.

Article 9 :

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de porter de 2 à 4 le nombre des personnels de l'air qui peuvent bénéficier de la mise en congé définitif. Cette demande est faite avec l'accord du corps des ingénieurs.

Cette proposition est adoptée.

Les articles 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sont adoptés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL pense que ces chiffres maximum de mises à la retraite pourraient être pris par décret en Conseil des Ministres, par les ministres des Finances et de la Défense Nationale, car ce semble bien être du ressort du Gouvernement et non du Parlement. Cela allègerait les lois de finances.

M. BARON demande que cela soit envisagé par une disposition de la loi des cadres.

Article 17 -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande la disjonction de la notion de fixation provisoire de la limite d'âge des corps de contrôle. On fixe ou on ne fixe pas, mais on ne le fait pas provisoirement. Il demande également que la disjonction du

dernier alinéa qui semble être fait en vue de cas personnels.

Ces propositions sont adoptées.

Article 19 -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande si c'est intentionnellement qu'on n'a pas fait de réductions de personnel au budget annexe des constructions navales, car si l'article 19 est abrogé comme le demande l'administration navale, les budgets annexes seront obligatoirement réduits, sauf celui des constructions navales.

Cette proposition déposée sous forme d'amendement, par M. JAOUEN, est repoussée.

Article 20 -

M. LE CONTROLEUR PERNOT demande que la rédaction du premier alinéa soit transformée de la façon suivante : le mot " corps " ayant, dans le langage militaire, un sens bien précis :

" Le nombre des officiers de chaque grade dans les différents corps inclus dans la loi des cadres et effectifs militaires ne pourra, avant la promulgation de ladite loi, dépasser ni les effectifs budgétaires du deuxième semestre 1947, ni les effectifs ayant servi de base au calcul des dotations accordées par la présente loi."

Le nouveau texte correspond d'ailleurs aux intentions exprimées par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale (Cf. Observations figurant au rapport de M. Guesdon, rapporteur spécial, article 7).

Article 21 -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL s'oppose à la reprise éventuelle de cet article.

Les articles 22, 23, 24 et 25 sont adoptés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare qu'il s'opposera à toute tentative de modifier la présentation du budget militaire sur les bases où elle a été faite cette année.

Article 26 - M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande que les crédits pour l'habillement, qui ne pourront être employés cette année, puissent être au moins engagés en excédant des crédits ouverts.

Les articles 27, 28, 29 et 30 sont adoptés.

Article 31 -

M. LE PRESIDENT estime qu'il est contraire à tous les principes d'autoriser l'administration de l'Air à vendre certaines de ses voitures et d'en percevoir le bénéfice.

L'article 31 est disjoint.

Les articles 32, 33, 34, 35 et 36 sont adoptés.

Article 37 -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose la disjonction pour les mêmes raisons qu'à l'article 31.

Cette proposition est adoptée.

Les articles 38, 39, 40 et 41 sont adoptés.

Article 4 bis (nouveau)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande à M. MEYER, Commissaire du Gouvernement, d'expliquer pourquoi le Gouvernement propose de reprendre cet article.

M. MEYER indique que les crédits correspondants ont été votés. Il s'agit du compte vente d'avions au secteur civil. Actuellement, il y a un découvert, car beaucoup d'avions ne sont pas encore livrés, donc payés. Air-France, d'ailleurs, ne paie que ce qui lui est livré et non ce qui est en cours de construction pour elle.

M. LE RAPPORTEUR général demande la reprise de l'article dans un but de régularisation.

III - BUDGET DE L'INTERIEUR

M. AVININ présente les observations générales de son rapport et note, en particulier, une insuffisance de qualité du personnel de l'Administration préfectorale due certainement à la modicité des traitements.

M. HAMON, président de la Commission de l'Intérieur, évoque quelques questions importantes, organisations de l'inspection générale de l'administration, regroupement des services administratifs, etc...

Réponse sera donnée lors de l'examen des chapitres.

Chapitre 100 -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose la suppression de 136.000 francs destinés à la transformation de 8 secrétaires d'administration en chefs de section.

Cette proposition est adoptée.

M. HAMON, président de la Commission de l'Intérieur, s'oppose à la réduction automatique possible d'effectifs au Gouvernement général de l'Algérie.

Chapitre 107 -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL indique que l'Assemblée Nationale a fait une réduction indicative tendant à abroger la suppression envisagée de deux Conseils de Préfecture. Il propose de supprimer cette réduction indicative, car si l'on veut une diminution du nombre des fonctionnaires, il faut la vouloir dans chaque chapitre où cela est proposé.

M. HAMON s'élève contre cette proposition qui va à l'encontre du rôle que l'on se prépare à donner aux Conseils de Préfecture.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée.

.....

Chapitre 108 - M. HAMON estime qu'il est bon que des fonctionnaires de l'administration préfectorale soient placés dans la position hors-cadre, pour, en particulier, mettre leur expérience administrative au service des cabinets ministériels.

La Commission de l'Intérieur déposera un amendement en ce sens.

M. AVININ s'oppose à l'amendement.

M. HAMON indique qu'il voulait simplement permettre plus de souplesse dans les mises hors-cadre mais non modifier le montant des crédits affectés à leur traitement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose, par contre, le transfert, depuis le chapitre 100, des 160.000 francs afférents au traitement du Directeur du service de l'Algérie, qui est placé dans la position hors-cadre.

Cette proposition est adoptée.

Les chapitres 109 et 110 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 111 -

M. LE PRESIDENT pense que la demande qu'on veut présenter pour augmenter les indemnités de représentation aux préfets de grandes villes d'eaux ou de tourisme sera surtout satisfaite si l'on sait bien choisir les hommes.

Les chapitres 112, 113 et 114 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 115 -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande ce qu'on envisage en matière de suppression de services départementaux de répartition (pneus, essence, O.C.R.P.I., etc...). Il y aura là nécessité d'intégrations dans le cadre départemental; il faudra savoir si à cette occasion on ne peut pas effectuer des concentrations et des regroupements.

Chapitre 117 -

M. HAMON évoque le problème de la fusion des inspections générales de tous les services administratifs, qui doit être poussée et accentuée. Il donne ce sens à l'approbation de

la réduction indicative de 1000 francs faite par l'Assemblée Nationale.

M. AVININ appelle l'attention de la Commission sur la nécessité de ne pas recréer, par l'intermédiaire des inspecteurs généraux dits "superpréfets", l'institution des préfets régionaux qui ont laissé mauvaise mémoire et dont les Assemblées précédentes n'ont pas voulu.

Les chapitres 117 - 118, 119 et 120 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 121 -

M. AVININ estime défectueuse l'organisation et les liaisons mutuelles des différentes polices. Cela paralyse souvent le maintien de l'ordre. Il demande une réduction de un million avec ce sens.

Cette proposition est adoptée.

Il s'élève contre la création d'un poste d'inspecteur général de la Sûreté nationale et demande une réduction de crédits équivalente, la chose pouvant être faite dans le prochain budget.

Les chapitres 122, 123, 124, 125, 126 et 127 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 128 -

M. AVININ demande en quel état sont les masques à gaz que l'on conserve ainsi à grands frais.

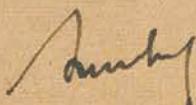
Il demande une réduction de deux millions.

Cette proposition est adoptée.

Les chapitres 129, 130, 131 et 132 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

La séance est levée à 19 heures 15.

Le Président,



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président

1ère séance du mercredi 18 août 1948

La séance est ouverte à 10 heures

PRESENTS : MM. AVININ, BARON, COURRIERE, IGNACIO-PINTO, JANTON, LANDABOURE, LANDRY, MARRANE, MERLE (Faustin), MINVIELLE, MONNET, POHER, REVERE RI, ROUBERT, SAUER.

ABSENTS : MM. BOUDET, DOREY, DUCHET, GERBER (Marc), GERBER (Philippe), GRENIER, HOCQUARD, LACAZE, LAFFARGUE, PAULY, PESCHAUD, THOMAS, VICTOOR, VIELJEUX.

SUPPLÉANT : M. LARRIBÈRE, de M. CARDONNE

ASSISTAIT, en outre à la séance : M. Léo HAMON (au titre de la Commission de l'Intérieur)

ORDRE du JOUR

- Suite de l'étude du projet de loi A.N. 3027 - 3657 - C.R. 810 (Année 1948) - Budget civil ordinaire 1948 - Annexe I2 Intérieur (fin). - Rapporteur : M. AVININ.

COMPTE-RENDUI - Suite de l'examen du BUDGET de l'INTERIEUR.

Chapitre 300 - Ce chapitre est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 301 - Inspection générale des services administratifs. Organisation administrative et réforme des méthodes de travail.

M. AVININ, rapporteur, propose une réduction de un million pour tenir compte du fait que les crédits de 1947 n'ont pas été utilisés et inciter le Gouvernement à pousser l'organisation des services.

M. BARON estime qu'il serait préférable d'acheter des machines comptables plutôt que de les louer.

La proposition de M. le Rapporteur est adoptée et le chapitre 301, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 302 - Administration centrale - Conseils - Comités et commissions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime qu'on aurait dû créer un chapitre spécial relatif aux crédits destinés à l'abordement de la frontière italienne.

M. LE PRESIDENT fournit des renseignements sur la question de la délimitation de la frontière.

Le chapitre 302 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 303 - Administration centrale - Impression.

M. HAMON, président de la Commission de l'Intérieur, demande qu'une observation soit faite pour inciter l'administration à standardiser ses modèles d'imprimés.

Le chapitre 303 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Les chapitres 304, 305, 306 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 307 - Dépenses relatives aux élections.

M. AVININ, rapporteur, propose une réduction de 1000 francs pour marquer son désir de voir inscrit à ce chapitre un crédit suffisant.

M. LANDABOURE appuie l'observation de M. le Rapporteur. Il insiste, en particulier, pour que les collectivités locales soient remboursées des frais qu'elles engagent à l'occasion des élections.

M. LE PRESIDENT fait observer que le Gouvernement se réserve le droit de déposer un projet ouvrant des crédits pour les élections au Conseil de la République. On ne peut, d'ailleurs, prévoir l'importance des crédits puisqu'on ne connaît pas le mode d'élection qui sera arrêté.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime que la réduction de 1000 francs pourrait avoir pour objet de demander au Ministre le détail du crédit demandé et appuyer l'observation de M. Landaboure.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 307, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 308 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 309 - Personnels de la Sûreté Nationale - Frais de déplacements.

M. AVININ, rapporteur, propose une réduction de un million pour protester contre certains abus en matière de déplacements.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10 millions pour appuyer une observation sévère.

M. BARON estime qu'une réduction importante doit être faite à l'instar des réductions opérées sur les crédits budgétaires.

M. HAMON, Président de la commission de l'Intérieur, ne pense pas qu'une réduction puisse être effectuée, du fait de l'augmentation des frais de déplacement.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT fait observer que les réductions d'effectifs entraînent une augmentation du nombre des déplacements.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée et le chapitre 309, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 310 et 311 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 312 - Dépenses de transports de la sûreté nationale.

M. AVININ, rapporteur, estime que l'augmentation des crédits par rapport à l'année dernière est trop importante. Il propose une réduction de 2.200.000 francs.

La proposition de M. le Rapporteur est adoptée et le chapitre 312, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 313 - Dépenses de matériel de la sûreté nationale.

M. AVININ, rapporteur, propose une réduction de 10 millions pour protester contre l'augmentation des dépenses de chauffage.

M. le RAPPORTEUR GENERAL estime que cette augmentation est justifiée par la hausse des prix.

La proposition de M. AVININ est adoptée par 6 voix contre 5 et le chapitre 313, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 314 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 315 - Sûreté nationale - services de transmissions.

M. AVININ, rapporteur, estime qu'un effort de coordination devrait être entrepris en matière de transmissions.

Le chapitre 315 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 316 - Ecole nationale de police. Dépenses de fonctionnement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que le vote du chapitre 316 entraînera la création d'un emploi de directeur de l'Ecole nationale de police.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT indique que cette création a été votée, l'an dernier, dans le budget de 1947.

Le chapitre 316 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Les chapitres 316-2 et 317 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 318 - Entretien et fonctionnement du matériel automobile.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que plus de 250 millions ont été dépensés pendant le premier semestre. Le crédit, en année entière, étant de 479 millions, il faut en déduire que les crédits seront insuffisants bien que le ministre ait opéré une réduction de 20 millions par lettre rectificative. Il est à craindre que des crédits supplémentaires soient demandés dans un collectif.

Il fait observer que 1.800 voitures étaient en service avant les réductions effectuées par la Commission de la Hache alors que le budget de 1947 n'en prévoyait que 1.500.

Il propose une réduction de 10 millions.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 318, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 319, 320, 321, 322, 323, 324 et 325 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 326 - Sûreté Nationale - Dépenses de matériel-Equipement.

M. LE PRESIDENT fait observer que les vues en matière d'habillement des militaires et des agents de la sûreté sont particulièrement larges. Il en va de quelque 20 milliards.

Le chapitre 326 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 327 - Sûreté nationale - Achat de matériel automobile.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de un million pour obtenir des explications sur le report d'un crédit de 100 millions à l'année prochaine.

M. HAMON, Président de la Commission de l'Intérieur, fait observer qu'en remettant ses voitures aux Domaines, la Sûreté permet une opération de marché noir (vente à un prix à peu près équivalent au prix des voitures neuves) qu'il approuve.

M. JANTON proteste contre cette opération.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée et le chapitre 327, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 328, 329 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Les chapitres 400, 400-2, 401, 402 et 403 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 500 - Personnels des bureaux de la préfecture de la Seine - Participation de l'Etat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande quelles ont été les réductions d'effectifs des personnels de la Préfecture de la Seine. Il appuie sa demande d'une réduction de 1.000 francs.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 500, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 501 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 502 - Subvention à la Ville de Paris pour la police municipale.

M. AVININ, rapporteur, insiste sur la nécessité d'une réorganisation des services de surveillance de Paris, le nombre des cambriolages et attaques nocturnes étant considérable.

.....

M. HAMON, Président de la Commission de l'Intérieur, fait observer que le Ministre de l'Intérieur ne peut agir sur l'organisation de la police parisienne que par son pouvoir général de tutelle.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL propose une réduction de 7 millions pour protester contre cet état de choses et demander un changement du régime de la police parisienne.

M. MARRANE déclare que les conseils municipaux et le conseil général n'ont aucune influence sur la police parisienne qui dépend du Préfet de Police, lui-même sous les ordres du Ministre de l'Intérieur.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée par 10 voix contre 7 et le chapitre 502, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 503 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Les chapitres 503-2 et 504 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 505 - Subventions spéciales aux collectivités locales.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL demande si des dispositions sont prises pour que le versement de la subvention de 1948 soit effectué. Il lui est répondu affirmativement par le Commissaire du Gouvernement. En ce qui concerne le reliquat de la subvention de 1947, un projet de loi doit être déposé.

M. MARRANE estime qu'il est inutile de voter une nouvelle loi. La loi en vigueur permet le versement de la subvention.

M. LANDABOURE proteste contre l'arbitraire avec lequel le Ministre des Finances a interprété la loi en diminuant les subventions de 1947.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare que, pour l'année 1948, le montant des subventions nécessaires doit être fixé exactement, tous les éléments de calcul étant connus.

M. LE PRESIDENT constate que la Commission est unanime à demander le règlement des subventions de 1947 et le versement en temps utile de la subvention de 1948.

Le chapitre 505 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Le chapitre 505 -2 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 506 - Participation de l'Etat aux dépenses des services d'incendie et de secours.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que la presque totalité du crédit est destinée au régiment de Paris. Il propose de modifier, en conséquence, le libellé du chapitre.

M. MARRANE propose une réduction de 1000 francs. Le fait d'avoir confié les services d'incendie des communes de la banlieue au régiment de pompiers de Paris entraîne des dépenses supplémentaires pour ces communes. Il serait bon de leur permettre d'entretenir elles-mêmes leurs services d'incendie.

M. HAMON, Président de la Commission de l'Intérieur, estime qu'il s'agit d'une question complexe qu'on ne peut trancher rapidement, à l'occasion d'un chapitre du budget.

La proposition de M. MARRANE est adoptée par 8 voix contre 6 et le chapitre 506, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 506 -2 - Subvention de l'Etat aux collectivités locales pour l'équipement des services d'incendie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1000 francs pour protester contre le fait qu'on a invité les communes à lancer des dépenses d'équipement et qu'on leur refuse, après coup, une subvention compensatrice qui avait été promise.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 506-2, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 507, 508, 509 et 510 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 512 - Subvention au Fonds de progrès social de l'Algérie.

M. HAMON, président de la Commission de l'Intérieur, indique que la Commission de l'Intérieur demandera une réduction de 1000 francs pour protester contre l'insuffisance du crédit.

La Commission accepte cette réduction et le chapitre 512, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 600 est adopté.

Chapitre 601 - Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques.

M. AVININ, rapporteur, propose d'appuyer l'observation de l'Assemblée Nationale pour inviter le Gouvernement à proposer un crédit suffisant.

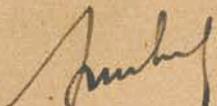
M. LANDABOURE demande que la définition de la calamité publique soit précisée.

Le chapitre 601 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Les derniers chapitres du budget de l'Intérieur ne donnent lieu à aucune observation et sont adoptés (chiffres du Gouvernement).

La séance est levée à 12heures 35.

Le Président,



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président

2ème Séance du mercredi 18 août 1948

La séance est ouverte à 16 heures 30

PRESENTS : MM. BARON, COURRIERE, JANTON, LACAZE, LANDABOURE, LANDRY, MERLE (Faustin), MINVIELLE, MONNET, POHER, REVERBORI, ROUBERT, SAUER, THOMAS.

ABSENTS : MM. AVININ, BOUDET, CARDONNE, DOREY, DUCHET, GERBER (Marc), GERBER (Philippe), GRENIER, HOCQUARD, IGNACIO-PINTO, LAFFARGUE, MARRANE, PAULY, PESCHAUD, VICTOOR, VIELJEUX.

ASSISTAIENT en outre à la séance

MM. SALOMON GRUMBACH et PEZET (au titre de la Commission des Affaires étrangères).

Suite du projet de loi A.N. 3027-3657 - C.R. 810 (année 1948)
Budget ordinaire civil 1948 :

- 1^o) Annexe 5 : Agriculture II Ravitaillement -
Rapporteur : M. SAUER
- 2^o) Annexe 25 : Travaux publics et transports II
Marine marchande - Rapporteur :
M. COURRIERE
- 3^o) Annexe 1 : Affaires étrangères I. Affaires
étrangères - Rapporteur : M. LANDRY

COMPTE-RENDU

I - BUDGET DU RAVITAILLEMENT.

- M. SAUER, rapporteur, présente une analyse des crédits demandés.

Chapitre 100 et suivants - Traitement du personnel

M. SAUER, rapporteur, fait observer que la réduction de 10 millions effectuée par l'Assemblée Nationale entraînerait, si elle était maintenue, le licenciement de la moitié du personnel temporaire. Il propose de ventiler cette réduction sur les différents chapitres afférents aux rémunérations de personnels.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL partage l'opinion de M. le Rapporteur. Il propose de faire des abattements sur les chapitres 100 - 101 - 102 - 105 et 107.

M. SAUER, rapporteur, préférerait répartir la réduction sur les seuls services centraux.

Il propose le chiffre de 76.500.000 pour le chap. 100
d° d° de 22.330.000 - 101
d° d° de 29.286.000 - 102
d° d° de 542.573.000 - 105
d° d° de 412.959.000 - 107

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose les chiffres suivants :

Chapitre 100	78.500.000
d° 101	23.830.000
d° 102	30.785.000
d° 105	543.073.000
d° 107	411.959.000

Ces propositions sont adoptées et les chapitres 100 -

.....

I01 - I02 - I05 - I07 ainsi modifiés, sont adoptés.

Les chapitres I03 et I06 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre II0 - Centre d'abattage - Indemnités pour congés non pris aux contrôleurs comptables licenciés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL expose que ces contrôleurs ont été licenciés sans préavis et sans qu'il soit tenu compte de leur droit au congé payé.

Les tribunaux saisis accordant des indemnités de licenciement, il serait plus normal d'inscrire dans le budget les crédits nécessaires au paiement des indemnités. C'est ce qu'avait proposé le Gouvernement dans une lettre rectificative que l'Assemblée Nationale n'a pas acceptée. Il propose la reprise de cette lettre rectificative.

Il en est ainsi décidé et le chapitre II0 est adopté.

Les chapitres II2 - II3 - II4 - II5 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Les chapitres 301 - 302 - 303 - 306 et 307 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 308 - Frais de déplacements et de missions

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime que la réduction votée par l'Assemblée Nationale est excessive. Il propose de la réduire de 5 millions, d'autant plus que l'observation de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale ne semble pas fondée.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 308, ainsi modifié, est adopté.

II - MARINE MARCHANDE

M. COURRIERE, rapporteur, présente une analyse des crédits demandés.

Chapitre 516 - Aide à l'armement libre.

M. COURRIERE, rapporteur, propose le rétablissement d'un crédit de 80.000 francs demandé par le Gouvernement.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 516, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 702 - Bâtiments sous réquisition.

M. COURRIERE, rapporteur, propose une réduction de 1 million pour protester contre le fait que ce crédit devrait être inscrit au budget des Forces Armées - section marine.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 702, ainsi modifié, est adopté.

III - BUDGET DES AFFAIRES ETRANGERES.

M. LANDRY, rapporteur, résume brièvement l'état du budget des affaires étrangères. Il insiste sur la majoration des crédits, qui résultera de la dévaluation du franc.

M. LANDABOURE estime que la représentation diplomatique française n'est pas en rapport avec notre situation financière.

M. LE PRESIDENT rappelle que la Commission des Finances avait protesté, l'an dernier, contre la multiplication des ambassades.

Le chapitre 100 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 101 - Administration centrale - Traitement du personnel contractuel.

M. LANDRY, rapporteur, fournit des précisions sur les services étrangers d'information. Il se déclare favorable à la reprise d'un crédit de 500.000 francs supprimé par l'Assemblée Nationale.

M. LANDABOURE estime que les décisions de la Commission de la Guillotine doivent être respectées. On ne saurait ratifier

.../...

une décision du Ministre passant outre à des suppressions d'emplois.

M. GRUMBACH, président de la Commission des Affaires étrangères, se déclare favorable au maintien du service d'information.

M. PEZET précise qu'il n'est pas question d'aller à l'encontre des décisions de la Commission de la Guillotine.

La proposition de M. le Rapporteur n'est pas adoptée et le chapitre I01 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Présidence de M. REVERBORI

Les chapitres I02 - I03 et I04 sont adoptés (Chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre I05 - Services à l'étranger ; rétribution des agents diplomatiques et consulaires.

M. LANDRY, rapporteur, propose la suppression de trois emplois d'attachés d'information qui ne semblent pas indispensables (Bruxelles - Ottawa - Buenos-Ayres). Cette suppression se traduirait par une réduction de 2.736.000 francs.

Par ailleurs, il propose une réduction supplémentaire ~~now~~ marquer le désir de réduire le nombre des agents diplomatiques qui est en augmentation par rapport à 1939. La réduction qu'il propose s'élèverait au total à 3 millions.

M. de MENDITTE combat les propositions de M. le Rapporteur.

M. BARON est favorable à la suppression de l'attaché d'information de Bruxelles.

La première proposition de M. le Rapporteur n'est pas adoptée.

La proposition de réduction de 300.000 francs est adoptée et le chapitre I05, ainsi modifié, est adopté.

Présidence de M. Alex ROUBERT

Chapitre I06 - Services à l'étranger - Rétribution de concours auxiliaires.

M. LANDRY, rapporteur, rappelle qu'il avait demandé,

l'an dernier, un effort dans le sens d'une plus grande facilité de relations internationales par suppression des visas. Les résultats obtenus ont été peu importants. Il propose de poser une question en séance publique.

chiffre de l'
Le chapitre I06 est adopté (Assemblée Nationale)

M. LE PRESIDENT prie M. le Rapporteur de demander dans son rapport qu'un crédit soit prévu pour le fonctionnement de l'Office des biens et intérêts à l'étranger dont l'activité sera compromise à brève échéance faute de moyens financiers.

M. REVERBORT demande à M. le Rapporteur de poser la question suivante au ministre : quelles mesures seront prises pour le maintien des écoles françaises à l'étranger et notamment dans les pays d'Europe Orientale.

A propos du chapitre 500 - Oeuvres françaises à l'étranger - M. le Rapporteur fait observer que la répartition des écoles françaises à l'étranger pourrait être différente de ce qu'elle est.

Les autres chapitres du budget des affaires étrangères ne donnent lieu à aucune observation et sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

La séance est levée à 18 heures 45.

Pas de communiqué
à la presse

Le Président



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, président
M. DOREY, secrétaire

1ère séance du jeudi 19 août 1948

La séance est ouverte à 9 heures 55

PRESENTS : MM. DOREY, GERBER (Marc), HOCQUARD, JANTON,
LACAZE, LAFFARGUE, LANDABOURE, MARRANE, MINVIELLE,
MONNET, POHER, ROUBERT, SAUER, THOMAS, VICTOOR,
VIELJEUX

ABSENTS : MM. AVININ, BOUDET, CARDONNE, COURRIERE, DUCHET,
GERBER (Philippe), GRENIER, IGNACIO-PINTO,
LANDRY, MERLE (Faustin), PESCHAUD, REVERBORI.

SUPPLEANTS Mme BRISSET, de M. BARON ;
M. SOLDANI, de M. PAULY.

ASSISTAIT en outre A LA SEANCE : M. ARMEGAUD, (au titre de
la Commission de la Production Industrielle

ORDRE du JOUR

Suite de l'étude du projet de loi A.N. 3027-3657 - C.R. 810
(année 1948) Budget civil ordinaire 1948 - Annexes 11/Industrie
et Commerce - Rapporteur M. MARRANE. et 11 bis

I - BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

M. MARRANE, rapporteur, indique, tout d'abord, que les réductions de personnels ont affecté gravement certains services importants. Il fait observer que la plus grande partie des crédits inscrits au budget est destinée à subventionner le charbon de la Sarre vendu à perte dans la zone allemande. Cette subvention de l'ordre de 6 milliards lui semble devoir être inscrite au budget des affaires étrangères.

M. LACAZE voit, dans ce fait, une des conséquences les plus remarquables de la politique étrangère française et de l'application du Plan Marshall.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL rappelle qu'à la Conférence de Moscou il avait été question de rattacher économiquement la Sarre à la France. Cela n'a pu se réaliser. Il est intervenu un accord avec les anglo-saxons : la subvention en question représente la note que nous avons à payer pour intégrer économiquement la Sarre.

Il s'oppose à la proposition de M. le Rapporteur car les subventions économiques sont normalement inscrites dans le budget de l'Industrie.

M. LACAZE considère que la subvention en question n'a pas le caractère d'une subvention ordinaire qui justifierait son inscription au budget de l'industrie.

M. LE PRESIDENT constate que la Commission est d'accord pour souligner que les crédits pour le Ministère de la Production Industrielle proprement dit ne s'élèvent qu'à 1 milliard 500 millions.

Les chapitres 100 - 101 - 102 et 103 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 104 - Délégations générales de la production industrielle - Traitements.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande des renseignements sur ces délégations.

M. MARRANE, rapporteur, répond que les effectifs ont été réduits de 70 % sans qu'il y ait réduction des attributions. La persistance de la pénurie dans de nombreux secteurs justifie le maintien des délégations.

Le chapitre 104 est adopté (Chiffre de l'Assemblée Nationale)....

Les chapitres I05 - I06 - I07 - I08 et I09 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre II0 - Direction de l'électricité.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande des renseignements sur cette Direction. Quel est son rôle ? Quelles sont ses relations avec l'Electricité de France ? La Direction de l'électricité semble ne pas oser avoir une position autonome.

M. MARRANE répond que le Ministère est responsable de la production et du contrôle de l'électricité. L'existence de la Direction de l'Electricité est nécessaire.

M. ARMENGAUD, Président de la Commission des Affaires Economiques, appuie l'observation de M. le Rapporteur Général selon laquelle l'Electricité de France est trop indépendante à l'égard du ministre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL estime que, si l'Electricité de France est un service national, elle doit être soumise au contrôle de l'Etat. Mais la direction de l'Electricité est timide devant le grand trust de l'Electricité. Il en résulte que les différents organismes privés intéressés sont brimés.

M. LE PRESIDENT fait observer que cette situation n'est pas nouvelle : la S.N.C.F. est aussi un organisme très puissant qui a su détourner à son profit la politique de coordination de la route et du rail.

Le chapitre II0 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale), ainsi que les chapitres III - III2 et III3

- chapitre III4 - Services de fabrications de la production industrielle

M. MARRANE, rapporteur, explique que le Parlement avait demandé le transfert de ces services au Ministère des Forces Armées. Ce transfert n'a pu être réalisé par suite du refus du Secrétaire d'Etat aux Forces Armées.

M. ARMENGAUD, Président de la Commission des Affaires Economiques, brosse un rapide historique de ces services. Il estime qu'il y a intérêt à ce que les services de fabrication restent rattachés à la Production Industrielle, les militaires n'ayant aucune compétence technique.

.../...

M. MARRANE fait observer qu'il ne s'agit que de la liquidation des marchés : il y a deux services, l'un à la Production Industrielle, l'autre Aux Forces Armées. La question est de savoir si l'on veut les fusionner.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL se déclare favorable à la thèse de M. ARMENGAUD pour l'avenir mais, pour le présent, il y a intérêt à renvoyer le service de liquidation en question aux ministères d'armes.

M. ARMENGAUD, président de la Commission des Affaires Économiques, demande à la Commission des Finances de se prononcer sur sa thèse.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10.000 francs pour demander le transfert des services de fabrication aux Forces Armées.

Cette proposition est adoptée et le chapitre II4, ainsi modifié, est adopté.

Présidence de M. DOREY

Le chapitre II5 est adopté (Chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre II6 - Direction des industries chimiques

M. MARRANE, rapporteur, donne lecture d'une note relative à l'activité de cette direction. Il proteste contre le fait que le Gouvernement ait réduit ses demandes de crédits pour les services de recherches.

M. VIELJEUX regrette que les efforts de la France en matière de recherches soient trop dispersés.

M. ARMENGAUD, Président de la Commission des Affaires Économiques, estime que les efforts entrepris sont trop grands eu égard aux moyens dont on dispose.

M. LAFFARGUE voudrait que l'on signale l'insuffisance des crédits et qu'on demande la création d'un grand ministère de la Recherche Scientifique qui disposerait des crédits actuellement dispersés entre plusieurs administrations ou organismes.

M. MARRANE, rapporteur, estime que le problème soulevé par M. LAFFARGUE ne saurait être tranché à l'occasion d'un chapitre du budget. Il fournit des exemples des résultats obtenus. Il propose une réduction de 1.000 francs pour souligner que les crédits du chapitre II6 sont insuffisants.

.../...

M. HOCQUARD voudrait que tous les services de recherches scientifiques soient concentrés dans un grand organisme national ou un Ministère spécial avec un chef responsable.

La proposition de M. le Rapporteur est adoptée et le chapitre II6, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres II7 - II8 - II9 - I20 - I21 - I22 - I23 - I24 - I25 - I26 - I27 - I28 & I29 - I30 - I31 - I32 - I33 - I34 et I35 sont adoptés (Chiffres de l'Assemblée Nationale)

Les chapitres 300 - 301 - 302 - 303 - 304 - 305 et 306 sont également adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 306 - Laboratoire central des services chimiques de l'Etat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose la reprise du chiffre demandé par le Gouvernement, l'indication votée par l'Assemblée Nationale étant sans objet.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 306, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 307 - 308 - 309 - 310 - 311 - 312 - 313 I34 - 315 et 316 sont adoptés (Chiffres de l'Assemblée Nationale)

Chapitre 317 - Loyers et indemnités de réquisition.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 499.000 francs pour tenir compte de l'incidence des compressions de personnels sur l'étendue des locaux administratifs.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 317, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 323 - Epuration industrielle

M. LE RAPPORTEUR général rappelle que la Commission avait opéré une réduction de 1 million pour obtenir la liquidation de l'activité des comités régionaux.

Il propose de réduire le crédit de 250.000 francs pour obtenir la cessation au 1er octobre des opérations d'épuration industrielle.

M. MARRANE combat cette proposition.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL est adoptée et le chapitre 323, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 324 - 325 - 326 (327 - 328 - 329 - 330 - 331 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 332 - Sondages et recherches géologiques.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que ce crédit est destiné à payer des dépenses effectuées en 1947.

M. MARRANE donne lecture d'une note relative aux travaux entrepris. Il propose une réduction de 10.000 francs pour souligner l'insuffisance du crédit.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 322, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 333 - 334 - 400 - 401 - 402 - 403 - 404 - 501 et 502 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Les chapitres 503 - 504 - 505 et 506 sont également adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

Le chapitre 507 est adopté avec une réduction de 1.000 francs (même observation qu'au chapitre II6).

Chapitre 508 - Subvention au centre national de la cinématographie.

M. MARRANE propose une réduction de 1 million pour obtenir des justifications précises.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 508, ainsi modifié, est adopté.

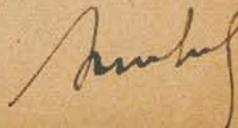
Les chapitres 509 - 600- 611 - 704 et 715 sont adoptés (chiffres de l'Assemblée Nationale).

M. MARRANE demande qu'une réduction de 1.000 francs soit effectuée au chapitre 308 - Service des instruments de mesure - pour souligner l'insuffisance du crédit et la situation défavorisée des fonctionnaires de ce service.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL accepte cette proposition sous réserve qu'il ne soit pas demandé une modification du reclassement de la fonction publique, conformément à la doctrine constante de la Commission.

La séance est levée à 12 heures 30
Pas de communiqué
à la presse

Le Président



PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Faustin MERLE, secrétaire

2ème séance du jeudi 19 août 1948

La séance est ouverte à 17 heures

PRESENTS : MM. BARON, DOREY, GERBER (Philippe), HOCQUARD, LAFFARGUE, LANDRY, MERLE (Faustin), MONNET, POHER, ROUBERT, VICTOOR, VIELJEUX.

ABSENTS : MM. AVININ, BOUDET, CARDONNE, COURRIERE, DUCHET, GRENIER, IGNACIO-PINTO, JANTON, LACAZE, LANDABOURE, MARRANE, MINVIELLE, PAULY, PESCHAUD, REVERBORT, THOMAS.

SUPPLÉANT : Mme PICAN, de M. SAUER.

ASSISTAIENT en outre à la séance :

Mme DEVAUD (au titre de la Commission du Travail)

M. Amédée GUY (au titre de la Commission de la Famille)

M. PEZET (au titre de la Commission des Affaires étrangères).

ORDRE du JOUR

Suite de l'étude du projet de loi A.N. 3027-3657 - C.R.810
(année 1948) Budget ordinaire civil 1948 -

- Annexe 22 - Santé publique et population - Rapporteur M. DOREY
- Annexe 23 - Travail et sécurité sociale - Rapporteur : M. VICTOOR.
- Annexes 2 - 3 - Affaires étrangères - Haut-Commissariat de la République en Sarre - Affaires Allemandes et autrichi
Rapporteur : M. HOCQUARD

COMPTE-RENDU

Présidence de M. Faustin MERLE.

I - BUDGET DE LA SANTE PUBLIQUE

Le chapitre 100 est adopté avec une réduction de 98.000 francs (crédit afférent à l'octroi d'une indemnité différentielle à 7 secrétaires d'administration faisant fonction de chefs de section).

Chapitre 300 - Administration centrale - Matériel

M. DOREY, rapporteur, signale que l'Assemblée Nationale a effectué une réduction de 302.000 francs pour rejeter la demande de crédit destinée à l'équipement en matériel mécanographique du fichier sanitaire et social de la prostitution. Sur la demande de M. Amédée Guy, Président de la Commission de la Famille, il propose de reprendre ce crédit.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 300, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 306-2 - Services extérieurs - Dépenses de fonctionnement.

M. DOREY, rapporteur, propose une réduction de 1 million 500.000 francs pour protester contre certains abus dans l'emploi des crédits et pour tenir compte du fait que le crédit demandé, trop important, ne pourra être utilisé intégralement.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 306-2, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 326 - Dépenses du laboratoire du Bouchet.

M. DOREY, rapporteur, estime que ce laboratoire n'est pas indispensable et qu'en tout état de cause, il pourrait être subventionné par l'Institut national d'Hygiène. Il constate que le crédit est déjà dépassé.

Il propose de demander la suppression du chapitre dans le budget de 1949. /

Cette proposition est adoptée et le chapitre 316, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre 401 - Oeuvres sociales.

M. DOREY, rapporteur, demande à la Commission de faire une observation pour obtenir que les enfants de fonctionnaires bénéficient des mêmes avantages que les autres enfants au point de vue des colonies de vacances.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 401 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

Chapitre 507 - Prophylaxie de la tuberculose.

M. DOREY, rapporteur, indique que l'Assemblée Nationale a effectué une réduction indicative de 1.000 francs pour marquer son désir de voir réduire les crédits. Cependant, considérant que les organismes bénéficiaires de subventions ont un budget excédentaire, il propose une réduction de 1 million.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 507, ainsi modifié, est adopté.

Le chapitre 508 est adopté avec une réduction de 1 million (même raison qu'au chapitre précédent).

M. LE CONTROLEUR DES DEPENSES ENGAGEES fait observer que ces chapitres devraient disparaître car les dépenses de prophylaxie ne sont plus imputées sur ces crédits.

A propos du chapitre 511-2 - Constitution du fonds de roulement de la Croix-Rouge française, M. LAFARGUE insiste sur la nécessité d'aider la Croix-Rouge. Les états étrangers accordent des subventions infiniment plus importantes que celles qui sont prévues au budget de la Santé en France.

Chapitre 526 - Subvention à l'entraide française.

M. DOREY, rapporteur, rappelle que le Gouvernement s'était engagé l'an dernier à déposer un projet de loi réglant la situation de l'Entraide française. Il propose de demander la dissolution de cet organisme.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 526 est adopté (chiffre de l'Assemblée Nationale).

.../...

Chapitre 524 - Subvention aux unions d'associations familiales.

M. PICAN estime qu'il n'est pas normal que l'Etat subventionne les unions d'associations familiales qui ne représentent pas la majorité des familles françaises. Elle propose la suppression du crédit.

Cette proposition n'est pas adoptée et le chapitre 524 est adopté (Chiffre de l'Assemblée Nationale).

II - BUDGET DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

M. VICTOOR, rapporteur, présente une brève analyse de ce budget.

Chapitre 106 - Service extérieur du travail et de la main-d'œuvre - traitements.

M. VICTOOR, rapporteur, propose le rétablissement de 7 directeurs départementaux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL combat cette proposition. Il considère qu'on doit éviter de revenir sur les décisions de la Commission de la Guillotine. Il propose l'adoption du chapitre 106 au chiffre de l'Assemblée Nationale.

Cette proposition est adoptée par 10 voix contre 7.

La séance est suspendue à 18 heures 30.

Elle est reprise à 18 heures 50.

Présidence de M. DOREY

Chapitre 706 - Formation professionnelle accélérée - Dépenses de fonctionnement des centres

M. VICTOOR, rapporteur, propose l'adoption de ce chapitre au chiffre de l'Assemblée Nationale en appuyant les indications de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Cette proposition est adoptée et le chapitre 706, est adopté.

.../...

Le budget du Travail ne donne lieu à aucune autre observation et est adopté.

III - AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES

M. HOCQUARD, rapporteur, signale tout d'abord qu'un décret vient de paraître qui réorganise les services français d'Allemagne et d'Autriche. Il note une volonté de compression de ces services.

Chapitres I00 - I01 - I02 - I03 - Traitements

M. HOCQUARD, rapporteur, propose de ventiler la réduction de 1 million votée par l'Assemblée Nationale au chapitre I00 entre les différents chapitres de personnel.

Cette proposition est adoptée et les chapitres I00, I01, I02, I03 et I04, ainsi modifiés, sont adoptés.

Le budget des Affaires allemandes et autrichiennes, est adopté.

IV - HAUTCOMMISSARIAT EN SARRE

Chapitre 304 - Entretien du matériel automobile.

M. HOCQUARD, rapporteur, propose une réduction de 1 million, le nombre de voitures semblant trop important.

Cette proposition est adoptée.

M. HOCQUARD, rapporteur, signale que les dépenses du Haut-Commissariat sont supportées par le budget de la Sarre jusqu'à concurrence d'un dixième de celui-ci.

Le budget du Haut-Commissariat est adopté.

La séance est levée à 19 heures 55.

Pas de communiqué
à la presse

Le Président,

